



RÉGION DU SUD

SCHÉMA REGIONAL
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU TERRITOIRE DU SUD



RÉGION DU SUD

OBJECTIFS STRATEGIQUES
ET PLAN D'ACTION
QUINQUENNAL



MENTIONS LEGALES

Document préparé par :

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

Avec la contribution technique du groupement de bureaux d'études SAFEGE AFRIQUE CENTRALE / SAFEGE / JMN CONSULTANT



1^{ère} édition : 2023 © Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
Tous droits réservés.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sous quelque forme, par quelque moyen que ce soit, sans le consentement préalable et écrit du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ou de ses ayants cause est illicite.

Pour tout renseignement, bien vouloir contacter :

- Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire,
E-mail : admin@minepat.gov.cm / webmaster.gov.cm
BP. : 660 Yaoundé – Cameroun
- Conseil Régional du Sud, Tél. : 222 284 440

AVANT PROPOS

Lors de la présentation du document de prospective régionale pour les horizons 2025 et 2035 du développement possible de la région du Sud, c'est le scénario dit de « compromis » qui a été retenu par l'assemblée ad hoc réunissant l'ensemble des acteurs clés de la région à Ebolowa (élus et administrations décentralisées, administrations déconcentrées, administration centrale, société civile, secteur privé, autorités coutumières) et les consultants. Les commentaires et avis de l'atelier ont été pris en compte dans la version présentée ensuite à la Commission de suivi et de recette technique du SRADDT Sud, laquelle a validé ainsi le scénario de compromis.

Concrètement, c'est donc sur cette base que le consultant a préparé le document de contractualisation régionale (partie I) qui fixe les principes de base et orientations fondamentales pour le développement de la région du Sud aux horizons 2025 (planification opérationnelle quinquennale) et 2035 (planification stratégique).

Il est important de souligner que durant l'année 2018, le processus de préparation du SNADDT a lui-même avancé. Le document de contractualisation nationale partie 1 a été validé, et le document de planification partie 2 a été soumis sous forme de document provisoire, puis validé à la fin du premier semestre 2019 lors d'un atelier national tenu à Yaoundé.

Dès lors que la présente partie I de la phase de contractualisation du SRADDT-Sud sera elle-même validée, il s'agira dans la partie II de finaliser la planification stratégique et opérationnelle du développement de la région du Sud.

Le présent document reprend sous forme de synthèses les éléments de diagnostic de la région du Sud, la synthèse des résultats issus

des consultations publiques, les éléments de projection démographique selon le scénario de compromis retenu lors de l'analyse prospective, et les éléments de prospective assortis des chorèmes présentant de manière picturale les principales propositions concernant la structuration de l'espace régional à l'horizon 2035.

Le processus de planification du SRADDT Sud prévoit une contractualisation des engagements mutuels entre l'État et les parties prenantes régionales réunies au sein du comité ad hoc chargé de discuter et de valider ces propositions. A terme, l'exécution du SRADDT Sud sera de la responsabilité du Conseil Régional en partenariat avec tous les acteurs régionaux et nationaux concernés.

La deuxième partie du document de contractualisation fixera ensuite les objectifs spécifiques et les actions à conduire.

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....	I
TABLE DES MATIERES	II
1 PROLEGOMENES.....	1
1.1 RAPPEL METHODOLOGIQUE.....	1
1.2 PRINCIPES DE BASE DE LA PLANIFICATION NATIONALE	3
1.3 LA REGION DU SUD ET L'INTEGRATION SOUS-REGIONALE.....	4
1.4 PROBLEMATIQUE D'AMENAGEMENT DE LA REGION DU SUD	6
1.5 VISION 2035 POUR LA REGION DU SUD SUR LA BASE DU SCENARIO DE COMPROMIS	6
1.6 PROJECTION DEMOGRAPHIQUE.....	6
1.7 ORGANIGRAMME DE LA TECHNOSTRUCTURE DU CONSEIL REGIONAL.....	8
1.7.1 Gouvernance régionale	9
1.7.2 Budget	10
2 OBJECTIFS STRATEGIQUES ET PLAN D' ACTIONS.....	12
2.1 OBJECTIFS STRATEGIQUES GLOBAUX	12
2.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....	13
2.2.1 ENJEUX STRATEGIQUES	13
2.2.2 OBJECTIFS SECTORIELS	15
2.2.3 FICHES ACTIONS.....	16
1. Renforcement des capacités du Conseil Régional à la maîtrise d'ouvrage des projets de développement.....	16
2. Organisation de la cogestion du personnel relevant des administrations sectorielles	17
3. Participation à l'élaboration des PCD et des PLADDT.....	18
4. Accompagnement des projets intercommunaux	19
5. Élaboration du Plan Régional de Développement.....	20
6. Renforcement des capacités de mobilisation des ressources financières endogènes et des partenaires pour la mise en œuvre des projets de développement	21
7. Mise en place d'un dispositif fiscal régional performant	22
2.2.4 ACTIONS DU SECTEUR ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET PLAN QUINQUENNAL....	23
2.3 ENVIRONNEMENT	24
2.3.1 ENJEUX STRATEGIQUES	24
2.3.2 OBJECTIFS SECTORIELS	26
2.3.3 FICHES ACTIONS.....	28
8. Accélération du processus de classement / titrisation des forêts du DFP.....	28
9. Contribution à la gestion concertée et durable des aires protégées du Sud	29
10. Contribution à la consolidation de la réglementation sur la mise en valeur agricole des terres	31
11. Contribution à la gestion concertée et apaisée des ressources naturelles et des espaces territoriaux	32
12. Encadrement de la gestion environnementale et sociale des projets de développement	33
2.3.4 ACTIONS DU SECTEUR ENVIRONNEMENTAL ET PLAN D' ACTION QUINQUENNAL.....	34
2.4 RESSOURCES NATURELLES.....	35
2.4.1 ENJEUX STRATEGIQUES	35
2.4.2 OBJECTIFS SECTORIELS	38
2.4.3 FICHES ACTIONS.....	40
13. Contribution au développement de l'agriculture dans les zones banales et agroforestières	40
14. Promotion de la transformation industrielle et artisanale du bois	41
15. Contribution au développement de l'activité minière industrielle	42

16.	Valorisation des matériaux (inertes et carbonés) dans le BTP	43
17.	Promotion du tourisme et de l'éco-tourisme	44
18.	Développement des productions énergétiques alternatives (biomasse et solaire)	45
2.4.4	ACTIONS DU SECTEUR RESSOURCES NATURELLES ET PLAN D'ACTION QUINQUENNAL	46
2.5	INFRASTRUCTURES	47
2.5.1	ENJEUX STRATEGIQUES	47
2.5.2	OBJECTIFS STRATEGIQUES SECTORIELS ET ACTIONS	51
2.5.3	FICHES ACTIONS	54
19.	Construction des routes de contournement (Ebolowa, Sangmélina, Ambam, etc.)	54
20.	Prolongement de l'axe nord-sud pour rejoindre Campo et la connexion avec Bata (République de Guinée Équatoriale)	55
21.	Renforcement de l'axe nord-sud par Ebolowa et Ambam jusqu'aux frontières de Guinée Équatoriale et du Gabon	56
22.	Finalisation et aménagement de l'axe Ouest-Est intégrateur	57
	(Kribi-Frontière du Congo)	57
23.	Développement des axes bitumés pour relier les chefs-lieux de communes/arrondissements entre eux.	58
24.	Construction des aires de repos le long des axes routiers sous régionaux	59
25.	Promotion des intercommunalités d'engins de BTP	60
26.	Poursuite des extensions de la capacité portuaire du PAK sur le terminal multimodal et conteneurs.....	61
27.	Professionnalisation de toute la chaîne logistique et administrative pour fluidifier les échanges import/export	62
28.	Construction du terminal minéralier du PAK.....	63
29.	Construction d'un terminal gazier et d'une unité de liquéfaction du gaz naturel.....	64
30.	Aménagement des 26 000 ha de la zone du complexe industrialo portuaire de Kribi	65
31.	Accélération des investissements en lignes et équipements de transport de l'énergie électrique	66
32.	Promotion de la production électrique durable.....	68
33.	Promotion de la région Sud et de ses zones prioritaires d'industrialisation auprès des investisseurs privés potentiels.....	69
34.	Extension des réseaux de fibres optiques	70
35.	Promotion de la construction et de l'exploitation décentralisée et intercommunale des systèmes d'approvisionnement en eau potable.....	71
36.	Construction des digues de protection de la côte dans la zone de Kribi	72
37.	Construction de la route minéralière Mbalam-PAK	73
38.	Construction du chemin de fer minéralier Mbalam-PAK.....	74
2.5.4	ACTIONS DU SECTEUR DES INFRASTRUCTURES ET PLAN D'ACTION QUINQUENNAL ...	75
2.6	EQUIPEMENTS SOCIAUX	77
2.6.1	ENJEUX STRATEGIQUES	77
2.6.2	OBJECTIFS STRATEGIQUES	78
2.6.3	FICHES ACTIONS	79
39.	Construction des logements sociaux dans les grandes villes.....	79
40.	Incitation à l'investissement pour l'accès à un logement décent pour tous	80
41.	Construction/extension de l'Hôtel Régional.....	81
42.	Construction d'internats dans les établissements d'enseignement secondaire des chefs-lieux des départements	82
43.	Mise en place d'un réseau de Maisons de Jeunesse et du développement social dans les chefs-lieux des départements	83
2.6.4	Actions du secteur équipements sociaux et plan d'action quinquennal	84
2.7	DEMOGRAPHIE / EMPLOI	85
2.7.1	ENJEUX STRATEGIQUES	85
2.7.2	OBJECTIFS STRATEGIQUES	86
2.7.3	FICHES ACTIONS	87

44.	Renforcement de l'offre de formation qualifiante dans les métiers porteurs	87
45.	Contribution à la gestion concertée et apaisée des ressources naturelles et des espaces territoriaux	88
2.7.4	ACTION DU SECTEUR DEMOGRAPHIE ET EMPLOI ET PLAN QUINQUENNAL.....	89
2.8	ASPECTS SOCIAUX.....	90
2.8.1	ENJEUX STRATEGIQUES	90
2.8.2	OBJECTIFS SECTORIELS	92
2.8.3	FICHES ACTIONS.....	93
46.	Contribution à l'éducation et à la sensibilisation sur les problématiques sociales	93
47.	Amélioration de l'offre de formation professionnelle et technique	94
48.	Renforcement de l'enseignement à distance	95
49.	Densification de la fibre optique dans toute la région du sud.....	96
50.	Création d'une université régionale	97
2.8.4	ACTIONS DU SECTEUR ASPECTS SOCIAUX ET PLAN D'ACTION QUINQUENNAL	98
2.9	ACTIVITES ECONOMIQUES.....	99
2.9.1	ENJEUX STRATEGIQUES	99
2.9.2	OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	101
2.9.3	FICHES ACTIONS.....	102
51.	Amélioration de la productivité et de la qualité dans la culture du cacao	102
52.	Appui à l'accès au foncier agricole et à l'installation des jeunes agriculteurs	103
53.	Promotion des modèles intégrés d'exploitations agro-pastorales.....	104
54.	Promotion d'une agriculture contractuelle professionnelle	105
55.	Promotion des centres de traitement post-récolte du cacao	106
56.	Appui à l'installation de centres d'alevinage privés	107
57.	Optimisation des activités de pêche maritime face au changement climatique.....	108
58.	Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).....	109
2.9.4	ACTION DU SECTEUR ACTIVITES ECONOMIQUE ET PLAN D'ACTION QUINQUENNAL. 110	
2.10	URBANISATION	111
2.10.1	ENJEUX STRATEGIQUES	111
2.10.2	OBJECTIFS STRATEGIQUES SECTORIELS.....	112
2.10.3	FICHES ACTIONS.....	114
59.	Mise aux normes de l'aérodrome de Kribi	114
60.	Construction d'un hôpital de référence à Kribi	115
61.	Construction d'un hôpital général dans le département de la Vallée du Ntem	116
62.	Renforcement de l'éclairage urbain dans les principales agglomérations	117
63.	Modernisation et extension de la voirie urbaine des chefs-lieux de département.....	118
64.	Aménagement des espaces de sports et de loisirs.....	119
65.	Aménagement des espaces verts dans les chefs-lieux de départements.....	120
66.	Dotations des villes en systèmes d'assainissement	121
2.10.4	ACTION DU SECTEUR URBANISATION ET PLAN D'ACTION QUINQUENNAL	122
2.11	VIE DE RELATION.....	123
2.11.1	ENJEUX STRATEGIQUES	123
2.11.2	OBJECTIFS SECTORIELS	125
2.11.3	FICHES ACTIONS.....	126
67.	Consolidation de l'intégration régionale	126
68.	Coopération région du SUD-région de l'EST.....	127
69.	Renforcement des installations sécuritaires aux frontières, au niveau des grands projets d'investissement et dans les centres urbains	128
70.	Contribution à l'éducation à la citoyenneté	129
71.	Accompagnement de l'intégration des populations autochtones (pygmées).....	130
72.	Organisation d'un festival culturel biennal des peuples des forêts et de la mer.....	131

2.11.4	<i>ACTIONS DU SECTEUR VIE RELATION ET PLAN D'ACTION QUIQUENNAL</i>	132
3	ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA REGION DU SUD À COURT ET À MOYEN TERME	133
4	SYNTHESE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES SECTORIELS ET DES ACTIONS	139
5	COUTS GLOBAUX DES ACTIONS	150
	CADRE BUDGETAIRE QUINQUENNAL A COURT, MOYEN ET LONG TERME	150
	CADRE BUDGETAIRE QUINQUENNAL DIRECTEMENT A LA CHARGE DE LA REGION DU SUD	155
6	DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION DU SRADDT	156
7	CONCLUSION	158

TABLEAUX

Tableau 1:	Estimations de la population du Sud par INS 2019.....	7
Tableau 2:	Evolution de quelques indicateurs de niveau de vie dans la région du Sud entre 2001 et 2014.....	7
Tableau 3:	Planification des principales infrastructures de communication dans la région du Sud	11
Tableau 4:	Organisation administrative et territoriale	13
Tableau 6:	Réseau routier de la région du Sud par catégorie en 2021 en km	47
Tableau 7:	Sites de production énergétique	48
Tableau 8:	Nombre de détenus dans les prisons du Sud entre 2014 et 2018	90
Tableau 9:	Nombre de détenus par classes d'âge	91
Tableau 10:	Répartition des prévenus selon la nature des infractions	91

FIGURES

Figure 1:	Vision intégrée du réseau camerounais avec le réseau sous-régional	4
Figure 2:	Vision SNADDT de la locomotive littorale.....	5
Figure 3 :	Évolution démographique avec scénario de compromis en 2 phases (2020-2025 et 2025-2035).....	6
Figure 4:	Organigramme de la technostructure régionale.....	8
Figure 5:	Zonage forestier de la région du Sud (2021)	27
Figure 6:	Zones du domaine forestier non permanent cultivées et potentiellement cultivables..	39
Figure 7:	Planification des principales infrastructures de communication.....	53
Figure 8:	Planification de la production et du transport électrique	67
Figure 9:	Planification des installations urbaines prioritaires.....	113
Figure 10:	Corridor et axes d'échanges transfrontaliers	124

Liste des acronymes et abréviations

AP	Aire Protégée
APE	Accord de Partenariat Économique
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Études de Populations
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEEAC	Communauté Économique des États d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale
CFK	Société forestière
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CUF	Société forestière
DFnP	Domaine Forestier non Permanent
DFP	Domaine Forestier Permanent
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSO	Direct Shipping Ore
FC	Forêt Communale
HD	Hôpital de District
HR	Hôpital Régional
INS	Institut National de la Statistique
KPDC	Kribi Power Development Company (Centrale thermique à gaz de Kribi)
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MST/SIDA	Maladies Sexuellement Transmissibles / Syndrome d'immunodéficience acquise
MW	MégaWatt
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAK	Port Autonome de Kribi
PCD	Plan Communal de Développement
PDi	Plan de Développement industriel
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PSU	Plan simple d'urbanisme
PZTN	Plan de Zonage du Territoire National
RIS	Réseau Interconnecté Sud
RN	Ressources Naturelles
SNADDT	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SNH	Société National des Hydrocarbures
SNI	Société Nationale d'Investissement
SRADDT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPME	Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises
TRIDOM	Tri-National Dja-Odzala-Minkebe
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
ZIC/ZICGC	Zone d'Intérêt Cynégétique/ Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire

1 PROLEGOMENES

Ce document est le quatrième ouvrage clé du processus de planification du SRADDT Sud après le diagnostic, le document d'analyse prospective et le document de contractualisation partie 1. Bien vouloir se référer aux précédents documents et à leurs annexes cartographiques et bibliographiques pour la revue détaillée de la situation de référence et les options étudiées quant aux perspectives d'évolution prospective, les scénarios étudiés, et les principes de base et les orientations fondamentales à long terme de l'aménagement durable du territoire de la région du Sud.

1.1 Rappel Méthodologique

La méthodologie générale du SRADDT prévoit plusieurs phases, comprenant des séquences participatives, des séquences rédactionnelles et des séquences de validation.

Les principaux livrables attendus sont :

- Un rapport d'établissement (validé en novembre 2015)
- Un document de diagnostic de l'état actuel du territoire de la région du Sud (validé en mars 2017)
- Un document d'analyse prospective de la région (validé en Décembre 2018)
- Un document présentant les principes de base et les orientations fondamentales à long terme de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région du Sud (validé en octobre 2019) ;
- Un document présentant les objectifs stratégiques retenus, les actions traduisant ces objectifs, ainsi qu'un plan d'action quinquennal (objet du présent document) ;
- Un document de synthèse du schéma d'aménagement et de développement durable du territoire de la région du Sud ;
- Les documents cartographiques traduisant l'état des lieux du territoire de la région du Sud, les orientations fondamentales et les choix d'action ;
- Le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation de l'implémentation du schéma d'aménagement et de développement durable de la région du Sud.

A la fin du processus, il est question que les représentants de la région du Sud, et plus largement, les populations en général, puissent se reconnaître dans le travail effectué et affirmer que le schéma d'aménagement proposé est bien le leur, reflétant leurs propres aspirations tout en tenant compte à la fois des orientations du

SNADDT et des contingences locales, régionales et nationales.

A la suite du rapport d'établissement, puis du rapport de diagnostic, du rapport de prospective, et du rapport de contractualisation territoriale portant sur les principes de base et les orientations fondamentales à long terme, on arrive au rapport de contractualisation partie 2, et à son plan d'action.

La loi d'orientation sur l'aménagement du territoire précise que le SRADDT est élaboré à la suite et en cohérence avec le SNADDT, et avec le PZNT. En pratique, le SRADDT retient donc comme scénario de référence celui du « **diamant des pôles intégrés** » validé au niveau national (SNADDT), avec un séquençement permettant d'évoluer par étapes.

Pour la région Sud, le travail de prospective a retenu le scénario de compromis qui prévoit un taux de croissance modéré jusqu'en 2025, espérant la reprise de l'économie mondiale et la remontée des cours des matières premières (reprise d'ores et déjà sensible en 2021), puis un taux de croissance plus soutenu jusqu'en 2030 et 2035, avec un taux d'investissement étranger (IDE) dans les secteurs d'exploitation des ressources naturelles très important.

Les investissements lancés sur la zone industrialoportuaire de Kribi sont en train désormais de provoquer de profonds changements.

L'autre facteur principal est la démographie, elle-même très dépendante de la vigueur des investissements réalisés dans la région.

Dans tous les cas, la croissance démographique rurale reste faible, voire parfois négative dans certaines contrées, alors que la croissance urbaine sur les villes portes (Kribi et Kye Ossi) est très forte, et intermédiaire dans les villes carrefours.

Les ateliers de concertation conduits au cours de la phase de diagnostic ont permis de restituer les constats faits au cours des enquêtes au niveau de chaque département aux responsables communaux et locaux. Au cours du même atelier et à la suite des échanges sur le diagnostic départemental, une deuxième concertation a été conduite pour regarder vers le futur. La question était posée aux responsables présents de savoir ce qu'on voulait pour la région du Sud, sous l'angle du développement économique, sous l'angle du développement social et sous l'angle du développement des infrastructures et des villes. La synthèse du résultat des consultations prospectives pour la région du Sud a été présentée dans le document de prospective à la suite du rappel du diagnostic (*cf. document de prospective*).

A partir des résultats présentés, la priorisation des enjeux définis donne lieu à des principes de base et des orientations fondamentales, socle idéologique déterminant à partir duquel se construit la stratégie des dynamiques territoriales. En s'accordant sur ces principes de base et ces orientations fondamentales de l'aménagement du territoire de la région du Sud à l'horizon 2035, cette étape du processus de planification du SRADDT-Sud a fixé les bases de la réflexion et les grandes lignes de l'aménagement voulu pour la région à l'horizon 2035, puis la suivante a fixé les principes de base et les orientations fondamentales dans la logique de contractualisation territoriale.

Le présent document constitue la **deuxième partie du processus de contractualisation territoriale** avec les objectifs spécifiques et le plan d'actions qui en découle.

Dans la continuité de la préparation et de l'adoption du SRADDT Sud par le MINEPAT, le Conseil Régional, tel que préconisé par le MINDDEVEL, lance la préparation de son PRD (Plan Régional de Développement), dont la méthodologie proposée est très similaire à celle du SRADDT et qui vient préciser sur une échelle de temps plus courte ce que le CR souhaite mettre en place et réaliser. En pratique, dans le cadre de la préparation du PRD, il s'agira de valoriser et d'actualiser les données de diagnostic, les analyses prospectives et les objectifs stratégiques retenus avec les propositions de plan d'actions. Le PRD va affiner ces propositions avec le CR qui est en charge de les mettre en œuvre, en particulier pour tout ce qui concerne les compétences transférées au sens de la loi de 2019 du MINDDEVEL.

1.2 Principes de base de la planification nationale

Déclinaison régionale du SNADDT, le SRADDT Sud s'appuie donc en premier lieu sur les principes de base adoptés au niveau national et donc d'application dans toutes les régions.

Les 22 Principes de Base retenus par le SNADDT	
1. L'équité territoriale par la réduction des inégalités inter-régionales au moyen notamment des infrastructures et dessertes en services publics	2. L'intégration sous-régionale solidaire et mutuellement avantageuse
3. L'élévation du niveau général de vie des populations au moyen principalement de l'emploi décent et rémunérateur	4. La durabilité multidimensionnelle par la mise en valeur optimale des ressources et la répliquabilité des projets
5. La transformation du modèle économique avec la promotion d'activités de meilleure valeur ajoutée	6. L'intégration économique intersectorielle et la coordination interministérielle
7. La promotion de l'efficacité technico-économique des entreprises et des producteurs individuels	8. L'optimisation de l'organisation spatiale et territoriale pour une plus grande efficacité et une meilleure équité
9. L'amélioration de l'efficacité technico-économique et sociale des services publics et de l'État	10. La mise en valeur du potentiel national surabondant mais non exploité
11. La diversification et l'innovation pour une plus grande résilience	12. Le partenariat public-privé gagnant-gagnant
13. La compétitivité et l'insertion avantageuse dans la mondialisation au moyen notamment de la complexification/diversification des processus de production	14. La maîtrise des grands équilibres éco-financiers par le renforcement des ressources du Budget, la maîtrise des dépenses publiques et l'équilibre de la balance commerciale
15. La réduction de la précarité et du sous-emploi et l'encouragement de l'initiative individuelle et communautaire	16. La maîtrise du foncier pour favoriser le financement de l'investissement et sa sécurisation
17. La solidarité, l'intégration et cohésion sociales et l'inclusivité par l'emploi décent et l'accès aux services publics pour les plus pauvres	18. La promotion du crédit en faveur de l'investissement des ménages et des entreprises
19. La transparence et la bonne gouvernance participative et décentralisée au moyen de la démocratie et la transparence	20. Le développement du capital humain en tant que facteur de plus grande efficacité
21. La souveraineté nationale, la sécurisation des approvisionnements stratégiques et l'occupation de bonnes positions de marché au moyen de politiques de filières appropriées et la recherche-développement	22. La prise en compte des rapports de dépendance-influence amont-aval du secteur avec les autres composantes du modèle socioéconomique

1.3 La région du Sud et l'intégration sous-régionale

La région du Sud et le port de Kribi sont au carrefour du Cameroun avec le Tchad, la RCA, le Congo, le Gabon et la Guinée-Équatoriale avec un fort avantage comparatif pour le PAK.



Figure 1: Vision intégrée du réseau camerounais avec le réseau sous-régional

Source : SNADDT 2018

La région du Sud s'organise en premier lieu autour du pôle logistique de Kribi qui devient la nouvelle porte d'entrée maritime principale pour l'importation et l'exportation du Cameroun et des pays voisins enclavés (Tchad, RCA, partie nord du Congo, du Gabon et de la RDC).

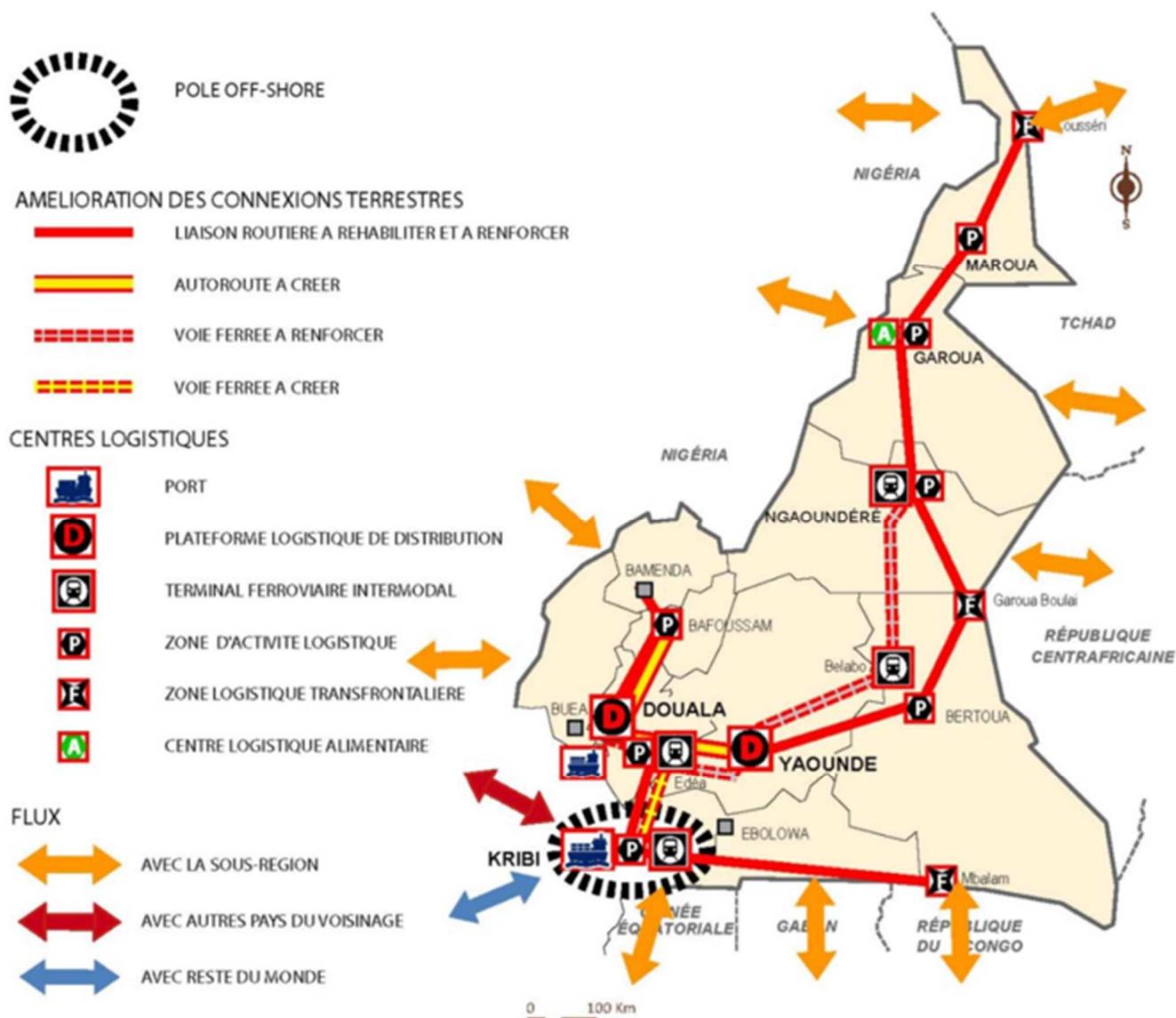


Figure 2: Vision SNADDT de la locomotive littorale

Source : SNADDT 2018

Au-delà des principes de base du SNADDT, lesquels sont intégrés et complétés dans la vision voulue du développement de la région du Sud à l'horizon 2035, le SRADDT Sud est construit autour des principes généraux suivants :

- Optimisation de l'ouverture maritime ;
- Développement des corridors logistiques (Nord-Sud, Est-Ouest et Ouest-Nord-Est) ;
- Valorisation des ressources naturelles (minières, pétrolières, gazières, hydrauliques, agricoles, halieutiques, touristiques) ;
- Amélioration de l'environnement des affaires ;
- Amélioration des capacités d'accueil et des conditions de vie des populations.

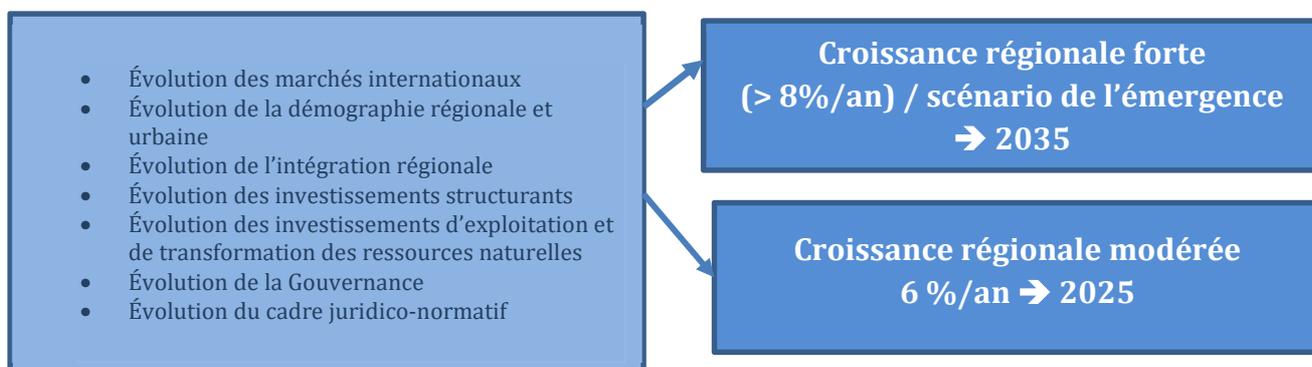
1. RAPPEL DE LA VISION PROSPECTIVE DU SRADDT SUD

1.4 Problématique d'aménagement de la région du Sud

La problématique principale de l'aménagement régional du territoire consiste en premier lieu à pouvoir attirer, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles, les potentiels investissements productifs et structurants, publics et privés, devant permettre de valoriser effectivement les atouts de la région du Sud en matières minière, pétrolière, gazière, forestière, agricole, hydroélectrique, touristique, culturelle, etc., valoriser le carrefour logistique et commercial que représente le PAK pour tout l'hinterland dépendant de l'ouverture maritime avec, outre le Cameroun, le Tchad, la RCA, le nord du Congo et le nord de la RDC, de manière à créer des emplois et de la richesse pour tous.

1.5 Vision 2035 pour la région du Sud sur la base du scénario de compromis

La région du Sud est le nouveau pôle économique et industriel du Cameroun émergent, valorisant ses ressources naturelles, son ouverture maritime et ses corridors logistiques.



1.6 Projection démographique

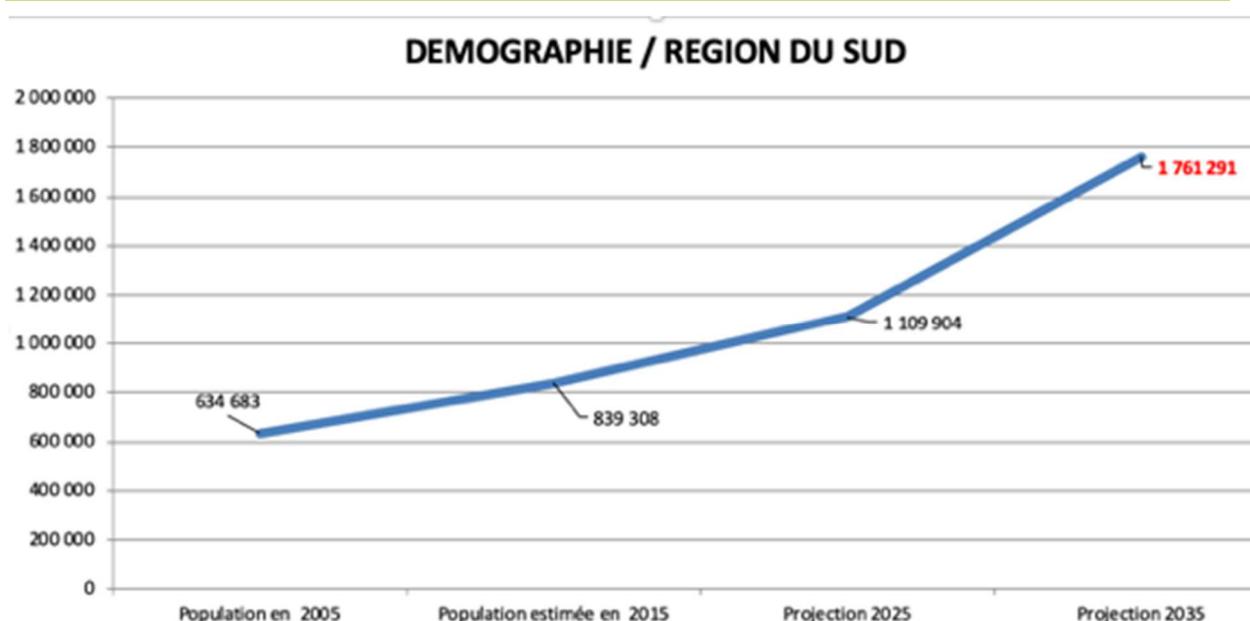


Figure 3 : Évolution démographique avec scénario de compromis en 2 phases (2020-2025 et 2025-2035)

Source : Calculs du consultant à partir des données BUCREP

Tableau 1: Estimations de la population du Sud par INS 2019

SUP (km ²)			1976	1987	2005	2010	2014	2018
Dja & lobo	19 911	Population	...	121 059	196 951	216 801	229 851	251 532
		Densité	...	6,08	9,9	11	11,5	12,6
Mvila	8 697	Population	...	116 996	179 429	197 513	209 402	229 121
		Densité	...	13,45	20,6	23	24,1	26,3
Océan	11 280	Population	...	92 994	179 093	197 143	209 010	228 692
		Densité	...	8,24	15,9	17	18,5	20,3
Vallée du Ntem	7 303	Population	...	42 749	79 182	87 162	92 409	101 111
		Densité	...	5,85	10,8	12	12,7	13,8
Région Sud	47 191	Population	315 202	373 798	634 655	698 627	740 671	810 421
		Densité		7,92	13,4	15	15,7	17,2
National			7 663 246	10 493 655	17 463 836	19 648 287	21 657 488	23 835 914
			16,44	22,52	37,50	42,20	45,50	50,1

Source : INS (Annuaire statistique), 2019

Tableau 2: Evolution de quelques indicateurs de niveau de vie dans la région du Sud entre 2001 et 2014

INDICATEURS	2001	2007	2014
Dépense moyenne de consommation / tête	362 660	343 013	...
Dépenses moyenne de consommation par unité (en FCFA)	452 895	458 844	586 987
Dépense de consommation médiane par ménage (en FCFA)	1 084 884	1 224 025	...
Incidence de la pauvreté (en %)	31,5	29,3	34,1
Profondeur de la pauvreté (en %)	23,3	7,4	10,0
Sévérité de la pauvreté (en %)	7,7	2,6	4,0
Part du 5 ^{ème} le plus pauvre de pop. dans la Consommation totale	...	9,1	...
Structure de la pauvreté (en %)	2,7	3,3	3,0

Source : INS (Annuaire statistique), 2019.

1.7 Organigramme de la technostructure du Conseil Régional

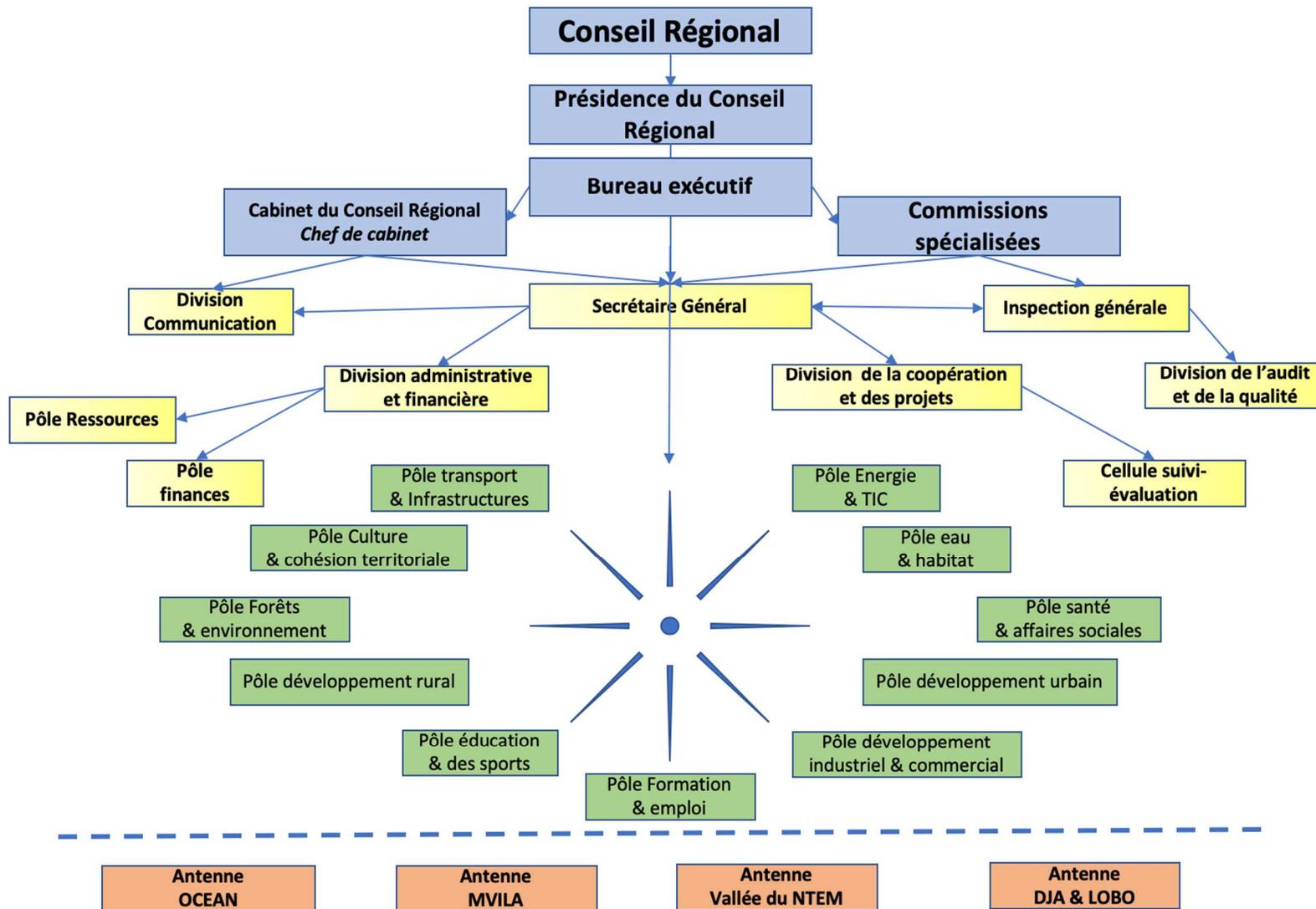


Figure 4:
Organigramme
de la
technostructure
régionale

1.7.1 Gouvernance régionale

L'organigramme ci-haut propose un schéma organisationnel de gouvernance régionale.

Le Conseil Régional regroupe des élus, lesquels proviennent de l'ensemble de la région, tous les départements sont représentés. Le conseil comprend des représentants des autorités coutumières, de la société civile et de l'administration. Le Président du Conseil Régional est un personnage clé du dispositif de gouvernance, tout comme les membres du bureau exécutif, car ils disposent à la fois d'une administration régionale au service du Conseil, d'un budget régional et de commissions spécialisées pour les appuyer dans la gestion et la supervision du dispositif. La mise en œuvre du SRADDT Sud-est de la responsabilité première du Conseil Régional. L'organigramme de la technostructure régionale s'articule autour de quatre groupes d'acteurs principaux :

- a) Le Conseil Régional élu, avec son bureau exécutif, son président, son cabinet et ses commissions spécialisées chargées de travailler sur les orientations à donner aux divers pôles spécialisés et de superviser l'exécution des activités ;
- b) L'administration régionale, avec son Secrétaire Général et les services centraux qui lui sont rattachés ;
- c) Les pôles techniques régionaux spécialisés, avec leurs coordonnateurs techniques rattachés au Secrétaire Général ;
- d) Les antennes départementales avec leurs coordonnateurs départementaux rattachés au Secrétaire Général.

Le Conseil Régional définit les orientations, valide les options stratégiques et les plans d'actions, adopte le budget, supervise les réalisations, contrôle l'exécutif régional. L'Assemblée du Conseil Régional élit en son sein un Président, un Vice-Président et un bureau exécutif. Les membres du bureau exécutif président les commissions

spécialisées. Le cabinet du Conseil Régional est dirigé par un chef de cabinet, assisté d'une petite équipe, il soutient directement le fonctionnement et les activités du Conseil, et assure l'interface entre les élus et l'administration régionale.

L'administration régionale exécute sous le contrôle du Conseil Régional les plans d'actions et les budgets adoptés. Elle coordonne les activités des pôles spécialisés et des antennes départementales. Le Secrétaire Général est un manager administratif expérimenté. Il dispose à ses côtés d'une division administrative et financière, d'une inspection générale, d'une cellule de communication (partagée avec le cabinet du Conseil), d'une division de la coopération et des projets.

Les pôles techniques régionaux spécialisés sont les chevilles ouvrières du Conseil Régional pour organiser, gérer et mettre en œuvre toutes les actions planifiées. 11 pôles techniques sont proposés afin de couvrir l'ensemble des sous-secteurs d'activités qui regroupent ainsi les grandes catégories thématiques du SRADDT. En fonction des moyens disponibles et de la masse de travail à assumer au sein de chaque pôle, des assistants techniques et opérationnels pourront appuyer les coordonnateurs techniques.

Les antennes départementales sont les interfaces opérationnelles entre les communes et leurs exécutifs, d'une part, et le Conseil régional et son administration, d'autre part. Ce sont des organes de relais entre les différents acteurs du Schéma d'Aménagement assurant le suivi des opérations qui matérialisent le projet¹. Le coordonnateur de l'antenne départementale rend compte auprès du Secrétaire Général et collabore étroitement avec tous les coordonnateurs techniques spécialisés afin

¹ Les antennes départementales sont installées pour relayer la technostructure et faciliter la

concrétisation du SRADDT, elles ne constituent, ni ne se substituent à une autorité locale.

de faciliter la mise en œuvre des actions à tous les niveaux.

1.7.2 Budget

Le Conseil Régional ne peut fonctionner que s'il dispose chaque année d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement. Le budget devra lui-même s'équilibrer entre recettes et dépenses annuelles. Le Conseil Régional doit préparer son Plan Régional de Développement (2022-2027) précisant dans le détail les postes de dépense envisagés sur les années à venir, et les différentes sources de recettes attendues pour financer les budgets de fonctionnement et d'investissement.

A l'instar de ce qui se pratique au niveau central par le MINEPAT pour le BIP, il n'est pas nécessaire que les fonds destinés à un investissement spécifique transitent par les comptes bancaires de la Région. En effet, un partenaire investisseur peut s'engager à réaliser tel ou tel projet, le financer et le conduire en partenariat avec la Région, sans pour cela que la Région elle-même ne gère directement les ressources financières concernées. Cette facilité opérationnelle est notamment très importante pour inciter les partenaires publics et privés à s'engager, et éviter autant que possible de créer des tensions inutiles autour des modalités de gestion des ressources financières. L'essentiel est que les investissements réalisés soient inscrits dans le PRD et le plan de travail annuel de la Région, en précisant la

source de financement et l'institution responsable de l'exécution du projet. L'exécutif régional assure la supervision en collaboration avec les instances administratives déconcentrées concernées et veille à ce que la qualité délivrée soit conforme aux standards en la matière.

Les sources de financement de la Région devant contribuer à son budget sont multiples :

- Fiscalité régionale directe ;
- Fiscalité régionale indirecte ;
- Subventions directes de l'État à la Région ;
- Financements directs et exécution de projets par l'État et ses partenaires publics ;
- Financements directs et exécution de projets par le secteur privé dans le cadre de conventions de partenariat public-privé ;
- Contributions des Communes au financement des projets en partenariat avec la Région, l'État et les partenaires publics et privés ;

Logiquement, le Conseil Régional doit faire en sorte que la fiscalité régionale directe et indirecte couvre au minimum ses dépenses de fonctionnement. Tout aussi logiquement, mais cela peut prendre encore du temps, la fiscalité régionale doit pouvoir également couvrir une part significative des besoins d'investissement afin que le Conseil Régional ne soit pas totalement dépendant du bon vouloir de l'État (BIP) ou de celui des partenaires publics et privés. La création d'une fiscalité régionale, comme tout autre dispositif fiscal, relève cependant exclusivement du MINFI et du Gouvernement. Cette question devra faire partie des questions prioritaires à traiter au niveau national.

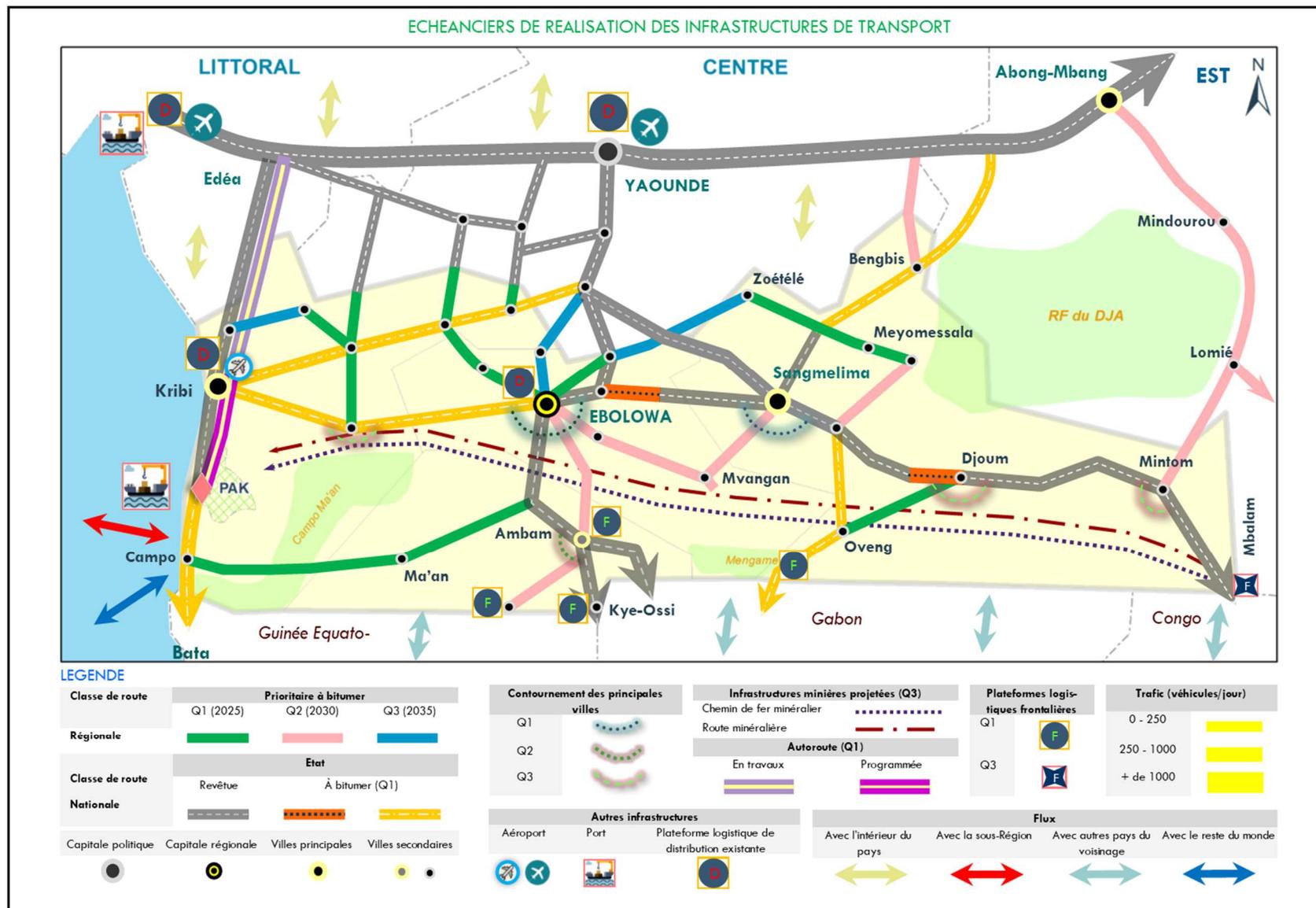


Tableau 3: Planification des principales infrastructures de communication dans la région du Sud

2 OBJECTIFS STRATEGIQUES ET PLAN D' ACTIONS

2.1 OBJECTIFS STRATEGIQUES GLOBAUX

Au regard des enjeux nationaux et régionaux, les Objectifs Stratégiques Globaux du SRADDT Sud peuvent se résumer en cinq axes :

- A. Contribuer à faire de la Région un pôle logistique performant à travers le port autonome de Kribi et les corridors sous régionaux, Nord-Sud et Est-Ouest, desservant les pays voisins.
- B. Mettre en place les bases d'un développement industriel assis sur la valorisation durable du potentiel forestier, minier, énergétique, agropastoral et touristique.
- C. Améliorer le cadre et les conditions de vie des populations urbaines et rurales.
- D. Améliorer l'employabilité des jeunes dans les métiers émergents.
- E. Renforcer les capacités opérationnelles du Conseil Régional.

Les objectifs stratégiques sectoriels et le plan d'action sont déclinés selon les axes suivants, lesquels correspondent à la classification adoptée lors du diagnostic régional :

- Organisation administrative
- Environnement
- Ressources naturelles
- Infrastructures
- Démographie/emploi
- Équipements sociaux
- Aspects sociaux
- Activités économiques
- Urbanisation
- Vie de relation

2.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

2.2.1 ENJEUX STRATEGIQUES

La Région du Sud qui couvre une superficie de 47 191 km² est divisé en 4 départements et 29 arrondissements placés respectivement sous l'autorité du gouverneur, des préfets et sous-préfets. La région est désormais placée sous l'autorité d'un gouverneur et d'un conseil régional.

Le gouverneur est le représentant du président de la République, du gouvernement et de chacun des ministres, et, à ce titre, il est dépositaire de l'autorité de l'État dans la région, alors que le Président du Conseil régional est l'exécutif élu de la Région. Il est assisté par un bureau régional composé d'un Premier Vice-président, d'un Vice-président, de deux Questeurs et de deux Secrétaires, tous ont été élus en même temps (2020) au sein du Conseil.

L'organisation administrative de la Région du Sud offre une certaine cohérence entre décentralisation et déconcentration. Les collectivités locales couvrent l'ensemble du territoire régional. Les grandes villes sont des communautés urbaines. Les arrondissements restent des unités administratives infra communales. L'intercommunalité est inexistante. Les communes d'arrondissement sont régies par le droit commun de la décentralisation avec des conseils élus au suffrage universel et des exécutifs élus par les conseils en leur sein.

Tableau 4 Organisation administrative et territoriale

Découpage territorial		Circonscription administrative	Collectivité territoriale	Organe délibérant	Organe exécutif	Organe de tutelle
Dénomination	Nb					
Région		Non	Oui	Conseil régional		MINDEVEL + Gouverneur
Départements	04	Oui	Non			
Communauté urbaine	03	Non	Oui		Délégué du gouvernement	
Arrondissements	29	Oui	Non			
Commune d'arrondissement	29	Non	Oui	Conseil municipal	Maire	Préfet
Commune urbaine	06	Non	Oui		Maire	Préfet
Communes rurales	23	Non	Oui	Conseil municipal	Maire	Préfet

Le nouveau Code général des collectivités locales confère aux régions, comme aux communes, de nombreuses compétences et renforcent en théorie la responsabilité des exécutifs locaux. Ce qui implique, ne serait-ce que sous l'angle formel, une forte autonomisation desdites collectivités territoriales. On pourrait également relever un allègement significatif du contrôle de l'administration et partant, du poids de la tutelle qui est désormais plus à posteriori qu'à priori. Théoriquement, les organes des collectivités locales sont ainsi appelés à faire asseoir une véritable politique de développement de leur localité en respectant les lois et règlements en vigueur, et en prenant en compte les principes de démocratie et de bonne gouvernance.

Après la mise en place des conseils régionaux, il convient d'approfondir la décentralisation ainsi que la gouvernance locale en vue de promouvoir le développement économique et social durable des territoires dans la perspective de l'amélioration des conditions de vie des populations. Conformément à la lettre circulaire conjointe MINDEVEL – MINFI de préparation du budget des CTD de novembre 2020, il est question, entre autres, de :

- Promouvoir et consolider le développement économique local inclusif par la mise en place des politiques publiques locales adéquates ;
- Mobiliser les ressources internes pour une plus grande autonomie financière des CTD ;
- Rationaliser la gestion des ressources humaines pour une bonne maîtrise des effectifs ;
- Améliorer la gouvernance locale.

En effet, l'accroissement des ressources financières endogènes passe par la mobilisation des recettes fiscales ; elles-mêmes tributaires de l'élargissement de l'assiette, de la sécurisation des recettes et du circuit de collecte. Élaboré dans un contexte où les conseils régionaux n'étaient pas encore mis en place, la loi portant sur la fiscalité locale de 2009 et les textes d'application y afférents devraient être ajustés.

Par ailleurs, les choix budgétaires devraient être guidés par la recherche d'une plus grande efficacité socio-économique de la dépense. La qualité des dépenses reste une préoccupation majeure. Aussi, les ratios des dépenses entre les investissements et les charges de fonctionnement d'une part et les recrutements du personnel d'autre part sont encadrés. Nonobstant la dotation de la région d'une technostucture pour animer le conseil régional, il conviendrait de renforcer les capacités des élus régionaux pour une bonne exécution de leur mandat.

La réforme du niveau départemental pour une plus grande cohérence et articulation des dispositifs de planification pourrait concourir à améliorer la qualité des dépenses. Pour une plus grande mutualisation des moyens, les intercommunalités dans tous les domaines pertinents devraient autant que possible être encouragées. En effet, certaines problématiques se rapportent à un territoire qui va au-delà des limites géographiques d'une commune et demandent à être traitées de manière concertée (construction et entretien des routes départementales et régionales, systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement, surveillance et exploitation forestière, minière et maritime, électrification, TIC, abattoirs, centres d'excellence de formation aux métiers, ...).

Au regard de la modicité des ressources encore transférées par l'État aux CTD et du coût élevé de certains projets de développement ou structurants, il conviendrait d'envisager leur concrétisation dans le cadre de partenariats publics privés (PPP). Aussi, le CARPA, institution créée pour impulser et soutenir ce genre de dynamique permettra d'aider l'État à mobiliser des ressources extérieures à des conditions soutenables pour financer les projets.

Enfin, la réussite du Conseil Régional dans ses missions d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) passe par une bonne concertation et coordination des interventions avec les administrations sectorielles.

Pour préciser les actions sous formes d'activités et surtout de projets précis et localisés, le Conseil Régional se dote dans les meilleurs délais d'un Plan Régional de Développement (PRD) qui fait le lien avec le SRADDT (ce qui est souhaité. Le PRD étant avant tout basé sur les possibilités budgétaires pressenties sur les 5 prochaines années, il définit ce qui est possible et comment le rendre possible.

Évaluation des coûts

Pour l'évaluation des coûts des différentes actions, l'estimation financière a été réalisée sur la base de projets similaires et de travaux d'études réalisés au niveau national (Études réalisées par les ministères techniques, planification du budget d'investissement public, Programme national du développement participatif (PNDP), Coopération allemande (GIZ), ...)

2.2.2 OBJECTIFS SECTORIELS

Objectifs stratégiques	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
Rendre opérationnel le Conseil Régional	1. Renforcement des capacités du Conseil Régional à la maîtrise d'ouvrage des projets de développement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et valeur de projets de développement maturés et exécutés de manière satisfaisante ✓ Manuel de procédures de la passation des marchés ✓ Nombre de personnes formées (élus, personnel) 	20 actions du SRADDT sont exécutés de manière satisfaisante	72 actions du SRADDT sont exécutés de manière satisfaisante
	2. Organisation de la cogestion du personnel relevant des administrations sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de personnes mises à la disposition des CTD ✓ Organigramme du Conseil publié ✓ Manuel de procédures de gestion des ressources humaines disponible ✓ Productivité du personnel en cogestion ✓ Ratios (frais de personnel/frais de fonctionnement ; frais de fonctionnement /budget ; frais d'investissement /budget) 	Toutes les divisions du Conseil Régional fonctionnent de façon normative et optimale avec un personnel en nombre suffisant et performant	Toutes les divisions du Conseil Régional fonctionnent de façon normative et optimale avec un personnel en nombre suffisant et performant
Mutualiser les efforts et assurer la cohérence des différentes planifications	3. Participation à l'élaboration des PCD et PLADDT pour la promotion des intercommunalités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre, coûts des projets intercommunaux inscrits dans les PCD et PLADDT accompagnés de manière satisfaisante. ✓ Nombre de communes engagées dans les projets intercommunaux 	8 projets intercommunaux exécutés de manière satisfaisante	
	4. Accompagnement des projets intercommunaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et valeur de projets intercommunaux maturés et accompagnés de manière satisfaisante ✓ Nombre de Communes impliquées dans des projets intercommunaux 	20 projets intercommunaux sont exécutés de manière satisfaisante	
	5. Accompagnement dans l'élaboration du PRD	<ul style="list-style-type: none"> ✓ PRD réaliste disponible ✓ Taux de réalisation du PRD 	Le PRD est exécuté à 80 %	Le PRD est exécuté à 95 %
Accroire et diversifier la mobilisation des ressources financières et des partenaires	6. Renforcement des capacités de mobilisation des ressources financières endogènes et des partenaires pour la mise en œuvre des projets de développement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et valeur de projets de développement instruits et mis en œuvre ✓ Montant des ressources endogènes mobilisées ✓ Montant des ressources extérieures mobilisées ✓ Nombre de PPP 	Les ressources financières mobilisées par le Conseil représentent 2 % du budget de l'État	Les ressources financières mobilisées par le Conseil représentent 5 % du budget de l'État
	7. Mise en place d'un dispositif fiscal régional performant	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Outils de collecte des recettes fiscales pertinents et fonctionnels ✓ Rendement fiscal ✓ Montant ressources financières endogènes mobilisées 	En moyenne 20 milliards F CFA d'impôts et taxes sont collectés par le Conseil chaque année	En moyenne 40 milliards F CFA d'impôts et taxes sont collectés par le Conseil chaque année

2.2.3 FICHES ACTIONS

1. Renforcement des capacités du Conseil Régional à la maîtrise d’ouvrage des projets de développement

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La mise en place effective des Conseils Régionaux constitue une étape importante dans le processus de décentralisation au Cameroun. Ceux-ci peuvent dès lors faire valoir leurs prérogatives de maître d’ouvrage des différents processus de planification, d’exécution, de suivi et de l’évaluation des projets d’aménagement et de développement durable du territoire.</p> <p>Par ailleurs, la maîtrise d’ouvrage requiert une parfaite connaissance de l’organisation et du fonctionnement du système des marchés publics, connaissance qui n’est pas encore partagée par tous. Il est donc important de renforcer les capacités du Conseil Régional pour une exécution réussie de son mandat</p>
OBJECTIFS	Rendre opérationnel et efficient le Conseil Régional dans ses prérogatives de maitre d’ouvrage
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le dispositif de planification, de programmation et de mise en œuvre des projets de développement est performant ✓ Les capacités du personnel et des élus sont renforcées en matière de management des projets de développement et de passation des marchés ✓ Le manuel de procédure de passations de marchés simple et exhaustif est élaboré
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets maturés (études et dossiers élaborés et validés) ▪ Nombre et valeur de projets de développement exécutés de manière satisfaisante ▪ Manuel de procédure des passations de marchés disponible ▪ Nombre de personnes formées (élus, personnel)
TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du Sud
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement des capacités des élus du conseil et du personnel sur la gestion axée sur les résultats ✓ Élaboration du manuel de procédures du dispositif de passation des marchés ✓ Renforcement des capacités des élus du conseil et du personnel à la formulation et à la maturation des projets ✓ Renforcement des capacités des élus du conseil et du personnel sur les procédures de passation des marchés ✓ Programmation des dépenses ✓ Passation des marchés publics ✓ Contrôle/ audit de l’exécution des projets ✓ Suivi évaluation des projets
DUREE ACTION	Activité prioritaire Q1/2025 + recyclages périodiques en Q2 et Q3
PARTIES PRENANTES	Conseil Régional -Commissions spécialisées PNDP Prestataires Partenaires
COUT TOTAL (Million F CFA)	40 Millions Fcfa par an (Q1 = 160 MFcfa)
MODALITES –PLAN DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional

2. Organisation de la cogestion du personnel relevant des administrations sectorielles

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Conformément à la Législation en matière de décentralisation, les CTD recrutent et gèrent librement le personnel nécessaire à l'accomplissement de leur mission.</p> <p>Pour améliorer l'impact des interventions des régions auprès des populations, le Code de la décentralisation encadre l'utilisation des ressources financières entre les investissements (min 60%) et le fonctionnement (max 40 %). En matière de gestion du personnel, leurs frais ne sauraient excéder 30% des charges de fonctionnement.</p> <p>Face à l'insuffisance en ressources humaines compétentes au niveau local, la Région devrait solliciter la mise à la disposition du personnel de l'État. Toutefois, la gestion du personnel devrait être encadrée aux plans des profils des postes, de la mobilisation, de la gestion de la carrière, de la rémunération, de l'évaluation et de la formation, de la discipline et des départs. La réussite du Conseil Régional dans ses missions d'aménagement et de développement durable du territoire passe par une bonne coordination des interventions avec les administrations sectorielles d'une part, et une utilisation optimale des ressources humaines, d'autre part.</p>
OBJECTIFS	Rendre opérationnel et efficient le Conseil Régional dans la gestion du personnel
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les ressources humaines sont gérées de façon optimale ✓ La productivité du personnel en cogestion est satisfaisante ✓ La coordination de la cogestion du personnel avec les administrations sectorielles est efficace et harmonieuse
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organigramme du Conseil publié ▪ Manuel de procédures disponible ▪ Productivité du personnel en cogestion ▪ Nombre de personnels en cogestion ▪ Ratios (frais de personnel/frais de fonctionnement ; frais de fonctionnement /budget; frais d'investissement /budget)
TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du Sud
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration et validation de l'organigramme du conseil et de ses démembrements départementaux ✓ Élaboration des profils de poste ✓ Élaboration du manuel des procédures de la gestion du personnel ✓ Mobilisation et recrutement du personnel ✓ Formation et recyclage ✓ Gestion du personnel ✓ Audit du personnel
DUREE ACTION	Prioritaire en Q1/2025 puis gestion en continu en Q2 et Q3
PARTIES PRENANTES	<p>État-Conseil Régional</p> <p>Comité Interministériel des Services Locaux</p> <p>PNDP</p> <p>Prestataires</p> <p>Partenaires techniques et financiers</p>
COUT TOTAL (Million F CFA)	20 millions Fcfa par an (Q1= 80 MFcfa)
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional

3. Participation à l'élaboration des PCD et des PLADDT

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Les plans communaux de développement et les plans locaux d'aménagement et de développement durable du territoire font partie des outils de planification mis en place par les Pouvoirs publics pour permettre une organisation réfléchiée et cohérente des communes et de leurs territoires. La Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées traite de la coopération décentralisée, entendue comme toute relation de partenariat entre deux ou plusieurs collectivités territoriales ou leurs regroupements en vue de réaliser des objectifs communs.</p> <p>Certaines problématiques se rapportent à un territoire qui va au-delà des limites géographiques d'une commune et demandent à être traitées de manière concertée (interconnexion de routes communales, gestion de ressources partagées-eau, forêts, énergie-etc.). L'accompagnement de la Région à l'élaboration des PCD et PLADDT est rendue nécessaire pour faciliter la mise en cohérence des planifications et la mutualisation des moyens.</p>		
OBJECTIFS	Mutualiser les efforts et assurer la cohérence des différentes planifications		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plusieurs communes se mettent ensembles pour réaliser des projets fédérateurs ✓ Les coûts unitaires des projets intercommunaux sont inférieurs aux coûts des projets communaux individualisés 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre, coûts des projets intercommunaux inscrits dans les PCD et PLADDT accompagnés. ▪ Nombre de communes engagées dans des projets intercommunaux en milieu urbain et en milieu rural 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du Sud		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilisation des communes ✓ Identification / sélection des idées de projets ✓ Réalisation des travaux d'études ✓ Appui technique à l'élaboration des PCD et des PLADDT ✓ Suivi évaluation 		
DUREE ACTION	Q1 / 2025 Actualisation des PCD Réalisation de 5 PLADDT	Q2 / 2030 Réalisation de tous les PLADDT Maturation des projets intercommunaux	Q3 / 2035 Mise en oeuvre
PARTIES PRENANTES	Conseil Régional -Communautés urbaines -Communes Missions de développement et d'études Programmes et projets de développement-PNDP ONG / OSC - Autorités traditionnelles - Peuples autochtones		
COUT TOTAL (Million F CFA)	Q1/ 100 MFcfa/an / CR + budgets communaux = Q1/400 MFcfa + budgets communaux	Q2/ 100 MFcfa/an / CR + budgets communaux = Q2/ 500 MFcfa + budgets communaux	Q3/ 100 MFcfa/an /CR + budgets communaux = Q3/ 500 MFcfa + budgets communaux
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional Budgets communaux		

4. Accompagnement des projets intercommunaux

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées traite de la coopération décentralisée, entendue comme toute relation de partenariat entre deux ou plusieurs collectivités territoriales ou leurs regroupements en vue de réaliser des objectifs communs.</p> <p>L'accompagnement fourni par la Région s'avère indispensable pour des projets d'intérêt communs (construction et entretien des routes départementales et régionales, systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement, surveillance et exploitation forestière, minière et maritime, électrification, TIC, abattoirs, centres d'excellence de formation aux métiers, ...) pour mutualiser les moyens.</p>
OBJECTIFS	Promouvoir les projets en intercommunalité pour une utilisation optimale des ressources
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le nombre et les montants des projets intercommunaux ont significativement augmenté ✓ Les coûts unitaires des projets intercommunaux sont assez inférieurs aux coûts des projets communaux préparés individuellement
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets intercommunaux accompagnés de manière satisfaisante ▪ Valeur des projets intercommunaux ▪ Nombre de communes impliquées dans des projets intercommunaux
TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du Sud
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilisation des communes ✓ Identification / sélection des idées de projets / Inscription dans les PCD et budgets communaux ✓ Contractualisation des communes et intercommunalités ✓ Formulation et maturation des projets ✓ Mobilisation des ressources (communes, partenaires) ✓ Passation des marchés ✓ Accompagnement ✓ Suivi de l'exécution des projets ✓ Suivi évaluation
DUREE ACTION	En continu
PARTIES PRENANTES	<p>État-Conseil Régional – Communes -Communautés Urbaines</p> <p>Bureaux d'études</p> <p>Partenaires techniques et financiers (FEICOM, CARPA, PNDP, CAMTEL, CAMWATER, SONATREL, AER coopérations décentralisées)</p>
COUT TOTAL (Million F CFA)	100 Millions Fcfa/an (Q1= 400 MFcfa)
MODALITES DE FINANCEMENT	<p>Budget du Conseil Régional</p> <p>Fiscalité régionale</p>

5. Élaboration du Plan Régional de Développement

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	La Loi portant Code général des Collectivités territoriales décentralisées transfère aux Régions les compétences en matière d'élaboration et d'exécution des plans régionaux de développement sous la tutelle du MINDEVEL. Les PRD rentrent dans l'architecture des outils de planification (SND, SNADDT, SRADDT, Schémas sectoriels, Contrats Plans) en précisant comment on entend financer et mettre en œuvre les actions prioritaires au niveau régional (même logique que celle du PLADDT par rapport au PCD dans les communes). Le PRD se veut plus opérationnel à court terme (5ans) par rapport au SRADDT qui fixe les objectifs à moyen et long terme (2035)
OBJECTIFS	Mutualiser les efforts et assurer la cohérence des différentes planifications
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le PRD du Sud est cohérent avec la SND30, le SRADDT Sud, et le SNADDT. ✓ Le Conseil dispose d'un PRD pertinent et réaliste
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur des budgets annuels mobilisés et exécutés par la Région • Taux de réalisation du PRD
ZONES ET TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du Sud
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilisation des communes ✓ Identification / sélection des idées de projets / Inscription dans le PRD et budget régional ✓ Formulation et maturation des projets (études) ✓ Mobilisation des ressources (communes, partenaires) ✓ Passation des marchés ✓ Mise en œuvre ✓ Suivi de l'exécution du PRD ✓ Suivi évaluation
DUREE ACTION	En 2021 puis en 2025 puis en 2030
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conseil Régional -Communautés urbaines-Communes ✓ Administrations sectorielles (Etat) ✓ Bureaux d'études ✓ FEICOM-PNDP ✓ Partenaires techniques et financiers
COUT TOTAL (Million F CFA)	Q1/ 300 Millions de Fcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional

6. Renforcement des capacités de mobilisation des ressources financières endogènes et des partenaires pour la mise en œuvre des projets de développement

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La Région du Sud est considérée comme le nouveau pôle économique et industriel du Cameroun émergent. Cependant, l'insuffisance des moyens financiers entrave les investissements.</p> <p>Le développement par le Conseil Régional des stratégies pro actives de mobilisation des ressources endogènes pourra accompagner les dynamiques inter communales et régionales.</p> <p>D'autres ressources pourront être mobilisées dans le cadre de la coopération décentralisée et de l'appui des partenaires extérieurs.</p> <p>Néanmoins, toutes les opportunités en matière du partenariat public privé méritent d'être encadrées pour veiller au respect des clauses contractuelles par les privés et par les acteurs publics concernés, notamment le respect des mesures sociales et environnementales, ainsi que des restrictions d'exploitation.</p>
OBJECTIFS	Accroître et diversifier les ressources financières et les partenaires
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les ressources financières endogènes et extérieures mobilisées sont suffisamment accrues ✓ Le Conseil dispose de nombreux partenaires financiers
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des ressources endogènes mobilisées • Montant des ressources extérieures mobilisées • Nombre de contrats de PPP
TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du Sud
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement des capacités des élus et du personnel à la mobilisation des ressources ✓ Mise en place d'une fiscalité locale adaptée ✓ Mobilisation des ressources de l'État (BIP), des communes et des partenaires ✓ Mise en place d'un dispositif de collecte des recettes transparente et performante ✓ Échanges d'expériences et capitalisation sur les pratiques des Communautés Urbaines ✓ Mise en place d'un cadre de partenariat PPP ✓ Suivi et évaluation
DUREE ACTION	En continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conseil Régional - Communautés urbaines - Communes ✓ Secteur privé-Bailleurs de fonds ✓ FEICOM-CARPA-PNDP ✓ Agence de Promotion des Investissements ✓ Crédit Foncier
COÛT TOTAL (Million F CFA)	50 Millions de Fcfa par an (Q1= 200MFcfa)
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional

7. Mise en place d'un dispositif fiscal régional performant

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La loi portant sur la fiscalité locale de 2009 détermine les impôts, taxes et redevances prélevés au profit des collectivités territoriales décentralisées. En effet, les impôts locaux sont constitués de tous prélèvements opérés par les services fiscaux de l'État ou compétents des collectivités territoriales au profit de ces dernières.</p> <p>Conformément à la loi, les impôts et taxes des régions portent notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des droits de timbre sur les cartes grises ; • De la taxe à l'essieu ; • Des redevances sur les ressources de la forêt, de la faune et de la pêche ; • Des redevances sur les ressources en eau ; • Des redevances sur les ressources pétrolières ; • Des taxes ou redevances sur les ressources minières ; • De la redevance sur les ressources halieutiques et d'élevage ; • Des taxes et/ou redevances sur les ressources énergétiques ; • Des taxes et/ou redevances sur les ressources touristiques ; • De la redevance d'usage de la route ; • De tout autre impôt, droit ou redevance affecté par l'État. <p>Élaboré dans un contexte où les conseils régionaux n'étaient pas encore mis en place, cette loi décline la répartition de certains impôts et taxes entre les CTD. Avec la nouvelle donne, certaines clés de répartition notamment, celles des centimes et autres redevances, méritent d'être revues. Aussi, annonce-t-on un chantier d'élaboration d'une nouvelle loi sur la fiscalité locale. Par ailleurs, le Conseil Régional ne dispose pas de compétences éprouvées en matière d'assiette, d'émission et de recouvrement des impôts, taxes et redevances.</p>
OBJECTIFS	Accroître et diversifier les ressources financières et les partenaires
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le dispositif de collecte des recettes fiscales est performant ✓ Rendement fiscal (budgétisé, réalisé) est satisfaisant ✓ Les ressources financières endogènes mobilisées sont suffisamment accrues
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Textes d'application diffusés auprès des parties prenantes • L'inventaire de l'assiette fiscale ou des ressources mobilisables est quasi-exhaustif • Montant de l'assiette collecté • Rendement fiscal
TERRITOIRES	Région du Sud
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inventaires de l'assiette fiscale ✓ Contribution à l'actualisation de la loi et à l'élaboration des textes d'application ✓ Mobilisation et sensibilisation des autorités et des opérateurs économiques ✓ Échanges d'expériences et capitalisation sur les pratiques des Communautés Urbaines ✓ Informatisation et numérisation du recouvrement (géolocalisation, paiement en ligne) ✓ Acquisition des équipements et outils de collecte ✓ Renforcement des capacités des élus et du personnel ✓ Audit - Contrôle - Gestion des contentieux ✓ Suivi et évaluation du dispositif
DUREE ACTION	En continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional - Communautés urbaines de la Région- Communes - FEICOM-PNDP • Autorités administratives et traditionnelles - Services financiers de l'État • Opérateurs économiques • Autres Communautés Urbaines du Cameroun (Douala, Yaoundé, Bafoussam...) • Prestataires de services
COUT TOTAL	200 Millions de Fcfa par an (Q1= 800 MFcfa)
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional

2.2.4 ACTIONS DU SECTEUR ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET PLAN QUINQUENNAL

Tableau 5 : Actions du secteur organisation administrative traduisant les objectifs et le plan d'action quinquennal

Actions	Objectifs stratégiques	Calendrier			Coûts d'investissements (en million FCFA)			
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Total
Renforcement des capacités du Conseil Régional à la maîtrise d'ouvrage des projets de développement	Rendre opérationnel le Conseil Régional	X			150			150
Organisation de la cogestion du personnel relevant des administrations sectorielles		X			100			100
Participation à l'élaboration des PCD et des PLADDT	Mutualiser les efforts et assurer la cohérence des différentes planifications	X	X	X	400	500	500	1 400
Accompagnement des projets intercommunaux		X	X	X	400	500	500	1 400
Élaboration du Plan Régional de Développement		X	X	X	300	300	300	900
Renforcement des capacités de mobilisation des ressources financières endogènes et des partenaires pour la mise en œuvre des projets de développement	Accroître et diversifier la mobilisation des ressources financières et des partenaires	X	X	X	200	250	250	700
Mise en place d'un dispositif fiscal régional performant		X	X	X	800	1000	1000	2 800

2.3 ENVIRONNEMENT

2.3.1 ENJEUX STRATEGIQUES

De par sa situation géographique dans la grande forêt équatoriale, la Région du Sud comprend en son sein une faune et une flore diversifiées. Afin de permettre à tous de profiter des fruits de la forêt, outre les forêts du domaine privé de l'État (aires protégées, réserves forestières et concessions forestières qui appartiennent au domaine forestier permanent), il a classifié les forêts en forêts communales (domaine forestier permanent rétrocédé aux communes) et forêts communautaires (domaine forestier non permanent sous gestion communautaire). Le nombre d'Unités Forestières d'Aménagement a augmenté entre 2017 et 2020 passant de 31 à 33. Le nombre de forêts communales est passé de 16 à 18 et celui des forêts communautaires a régressé de 122 à 118 respectivement.

Tableau 6 : Superficies du zonage forestier (2021)

Affectation	Dénominations	Superficies (ha)
DFP	UFA	1 113 389
	Aires protégés	497 000
	Forêts communales	537 197
	Zones d'intérêt cynégétiques (superposées sur les UFA et autres)	(304 015)
	Réserves forestières	39 728
DFNP	Forêts communautaires	95 232
	Zones d'intérêt cynégétiques à gestion communautaire	63 466
	Forêts des particuliers	0

La Loi 94/01 du 20/01/94 portant régime des forêts de la faune et de la pêche établit le statut juridique des forêts au Cameroun, avec une distinction fondamentale entre les forêts du Domaine Forestier Non Permanent (DFnP) et celles du Domaine Forestier Permanent (DFP). En effet, les forêts du DFP sont appelées à rester à long terme strictement des forêts. Celles-ci sont constituées des forêts communales et des Forêts Domaniales notamment les aires protégées et surtout les forêts de production qui sont appelées à devenir des Unités Forestières d'Aménagement (UFA). Les forêts permanentes constituent le domaine privé de l'État qui en assure la gestion et l'aménagement.

La SND 2020-2030 prescrit l'intensification des actions visant à assurer la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité, la promotion de l'écotourisme, la sécurisation des aires protégées et le renforcement de la lutte contre le braconnage. Le Cameroun a ratifié les accords internationaux sur la conservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la désertification.

Les aires protégées s'étendent sur les communes et s'intègrent dans un territoire, on parle aussi de « paysage » où doivent se côtoyer les activités de conservation avec les activités humaines (agriculture, élevage, chasse, cueillette, exploitation forestière et minière). Cette cohabitation ne se fait pas sans problèmes, que ce soit du fait des hommes qui viennent empiéter illégalement dans les AP pour les exploiter de manière illicite, ou du fait des animaux qui sortent des AP pour envahir, voire détruire, les champs des riverains.

Les différentes utilisations des espaces (agricole, minière, industrielle, forestière, cynégétique/conservation, énergétique/hydroélectrique, halieutique, pastorale, urbaine, routière et ferroviaire, ...) peuvent donc être sources de conflits. Le plan de zonage en cours de finalisation au niveau national pourrait encore éventuellement revoir certaines vocations des espaces dans la région du Sud et clarifier certaines utilisations lorsqu'il y a un risque prononcé de conflit. Mais de manière générale, le SRADDT Sud conforte le zonage établi en son temps par le MINFOF (loi forestière de 1994) instituant un Domaine Forestier Permanent (DFP) et un Domaine Forestier non Permanent (DFnP).

Plusieurs projets d'infrastructures et de développement s'implantent dans la région du Sud dans les domaines que sont : le transport (routes, chemin de fer, port), l'exploitation forestière et minière, l'hydro-électricité, les agro-industries. Certains de ces projets ne sont pas toujours bien formulés au plan de la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. Par ailleurs certaines recommandations des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ne sont pas toujours appliquées.

Conformément au code sur la décentralisation, la Région a la responsabilité de veiller à ce que les ressources naturelles soient durablement gérées à l'effet de réduire au strict minimum les conflits entre les différentes catégories d'utilisateurs et préserver l'environnement et la biodiversité favorables aux activités touristiques.

Évaluation des coûts

Pour l'évaluation des coûts des différentes actions, l'estimation financière a été réalisée en référence au plan annuel des projets d'investissement, au journal des projets détaillés par région, au budget d'investissement public, du rapport sur le développement économique au Cameroun, et du SDSC.

2.3.2 OBJECTIFS SECTORIELS

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
Réduire les empiètements, l'exploitation illégale des forêts	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accélération du processus de classement des forêts du DFP par décret du PM (pour celles qui ne le sont pas encore) ; 2. Titrisation des forêts du DFP au nom de l'État 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre, surface des empiètements ✓ Superficie titrée au nom de l'État, ✓ Évolution des coupes illégales ✓ Valeur des crédits carbone générés par les forêts 	Les empiètements sont réduits à plus de 80 %	Les empiètements sont réduits à plus de 90 %
Inverser la tendance à la disparition de la grande faune	<ol style="list-style-type: none"> 3. Contribution au zonage et à la gestion concertée et apaisée des aires protégées du Sud 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fréquence du braconnage aux postes forestiers et en Justice 	La pratique du braconnage est réduite à plus de 50 %	La pratique du braconnage est réduite à plus de 90 %
Réduire les conflits entre les différentes utilisations des ressources naturelles	<ol style="list-style-type: none"> 4. Contribution à la consolidation de la réglementation sur la mise en valeur agricole des terres et à sa mise en application 5. Contribution à la gestion concertée et apaisée des ressources naturelles et des espaces territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proportions des terres mises en valeur ✓ Nombre, superficie, populations en conflit 	Les conflits sur l'utilisation des ressources naturelles et la mise en valeur agricole des terres sont réduits à plus de 50 %	Les conflits sur l'utilisation des ressources naturelles et la mise en valeur agricole des terres sont réduits à plus de 90 %
Mitiger l'impact négatif des projets de développement (mine, énergie, route, agro-industries, chemin de fer)	<ol style="list-style-type: none"> 6. Encadrement de la gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre des projets de développement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et valeur des projets de développement accompagnés au plan environnemental et social 	Au moins 80 % des projets respectent les normes environnementales et sociales	Tous les projets respectent les normes environnementales et sociales

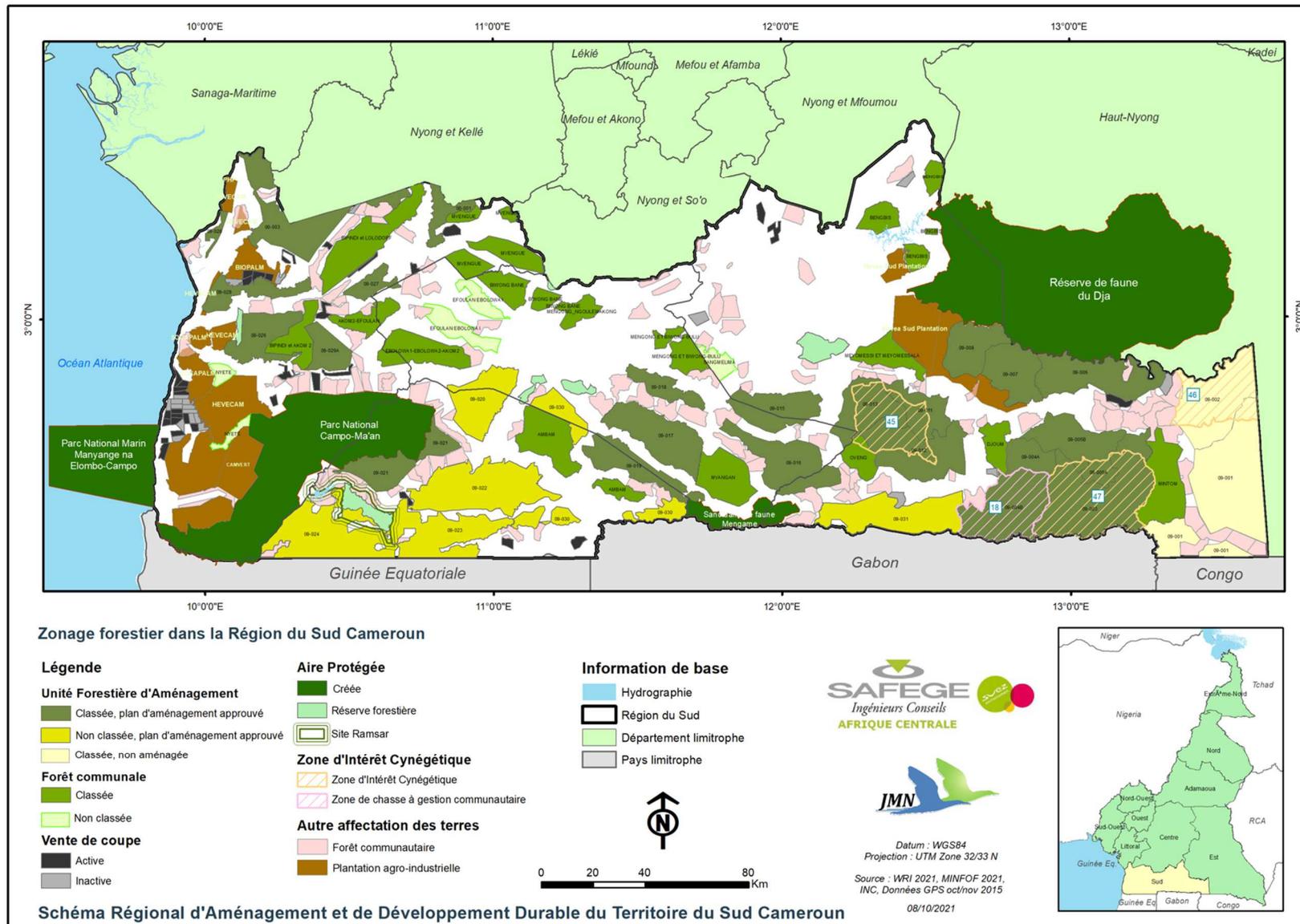


Figure 5: Zonage forestier de la région du Sud (2021)

2.3.3 FICHES ACTIONS

8. Accélération du processus de classement / titrisation des forêts du DFP

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La Loi 94/01 du 20/01/94 portant régime des forêts de la faune et de la pêche établit le statut juridique des forêts au Cameroun, avec une distinction fondamentale entre les forêts du Domaine Forestier Non Permanent (DFnP) et celles du Domaine Forestier Permanent (DFP). En effet, les forêts du DFP sont appelées à rester à long terme strictement des forêts. Celles-ci sont constituées des forêts communales et des Forêts Domaniales notamment les aires protégées et surtout les forêts de production qui sont appelées à devenir des Unités Forestières d'Aménagement (UFA). Les forêts permanentes constituent le domaine privé de l'État qui en assure la gestion et l'aménagement. Le code de la décentralisation confère aux régions certaines prérogatives en matière de gestion des forêts et des aires protégées. Plusieurs activités empiètent souvent dans le DFP notamment les exploitations agricoles des communautés riveraines, l'implantation des agro-industries, la construction des barrages hydroélectriques et les activités minières. Le désenclavement de certaines zones et les afflux sociaux induits par les projets de développement engendrent des activités de braconnage qui constituent une réelle menace pour les espèces protégées. Aussi, l'État a initié un processus de classement des forêts dont l'aboutissement permettrait de limiter les multiples empiètements susmentionnés.</p> <p>Urgences en matière de classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classer les forêts communales non encore classées (03 restantes) • Classer les forêts de production dont les plans d'aménagement sont approuvés • Entériner les processus de classement des aires protégées, • Titrer les forêts du domaine forestier permanent au nom de l'État, des Communes ou de la Région
OBJECTIFS	✓ Réduire les empiètements, l'exploitation illégale des forêts et la pratique du braconnage dans les aires protégées
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Les textes de classement du DFP sont signés et vulgarisés • Les empiètements, les exploitations illégales et le braconnage baissent de façon significative dans les zones classées • Les forêts du domaine forestier permanent sont titrées au nom de l'Etat/communes • Les forêts du Sud génèrent des crédits carbone, biodiversité et autres PSE
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Textes de classement du DFP signés ✓ Titres fonciers établis au nom de l'État / Communes / Région ✓ Nombre, surface des empiètements ✓ Fréquence des coupes illégales ✓ Fréquence du braconnage aux postes forestiers et en Justice ✓ Valeur des crédits carbone générés par les forêts du Sud
TERRITOIRES	Région du Sud
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Finalisation et actualisation des textes ✓ Vulgarisation des textes auprès des principaux usagers ✓ Suivi-évaluation ✓ Montage des dossiers de PSE
CALENDRIER	<ul style="list-style-type: none"> • Continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ État /Région-communautés urbaines-communes ✓ Chefferies et populations locales
COÛT TOTAL (million F CFA)	Q1/ 50 MFcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget de l'État + région Crédit carbone

9. Contribution à la gestion concertée et durable des aires protégées du Sud

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La SND 2020-2030 prescrit l'intensification des actions visant à assurer la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité, la promotion de l'écotourisme, la sécurisation des aires protégées et le renforcement de la lutte contre le braconnage. Le Cameroun a ratifié les accords internationaux sur la conservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la désertification. La gestion des aires protégées, partie du domaine forestier permanent, relève officiellement du MINFOF, mais, par définition, toutes les AP sont sur des communes et s'intègrent dans un territoire, on parle aussi de « paysage » où doivent se côtoyer les activités de conservation (AP) avec les activités humaines (agriculture, élevage, chasse, cueillette, exploitation forestière et minière). Cette cohabitation ne se fait pas sans problèmes, que ce soient du fait des hommes qui viennent empiéter illégalement dans les AP pour les exploiter de manière illicite, ou du fait des animaux qui sortent des AP pour envahir, voire détruire, les champs des riverains (conflits homme-faune). Plusieurs AP sont à cheval sur plusieurs communes, voire sur 2 régions et/ou frontalière d'un pays voisin (PN Campo-Ma'an, Réserve de Mangame, Réserve de faune du Dja) mais à proximité immédiate de la région Sud (PN Douala-Edéa, Réserve de faune de Ngoila), ou en cours de création (PN marin de Manyange na Elambo-Campo).</p> <p>En collaboration étroite avec le MINFOF et les Communes, la Région a la responsabilité de veiller à ce que les différentes AP de sa région soient effectivement protégées des tentatives d'empiètement et d'exploitation illicite, car seule l'exploitation écotouristique et culturelle y sont officiellement acceptées. Or, la région Sud a une vocation touristique (balnéaire, conférence, culturelle) qui doit être renforcée par l'attractivité de ses parcs et réserves riches en faune et en flore.</p> <p>Le braconnage dans les AP, pour la grande faune emblématique du Dja (éléphants, gorilles, chimpanzés, antilopes, crocodiles, etc.) ou aussi pour les espèces végétales les plus prisées (bois de grande valeur) est un fléau qui menace la survie même des espèces dans les AP et dans les concessions forestières et les territoires riverains. Malgré la conviction populaire que la forêt et la faune qu'elle contient sont inépuisables, l'augmentation rapide de la densité de population et donc des prélèvements tant alimentaires qu'à vocation commerciale, sont en train de détruire rapidement ce patrimoine commun, et donc son potentiel de valorisation économique et touristique.</p> <p>Confronté au coût important de la conservation des AP pour l'État, des partenariats public-privé peuvent être établis avec le soutien de financements internationaux et d'organisations spécialisées de conservation.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préserver le patrimoine naturel et la diversité biologique de la région du Sud pour en faire un pôle d'attractivité touristique majeur
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire les empiètements, l'exploitation illégale des forêts et la pratique du braconnage dans les aires protégées et les territoires riverains ✓ Des partenariats (PPP / délégation de gestion) sont mis en place dans les principales AP sur la base de modèles de financement durables ✓ Les dispositifs de conservation et de lutte antibraconnage sont performants (réduction du braconnage) ✓ Les plans de gestion d'impacts environnementaux et sociaux des grands projets de développements dans et autour des AP sont pertinents et mis en œuvre
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • PPP/délégations de gestion mis en place sur le Moyen/Long Terme dans les AP • Contribution financière de l'État et des CTD à la conservation • Inventaires périodiques des populations d'espèces phares dans les AP/ et dans le Sud • Nombre d'affaires de braconnage/exploitation illicite des RN portées en justice et donnant lieu à des condamnations fermes des contrevenants • Nombres de PGES élaborés et mis œuvre (taux d'exécution) • Nombre de dossiers de PSE documentés et financés
TERRITOIRES CONCERNÉS	<p>Région du Sud (toutes les aires protégées et territoires riverains) - Parc National de campo Ma'an, Sanctuaire à Gorilles de Mengamé, ZIC 44 Woo, ZIC 45 Mboa, ZIC 46 Sitatunga, ZIC 45 Ayina, Réserve de Faune du Dja</p>
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Mobilisation des partenaires de la conservation (MINFOF, ONG, Bailleurs de fonds, Communes, Opérateurs privés, opérateurs touristiques, etc.) ➢ Élaboration des modèles de conservation (PPP, Délégation de gestion) et des cahiers des charges des acteurs concernés

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobilisation et sensibilisation des communautés riveraines ➤ Contrôle de la mise en œuvre des PGES des projets de développement, des entreprises agroindustrielles, forestières, minières, pétrolières, énergétiques, etc. ➤ Suivi-évaluation 			
CALENDRIER	Q1 / Réserve de faune du Dja PN de Campo Ma'an	Q2/ Réserve de faune de Ngoila Réserve de faune de Mengame/Kom	Q3/ PN de Douala-Edéa PN de Manyange na Elambo-Campo
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ État-Régions-Communautés urbaines-Communes (Sud et Est) ✓ Communautés riveraines ✓ Partenaires techniques et financiers (UNESCO-UICN-UE) ✓ ONG internationales (APN, AWF, WWF, WCR, ZSL) ✓ Grands projets de développement (routes, chemin de fer, mines, énergie, agro-industries) ✓ Prestataires 		
COUT TOTAL (million FCFA°)	Q1 / 200 M	Q2/ 250M	Q3/ 250 M
MODALITES DE FINANCEMENT	PPP / subventions internationales / Prestations touristiques Crédit carbone / PSE Biodiversité/ PSE bassin versant		

10. Contribution à la consolidation de la réglementation sur la mise en valeur agricole des terres

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Compte tenu de la forte croissance démographique nationale (et sous-régionale) et de la nécessité éthique de pouvoir nourrir tout le monde, la pression sur les terres encore considérées comme « libres » va s'accroître dans les prochaines décennies. La SND 2030 anticipe la nécessité d'augmenter les surfaces agricoles dans toutes les régions, et en particulier dans celles qui disposent encore de terres à fort potentiel agricole non mises en valeur. Et la Loi camerounaise va dans le sens de faciliter l'accès et la mise en production des terres non exploitées (<i>exclusivement en dehors du domaine forestier permanent</i>), dans les zones banales (domaine forestier non permanent) ou zones agroforestières, où le zonage forestier de 1994 a délibérément laissé des espaces non affectés pour permettre des extensions agricoles futures (<i>plus ou moins 5 km de part et d'autre des axes routiers le long desquels sont installés les villages</i>). Or, beaucoup d'élites (<i>locales mais aussi celles installées en ville</i>) et d'autorités coutumières de la région du Sud anticipent eux-mêmes ces pressions en faisant en sorte de geler des terres qui sont alors inscrites à leur nom pour le développement d'activités agricoles. En pratique, dans la plupart des cas, la mise en valeur est fictive (<i>aménagement des limites et défrichage partiel des terres les plus proches de la route</i>). Les arbres de valeur sont cependant exploités au titre de récupération des bois avant la défriche (<i>ce qui fait une rentrée d'argent substantielle</i>) et bien souvent les terres sont ensuite laissées tel quel, ou au mieux, cultivées sur de petites surfaces. Concrètement, ces pratiques empêchent les jeunes camerounais de venir exploiter des terres et de développer leurs propres plantations, ce qui ralentit les extensions agricoles et limite la progression des surfaces de production attendues par la planification nationale.</p> <p>La Conseil Régional, qui réunit en son sein à la fois des élites et des chefs coutumiers, est particulièrement bien placé et pertinent pour traiter cette délicate question car le gel des terres est contreproductif. Il devra proposer des aménagements règlementaires au niveau national mais aussi au niveau régional et communal afin de faciliter l'accès des jeunes aux terres agricoles des zones agroforestières, et limiter les effets néfastes du gel des terres par accaparement. Il est en effet essentiel pour l'économie nationale et régionale que le potentiel de production de la région soit optimisé. S'appuyant sur les textes en vigueur, le Conseil Régional peut contribuer à mieux réguler l'accès à la terre et la valorisation des zones banales par l'agriculture, créant ainsi des emplois durables pour les jeunes.</p>		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la mise en valeur des terres agricoles dans les zones banales / agroforestières 		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> La loi sur la fiscalité locale favorise la mise en valeur des terres du domaine forestier non permanent/zones banales par les jeunes agriculteurs Les surfaces cultivées augmentent de façon significative dans les zones banales Les volumes de production et les rendements ont significativement augmenté 		
INDICATEURS PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> Surfaces cultivées et réhabilitées Productions et rendements 		
TERRITOIRES	Région du Sud / toutes les 29 communes		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> Étude sur la situation de la mise en valeur des terres dans les zones banales Contribution à l'actualisation de la réglementation nationale, régionale et communale Sensibilisation des détenteurs de terres Conception d'un mécanisme de mise en valeur des terres (Bourse de valorisation agraire) – Gestion de la bourse agraire. / Suivi-évaluation / Capitalisation 		
CALENDRIER	Q1 : aménagement réglementaire puis action continue		
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ État-Région-Communautés urbaines-Communes- société civile ✓ FEICOM / Prestataires de services ✓ Opérateurs économiques / Projets et programmes de développement 		
COUT TOTAL	Q1 : 200 millions Fcfa	Q2 : 250 millions Fcfa	Q3 : 250 millions Fcfa
FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional – Fiscalité locale		

11. Contribution à la gestion concertée et apaisée des ressources naturelles et des espaces territoriaux

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Les différentes utilisations des espaces (agricole, minière, industrielle, forestière, cynégétique/ conservation, énergétique/hydroélectrique, halieutique, pastorale, urbaine, routière et ferroviaire, ...) peuvent être sources de conflits. Le plan de zonage en cours de finalisation au niveau national pourrait encore éventuellement revoir certaines vocations des espaces dans la région du Sud et clarifier certaines utilisations lorsqu'il y a un risque prononcé de conflit. Mais de manière générale, le SRADDT Sud conforte le zonage établi en son temps par le MINFOF (loi forestière de 1994) instituant un Domaine Forestier Permanent (DFP) et un Domaine Forestier non Permanent (DFnP). Le DFP comprend les Aires Protégées (Parcs, Réserves et zones d'intérêt cynégétique) et les Concessions forestières (UFA) – domaine privé de l'État- et les Forêts communales rétrocédées aux Communes. Le DFnP concerne tout le reste, comprenant les forêts communautaires, les zones agricoles, les zones urbaines, les routes, etc. et globalement ce qu'on appelle les zones banales (terres non titrées ne faisant partie ni du domaine public ni du domaine privé de l'État). Il n'y a aucune forêt privée dans la Région Sud.</p> <p>Le Code général des CTD confère aux communes et aux régions des prérogatives en matière de gestion des espaces (sol support), notamment dans les zones banales et dans les forêts communales.</p> <p>Le sous-sol est cependant considéré légalement comme relevant strictement de la gestion de l'État. Dans les faits, l'État peut octroyer des permis de recherche minière partout, mais il est convenu depuis l'adoption de la loi minière de 1996 qu'on n'exploite pas de mine dans une aire Protégée et même qu'on n'y procède plus à des recherches minières puisqu'on ne pourra pas y faire d'exploitation. Ainsi, aucune activité agricole, d'élevage ou d'exploitation minière, qu'elle soit artisanale ou industrielle, ne peut être menée dans une AP. En pratique, les principaux conflits d'usage sont au niveau des UFA qui sont en concession avec des exploitants forestiers, et des concessions agroindustrielles, lesquels n'apprécient pas la présence de prospecteurs miniers, et encore moins des exploitants miniers.</p> <p>Sur toutes ces questions de cohabitation et de gestion apaisée des espaces, le Conseil Régional de la région du Sud a un rôle à jouer dans le respect de la législation en vigueur.</p>		
OBJECTIFS	✓ Réduire les conflits entre les différentes utilisations des ressources naturelles		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Conseil régional contribue de façon permanente à la bonne gouvernance des territoires ✓ Les conflits entre les différents utilisateurs des espaces et des ressources naturelles ont significativement diminué 		
INDICATEURS PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conflits déclarés chaque année • Nombre de conflits gérés de manière satisfaisante 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du Sud / toutes les 29 communes		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation de la concertation sur la gestion des ressources naturelles ✓ Mise en place d'un mécanisme de gestion des conflits au niveau régional ✓ Formation des animateurs et acteurs de modération/médiation des conflits ✓ Gestion des conflits-médiation ✓ Suivi-évaluation et Capitalisation des leçons apprises 		
CALENDRIER	En continu		
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Région - État - Communautés urbaines -Communes - Autorités coutumières ✓ ONG internationales (AWF, WWF, WCS, ZSL) ✓ ONG et associations locales de la société civile ✓ Prestataires de services ✓ Grands projets de développement (agro-industries, mines, routes, chemin de fer, énergies, conservation...) 		
COUT TOTAL (million F CFA)	50 millions Fcfa par an (Q1 = 200 MFcfa)	Q2 = 250 MFcfa	Q3 = 250 MFcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget Régional / subvention étatiques / contributions des partenaires Fiscalité locale		

12. Encadrement de la gestion environnementale et sociale des projets de développement

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Plusieurs projets d'infrastructures et de développement s'implantent dans la région du Sud dans les domaines que sont : le transport (routes, chemin de fer, port), l'exploitation forestière et minière, l'hydro-électricité, les agro-industries. Certains de ces projets ne sont pas toujours bien formulés au plan de la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. Par ailleurs certaines recommandations des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ne sont pas toujours appliquées.</p> <p>Le Code général des CTD leur confère des prérogatives en matière de gestion des espaces. Aussi, l'encadrement par la région pour appuyer la mise en œuvre des projets de développement et d'infrastructures, et vérifier la prise en compte des obligations des plans de gestion environnementaux et sociaux apparaissent nécessaire.</p>		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mitiger les impacts négatifs des projets de développement (mines, énergie, routes, agro-industries, chemin de fer) 		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les études d'impacts des grands projets sont pertinentes et réalistes ✓ Les mesures de mitigation proposées sont effectivement appliquées 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de PGES élaborés par rapport aux projets mis en œuvre • Niveau d'exécution des PGES 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du sud		
ACTIVITES	<p>Appui à la maturation et formulation des projets de développement Contribution aux études d'impacts EIES des grands projets Contrôle de l'application effective des mesures de mitigation des PGES Enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires Suivi-évaluation</p>		
CALENDRIER	En continu		
PARTIES PRENANTES	<p>État-Région-Communautés urbaines-Communes Secteur privé - Projets et programmes de développement Prestataires de service OSC</p>		
COUT TOTAL (M F CFA)	50 millions Fcfa/an (Q1 = 200 MFcfa)	Q2 = 250 MFcfa	Q3 = 250 MFcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional / subvention de l'État Fiscalité locale		

2.3.4 ACTIONS DU SECTEUR ENVIRONNEMENTAL ET PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

Tableau 6 : Actions du secteur environnemental traduisant les objectifs et le plan d'action quinquennal

Actions	Objectifs stratégiques sectoriels	Calendrier			Coûts d'investissements (en million FCFA)			
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Total
Accélération du processus de classement des forêts du DFP - Titrisation !	Réduire les empiètements, l'exploitation illégale des forêts Générer des crédits carbone et PSE	X	X	X	200	250	250	700
Contribution au zonage et à la gestion concertée et apaisée des aires protégées du Sud	Inverser la tendance à la disparition de la grande faune	X	X	X	200	250	250	700
Contribution à la consolidation de la réglementation sur la mise en valeur agricole des terres et à sa mise en application	Réduire les conflits entre les différentes utilisations des ressources naturelles	X	X	X	200	250	250	700
Contribution à la gestion concertée et apaisée des ressources naturelles et des espaces territoriaux	Réduire les conflits entre les différentes utilisations des ressources naturelles	X	X	X	200	250	250	700
Encadrement de la gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre des projets de développement	Mitiger l'impact négatif des projets de développement (mine, énergie, route, agro-industries, chemin de fer)	X	X	X	200	250	250	700

2.4.1 ENJEUX STRATEGIQUES

La Région abrite une grande diversité des ressources naturelles pédologiques, aquatiques, foncières, forestières, minières, énergétiques, fauniques et halieutiques et des aires protégées qui pourraient être durablement valorisées.

Il ressort du diagnostic territorial du Sud que ces ressources naturelles sont depuis de nombreuses années, soumises à de multiples dégradations anthropiques telles que l'ouverture des champs agricoles, la déforestation, la coupe intensive du bois de feu, le braconnage, l'exploitation minière illégale et anarchique, l'ouverture des chantiers routiers et agro-industriels. Ces dégradations s'y accompagnent d'un appauvrissement et d'une érosion des sols, d'une perte de la biodiversité, d'une récurrence des inondations et d'une diminution du potentiel aquatique.

Les limites du domaine forestier permanent sont assez bien respectées dans les zones où la pression sur la terre reste faible, mais des empiètements ont tendance à se multiplier dans certaines zones pour des cultures de cacao, de palmier à huile ou autres, notamment du fait de certaines élites ou des agro-industries. Il est nécessaire de préserver sans exception les espaces du domaine forestier permanent (DFP/domaine privé de l'État et des communes) de la région du Sud tant que son domaine forestier non permanent (DFNP - zones banales) n'est pas lui-même saturé par la pression agricole. Le marché international n'acceptera plus les produits issus de la déforestation et par ailleurs il n'est donc plus question de déclasser des zones forestières du domaine forestier permanent pour les convertir à l'agriculture. Une nouvelle voie de valorisation forestière commence à poindre avec la finance carbone, soit par le carbone évité, soit par le carbone stocké.

Sur un autre plan, on devrait éviter que l'accaparement des terres par des élites et leurs familles ne soit un gel de surfaces potentiellement productives avec pour conséquence d'empêcher des jeunes d'accéder eux-mêmes à la terre pour la cultiver. En effet, certaines élites originaires de la région du Sud cherchent à se constituer pour elles-mêmes et pour leurs successeurs un patrimoine foncier en revendiquant la propriété de terres forestières plus ou moins liées à leur lignage puis à titrer ces terres à leurs noms après une mise en valeur plus souvent virtuelle que réelle.

La capacité de transformation locale du bois issu de l'exploitation forestière légale reste faible. La tendance est à exporter l'essentiel du bois en sciages ou en grumes, et très peu en produits finis. L'offre locale de produits élaborés (troisième transformation) sur les marchés urbains est de qualité médiocre et peu rémunérateur ; elle émane le plus souvent des exploitations illégales. Pour répondre à la demande urbaine croissante avec une offre de produits bois de bonne qualité à prix abordable, tout en continuant à exporter des produits avec davantage de valeur ajoutée, il est nécessaire de moderniser les moyens de production et renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur.

C'est dans cette perspective que la SND 2020-2030 envisage le renforcement de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième transformation, en vue de la fabrication des meubles, la construction des logements et bâtiments et les usages industriels. Dans ce cadre, le Gouvernement prescrira notamment l'orientation de la commande publique en matière d'approvisionnement des services publics en meubles et renforcera les normes d'utilisation du bois dans les constructions.

Sur une trentaine de permis de recherche minière affichés, la Région en compte seulement deux (02) qui sont officiellement valables selon la réglementation en vigueur au 1^{er} trimestre 2022 : **Perlis corporation** (N° du Permis : PR00309 ; Permis : Bidou-Nord ; Date Attribution Permis 13/01/2020 ; Date Expiration Permis 12/01/2023 ; Observation : valable) et **Entreprise générale industrielle** (N° du Permis : D-PR 00130-2 ; Permis : Lomie-Mintom ; Date Attribution Permis : 10-nov-21 ; Date Expiration Permis : 09-nov-24; Observation : valable).

Concernant les permis d'exploitation, la société G-Stone Ressources SA est le concessionnaire du fer d'Akom II, dont la convention minière a été signée en novembre 2019. Pour le moment, G-Stone est en attente de la signature du permis d'exploitation par le Président de République. La préparation de l'EIES du projet est presque à terme car les consultations des parties prenantes ont été réalisées ; le dédommagement des populations se trouvant dans l'emprise du projet est en cours. G-Stones prévoit de produire deux millions de tonnes de concentré de fer par an, à travers une mine et une unité d'enrichissement.

L'exploitation minière artisanale se fait pour l'essentiel dans l'informel et l'illégalité, engendrant de l'insécurité, de la pollution des rivières, des conflits sociaux et un manque à gagner pour l'État. Elle évolue souvent vers une exploitation minière semi-mécanisée qui travaille pour l'essentiel dans l'informel et l'illégalité, sans aucun respect des règles environnementales, sociales et fiscales. Parfois on assiste à l'exploitation artisanale de l'or dans les aires protégées. Pour une exploitation minière artisanale durable, il est nécessaire de renforcer le suivi, l'encadrement et le contrôle et ce à travers la mise en place d'un dispositif de traçabilité

Au plan de l'exploitation minière industrielle, le contexte s'avère favorable avec la remontée des cours mondiaux du fer, du cobalt et du nickel. Il est nécessaire d'inciter les compagnies à poursuivre les travaux de recherche minière afin de pouvoir certifier les réserves et négocier les conditions du développement des investissements futurs. L'exploitation envisagée du gisement de fer de Mbalam, non loin du projet de barrage hydroélectrique de Chollet (600 MW), constitue un facteur important dans la mise en place des bases d'un développement industriel endogène, tel qu'envisagé par la SND 20-30, en conjuguant exploitation minière, concentration du minerai et plus tard sidérurgie. Ce projet conjoint avec la partie congolaise (Souanké-Nabeba) serait possiblement le premier mis en œuvre d'ici à 2025. D'autres projets à l'étude à Nkout, aux Mamelles devraient être diligentés. Celui d'Akom II devrait en principe pouvoir démarrer rapidement désormais du fait de sa proximité relative du PAK et de la route qui pourrait être praticable bientôt. Tous ces projets d'exploitation sont le fait de consortiums industriels privés, notamment à capital chinois. La construction des infrastructures routières et ferroviaires y relatives constitue une priorité pour faciliter cette exploitation minière.

La région Sud dispose d'énormes potentialités naturelles en matériaux de construction que sont le bois, du sable, des pierres/roches, l'argile, la latérite, du bambou, du calcaire, et bien sûr du fer. Le niveau de mise en valeur localement de ce potentiel reste faible, et les ménages comme les entreprises continuent d'ailleurs à faire venir à grands frais certains matériaux en provenance d'autres régions, voire de l'extérieur (fer à béton, aluminium, etc.). Avec une demande locale urbaine et des grands projets d'infrastructures envisagés en forte croissance, et on peut s'attendre à des tensions sur les prix et donc au renchérissement des coûts de construction si une politique incitative volontariste n'est pas mise en œuvre pour alimenter la demande. Cela concerne notamment l'ouverture de carrières de pierre, de sables, de calcaire, de latérite pour le revêtement des routes en terre, d'argile et de minerai de fer.

La région du Sud dispose d'un important réseau hydrographique et d'une façade maritime riche en ressources halieutiques. La consommation nationale de poisson en forte croissance s'appuie

surtout sur les prélèvements en mer, un peu en rivière et de plus en plus sur les importations en provenance de Chine. Le développement de l'aquaculture et plus spécifiquement de la pisciculture dans toutes les zones propices permettra sans aucun doute de compenser l'accroissement de la demande en poissons en eau douce. Toutefois, il convient de rééquilibrer les capacités de production et de prélèvement halieutiques afin de garantir la durabilité de l'activité de pêche.

Avec ses plages sur la côte atlantique, ses forêts denses, sa faune diversifiée, ses plans d'eau et ses aires protégées, la région du Sud dispose de nombreux atouts en matière de tourisme. Par ailleurs, plusieurs villes (Kribi et Ebolowa notamment) sont devenues désormais des villes de conférence et accueillent en permanence des événements. Le Code général des CTD leur confère des prérogatives en matière de promotion du tourisme. Le Conseil Régional a un rôle important de promotion de la destination « Région Sud » pour les différentes catégories de publics, en particulier pour le tourisme de conférence, le tourisme balnéaire, le tourisme culturel et le tourisme religieux qui ont les forts potentiels de croissance.

Liste des sites touristiques de la Région du Sud :

Type de sites	Nom des sites touristiques existants en précisant quel type d'aménagement on y trouve tout au tour
Fleuves et lacs	Chutes de la Lobé (Kribi), Parking+petit commerce
	Chutes de Memve'ele (Ambam)
	Barrage Hydroélectrique
	Fleuve Mekin (Sangmélina)
	Barrage Hydroélectrique
	Lac Municipal (Ebolowa)
Musées	Musée de Nkolandom (Ebolowa)
	Musée grand Batanga (Kribi)
Parcs	Parc de Campo-Ma'an (Océan et vallée du Ntem)
	La réserve du Dja (Dja et Lobo)
Autres	Les plages de Kribi
	Les grottes d'Akokass
	Le Mont Ebolowa
	Le Rocher de Mezesse

Sources RADEC 2020

Au plan énergétique, la politique de développement énergétique contenue dans la SND 2020-2030 est adossée sur la diversification des sources d'énergie. Aussi, elle entend valoriser toutes les potentialités énergétiques aux plans de l'hydro électrique, du solaire, du gaz, et de la biomasse. Il est donc nécessaire de promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire ou de la biomasse pour satisfaire les besoins en énergie des ménages ruraux et d'éclairage des centres urbains. A ce titre, la cogénération en valorisant les déchets de bois dans les industries forestières, voire des déchets domestiques urbains pour la production de l'électricité, constitue une réelle opportunité. Ceci est d'autant plus important qu'il devient possible d'abonder ce mode de production par la finance carbone du fait de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

2.4.2 OBJECTIFS SECTORIELS

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
Optimiser la mise en valeur agricole des terres	1. Contribution au développement agricole dans les zones banales et agroforestières	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Surfaces agricoles mises en valeur ✓ Montant des impôts sur les terres mises en valeur 	Plus de 10 % des terres dans les zones banales et agroforestières sont mises en valeur	Plus de 25 % des terres des zones banales et agroforestières sont mises en valeur
Valoriser durablement le potentiel forestier	2. Promotion de la transformation industrielle du bois	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de transformation ✓ Volume et valeur des produits de bois commercialisés 	Les volumes des produits de la seconde transformation du bois augmentent de 20 %	Les volumes des produits de la seconde transformation du bois augmentent de 40 %
Valoriser durablement le potentiel minier	3. Contribution au développement de l'activité minière industrielle 4. Valorisation des matériaux (inertes et carbonés) dans le BTP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Volume et valeur des productions artisanales légales ✓ Volume et valeur des matériaux 	Les volumes des matériaux locaux dans les BTP augmentent d'au moins 10 %	Les volumes des matériaux locaux dans les BTP augmentent d'au moins 30 %
Valoriser durablement le potentiel touristique	5. Promotion du tourisme et de l'éco-tourisme	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de visiteurs ✓ Montant des aménagements et investissements ✓ Nombre de nuitées dans les hôtels 	Au moins 1 site est aménagé par département	Au moins 2 sites sont aménagés par département
Valoriser durablement le potentiel énergétique	6. Développement des productions énergétiques alternatives (biomasse et solaire)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Population desservie ✓ Production d'énergie ✓ Carbone évité 	Au moins 10% de l'énergie est issue des sources alternatives	Au moins 30 % de l'énergie est issue des sources alternatives

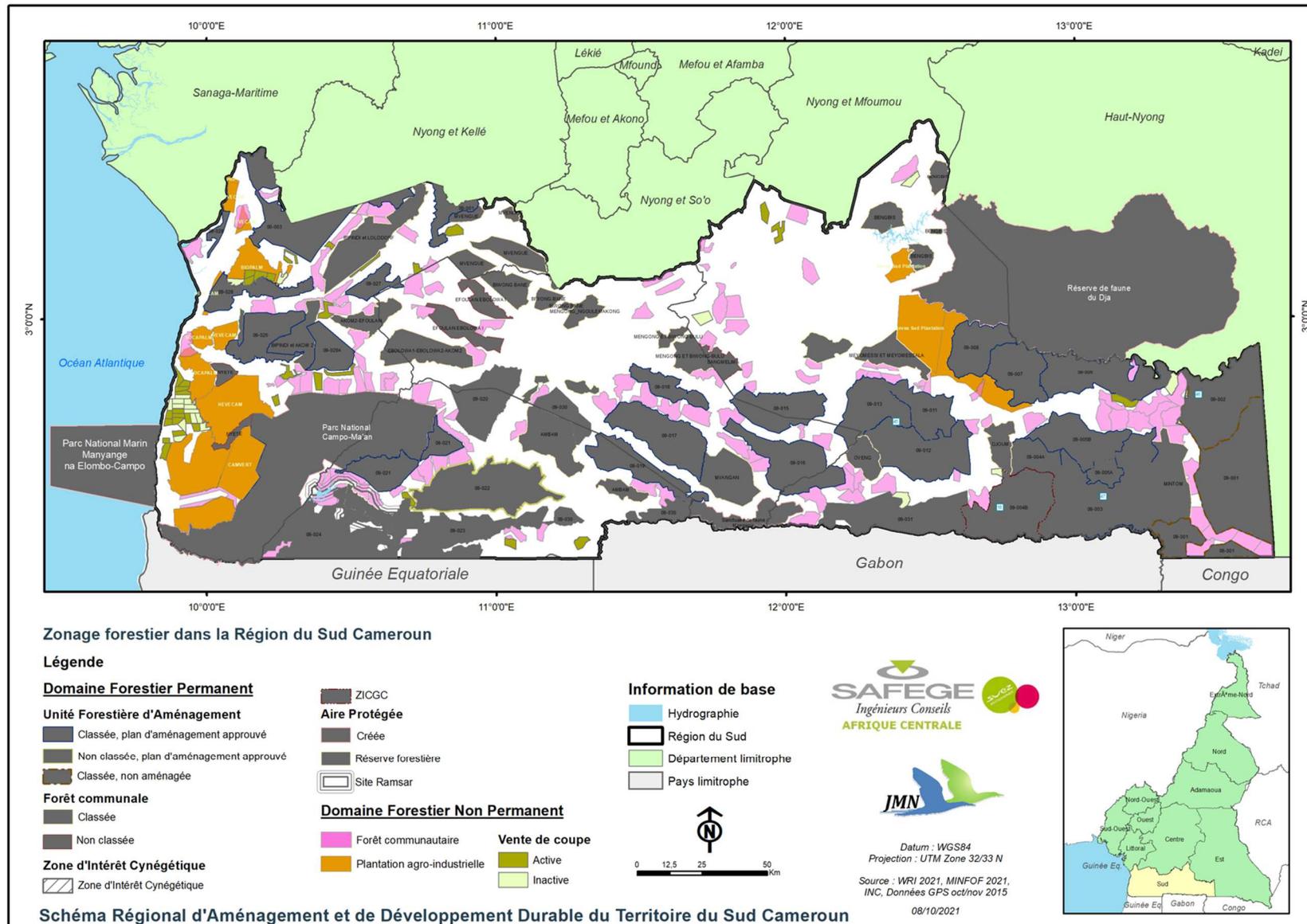


Figure 6: Visualisation des zones du domaine forestier non permanent déjà cultivées et potentiellement cultivables (selon la législation)

2.4.3 FICHES ACTIONS

13. Contribution au développement de l'agriculture dans les zones banales et agroforestières

CONTEXTE JUSTIFICATIF	ET	<p>Les conditions agroécologiques de la région offrent un bon potentiel pour le développement des spéculations que sont : le palmier à huile, l'hévéa, le cacao, le manioc, la banane-plantain et l'ananas, voire le café robusta dans certaines zones. Ce sont surtout le palmier à huile et l'hévéa qui ont fait l'objet d'investissements importants par des agro-industriels (Hevecam, Sud-hévéa, Socapalm, CamVert, etc.). Quelques PME ont investi également dans l'ananas et la banane plantain, notamment en association avec l'hévéa (par ex. Rubbercam), plus marginalement dans le manioc (seuil de rentabilité plus difficile à atteindre). Le cacao et le café sont essentiellement le fait d'exploitations familiales de petite taille, la majorité de ces EFA faisant également de la banane plantain, du manioc, de l'arachide, etc. pour l'autoconsommation et pour la commercialisation des excédents. Il existe quelques coopératives agricoles qui regroupent surtout des EFA, mais ce sont surtout des GIC qui sont les plus nombreux.</p> <p>L'heure n'est plus à la création de très grandes exploitations agroindustrielles car il n'existe plus de très grandes surfaces disponibles pour cela (respect du zonage forestier et de son domaine forestier permanent) et le marché international ne l'accepte plus (pas de produits issus de la déforestation), et il n'est donc plus question de déclasser des zones forestières du domaine forestier permanent pour les convertir à l'agriculture. Par contre, il demeure des zones d'extensions agricoles possibles pour les EFA mais aussi pour des PME dans les zones agroforestières et autres zones banales encore sous-exploitées, notamment les jachères.</p> <p>Sous réserve que les projets agricoles soient réels (il faut éviter le gel de terres et la déforestation), le Conseil Régional pourra contribuer à l'émergence de nouvelles entreprises agricoles de taille petite à moyenne à promouvoir dans les zones banales et agroforestières.</p>
OBJECTIFS		✓ Développer la production agricole dans les zones banales et agroforestières de la région (DFnP)
RESULTATS		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les surfaces et les volumes de productions agricoles augmentent ✓ Les volumes de produits agricoles transformés dans la région augmentent
INDICATEURS DE PERFORMANCE	DE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises agricoles fonctionnelles par catégorie de taille • Superficies agricoles exploitées dans le DFnP de la région • Volume et valeur des productions agricoles • Volume et valeur des produits agricoles transformés
TERRITOIRES		Région du Sud/ toutes les 29 communes
ACTIVITES		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilisation des investisseurs potentiels dans le secteur agricole dans la région sud ✓ Maturation et formulation des projets d'investissement de petite et moyenne taille ✓ Mobilisation et sécurisation des assiettes foncières dans le DFnP/zones banales ✓ Aménagement des voies de desserte pour faciliter les investissements ✓ Mobilisation des partenaires techniques et financiers ✓ Implantation des entreprises agricoles ✓ Capitalisation - Suivi-évaluation
CALENDRIER		En continu
PARTIES PRENANTES		Région-Communautés urbaines-Communes - Autorités traditionnelles Investisseurs - Prestataires Projets et programmes de développement - Partenaires techniques et financiers
COUT TOTAL (million F CFA)		50 millions Fcfa par an Q1 = 200 MFcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	DE	Budget du Conseil Régional PPP - Investissements privés Fiscalité régionale

14. Promotion de la transformation industrielle et artisanale du bois

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La région du Sud dispose d'un grand potentiel forestier constitué des UFA, des forêts communales et des forêts communautaires, et sans doute prochainement de forêts régionales. L'exploitation du bois d'œuvre est l'une des principales activités économiques de la région. L'un des piliers de la SND 2020-2030 est la transformation structurelle de l'économie à travers l'industrialisation, et le SNADDT comme le Plan National de Développement Industriel (PDI) mettent l'accent sur l'industrie et son potentiel d'accroissement du PIB et de création d'emplois durables pour les jeunes.</p> <p>Or, une part importante du bois d'œuvre continue d'être exportée en grumes, notamment vers les marchés asiatiques, l'approvisionnement vers les marchés urbains nationaux est essentiellement le fait de production exploitée de manière illégale. En principe, au 1^{er} janvier 2023, l'exportation de grumes sera interdite (Décision du Conseil des Ministres en charge des forêts de la zone CEMAC). Toute la production camerounaise de bois d'œuvre devra être transformée sur place.</p> <p>Le Conseil Régional doit faciliter les investissements industriels et artisanaux pour que la région optimise ses capacités de transformation du bois sur place, depuis la première transformation (sciage) en passant par le séchage, la 2^{ème} puis la 3^{ème} voire davantage (transformation plus poussée des bois d'œuvre), afin de créer de la valeur ajoutée sur place et des emplois durables.</p> <p>Le secteur doit en outre diversifier les produits en bois à destination des marchés nationaux et internationaux, outre les sciages, les charpentes, les meubles, les huisseries, etc., il est question de proposer davantage de placages et contreplaqués, de panneaux de particules, de bois aboutés-collés, de granulés de bois, de charbon, etc.</p>
OBJECTIFS	✓ Créer des emplois durables dans le secteur de la transformation du bois d'œuvre
RESULTATS ATTENDUS	✓ Tous les bois produits dans la région sont transformés sur place
INDICATEURS PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'usines et d'ateliers de transformation de bois fonctionnels par catégorie de taille et de produit • Volume et valeur des produits bois transformés par catégorie
TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du Sud
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilisation des investisseurs nationaux et internationaux ✓ Maturation et formulation des projets industriels et artisanaux ✓ Sécurisation des assiettes foncières (zones industrielles) ✓ Aménagement des sites et des voies de desserte ✓ Mobilisation des partenaires techniques et financiers ✓ Suivi évaluation
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Région-Communautés urbaines-Communes - Autorités traditionnelles ✓ Investisseurs industriels et artisanaux ✓ Projets et programmes de développement ✓ Partenaires techniques et financiers - Prestataires
COUT TOTAL (million F CFA)	50 Millions Fcfa / an Q1= 200 MFcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional / subventions PPP (hors budget) Investissements privés

15. Contribution au développement de l'activité minière industrielle

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>L'exploitation envisagée du gisement de fer de Mbalam, non loin du projet de barrage hydroélectrique de Chollet (600 MW), constitue un facteur important dans la mise en place des bases d'un développement industriel endogène, tel qu'envisagé par la SND 20-30, en conjuguant exploitation minière, concentration du minerai et plus tard sidérurgie. Ce projet conjoint avec la partie congolaise (Souanké-Nabeba) serait possiblement le premier mis en œuvre d'ici à 2025. D'autres projets sont également à l'étude à Nkout, Akom II, aux Mamelles, etc. Le projet d'AKOM II étant assez avancé. Tous ces projets d'exploitation seront le fait de consortiums industriels privés, notamment à capital chinois car la Chine représente à elle seule environ 60% de la demande mondiale, et donc la plus intéressée par ces investissements.</p> <p>Pour l'évacuation du fer depuis les sites de production avec le futur terminal minéralier du PAK, le Gouvernement a choisi que ce soit fait par chemin de fer (à voie unique) afin de faciliter la connexion des différents projets miniers envisagés de part et d'autre, y compris pour le minerai congolais et potentiellement gabonais. Le tracé proposé passera au plus direct entre Mballam et le PAK sur une distance d'environ 450 km à travers les concessions forestières (et en dehors des aires protégées). Dans un premier temps, c'est une route minéralière (privée) qui doit être construite sur ce tracé afin de pouvoir évacuer le DSO (minerai directement exportable tel quel) avec des trains de camions. Ensuite, une usine doit être construite sur place pour concentrer le minerai moins riche qui sera quant à lui évacué par chemin de fer.</p> <p>L'investissement pour la construction de la route minéralière, puis pour le concentrateur, la ligne de chemin de fer et le terminal ferroviaire au niveau du futur terminal minéralier du PAK sera financé dans le cadre de PPP entre un/des consortiums privés et l'État du Cameroun, avec des concessions de 25 ans d'exploitation permettant de rentabiliser les investissements. La Région du Sud aura un rôle de facilitateur (notamment au niveau des emprises foncières) pour que le processus devant conduire à la mise en place de ces investissements puisse se faire au plus tôt et aux meilleures conditions.</p>		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valoriser durablement le potentiel de production de fer de l'ensemble du bassin minier de ces zones transfrontalières 		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La production et l'exportation du fer est facilitée et les gites de fer sont mis en valeur ✓ La route minéralière et le chemin de fer minéralier sont fonctionnels ✓ L'usine de concentration est fonctionnelle ✓ L'usine sidérurgique est mise en place 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Volumes et valeurs du minerai de fer extrait et exporté d'abord en DSO, puis en concentré • Volumes et valeurs du fer transformé sur place • Nombre de conflits sur le tracé depuis le site de Mbalam jusqu'au PAK • Nombre d'emplois durables créés dans le secteur minier industriel 		
TERRITOIRES	Région du Sud et Région de l'Est + Nord Congo + Nord Gabon		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation des projets miniers, routiers, ferroviaires, portuaires, sidérurgiques, etc. ✓ Mobilisation et médiation avec les populations riveraines pour leur acceptation ✓ Sécurisation des emprises foncières (sites d'exploitation, route minéralière, chemin de fer, gare ferroviaire, terminal minéralier, approvisionnement énergétique) ✓ Aménagement des voies d'accès aux sites d'exploitation et de transformation ✓ Mobilisation des investisseurs ✓ Passation des marchés - Suivi de l'exécution des travaux - Suivi évaluation 		
CALENDRIER	Q1/ 2025 : Route minéralière Exploitation site Mbalam	Q2/ 2030 : Chemin de fer + terminal PAK + Nkout + usine concentration	Q3/ 2035 : Autres sites miniers+ industrie sidérurgique
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> 👉 Industriels/PPP 👉 État- CR du Sud et de l'Est- Communes du Sud et de l'Est 👉 PAK- -, CARPA, API, FEICOM - Partenaires techniques et financiers 		
COUT TOTAL	8 milliards de USD		
MODALITES - FINANCEMENT	PPP Contribution de l'État et de la Région pour la facilitation des processus		

16. Valorisation des matériaux (inertes et carbonés) dans le BTP

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Pour alimenter la croissance urbaine et la construction d'équipements et d'infrastructures (BTP), il est essentiel de disposer de matériaux de construction au plus près des lieux d'utilisation, et qui soient de bonne qualité et au meilleur prix. Le SNADDT insiste sur la mise en valeur du potentiel national. On trouve en région Sud différentes catégories de bois, de sables, de pierres/roches, d'argiles, de latérites, de bambous, de calcaires (notamment vers Mintom pour faire du ciment et de la chaux), et bien sûr du fer et de l'énergie. Le niveau de mise en valeur localement de ce potentiel reste faible, et on continue d'ailleurs à faire venir à grands frais certains matériaux en provenance d'autres régions, voire de l'extérieur (fer à béton, aluminium, etc.)</p> <p>Avec une demande locale urbaine et des projets d'infrastructures en forte croissance on peut s'attendre à des tensions sur les prix et donc au renchérissement des coûts de construction si une politique incitative volontariste n'est pas mise en œuvre pour alimenter la demande. Cela concerne notamment l'ouverture de carrières de pierre (production de graviers, de blocs d'enrochement), de carrières de sables (assortie de l'interdiction absolue d'utiliser du sable de mer), de carrières de calcaire (assortie de la construction de fours à chaux et d'usine de ciment), de carrière de latérite pour le revêtement des routes en terre, et de carrières d'argile (assorties de fours à briques et à tuiles) et de carrières de minerai de fer (assorties à terme de fonderies et d'industries sidérurgiques). Concernant l'utilisation du bois dans le secteur de la construction, et sans doute encore davantage du bambou (bambou, mais aussi raphia, rotin, etc.), il est nécessaire de changer l'image de ces matériaux dans l'esprit des populations, car ils sont encore associés à la pauvreté, matériaux du village, considérés comme non durables. Or, dans les pays développés, le bois est au contraire un matériau noble, et dans les pays asiatiques, le bambou est traditionnellement utilisé pour des usages multiples.</p> <p>Le Conseil régional a un important rôle à jouer pour faciliter l'ouverture de nouvelles carrières et pour promouvoir l'utilisation des matériaux locaux dans la construction : i) imposer l'utilisation de bois légal dans les marchés publics, ii) promouvoir la construction en bois/bambous, iii) promouvoir les constructions en briques de terre stabilisée (type Mipromalo), iv) promouvoir l'usage des briques et des tuiles cuites, etc.</p>		
OBJECTIFS	✓ Valoriser les matériaux locaux dans tous les secteurs de la construction et des infrastructures		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les marchés publics imposent l'utilisation de matériaux locaux produits dans la légalité ✓ Les capacités de production de matériaux (inertes, métalliques et carbonés) augmentent ✓ Les prix des matériaux sont maîtrisés et compétitifs 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Types/ coûts et prix des matériaux de construction mis en valeur • Nombre de carrières mises en valeur dans chaque catégorie par département • Nombre d'usines créées (cimenterie, briqueterie, four à chaux, fonderie, laminoir, etc.) • Volumes et valeurs des matériaux locaux produits 		
TERRITOIRES	Région du Sud/ tous les départements		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actualisation de l'inventaire des carrières (sable, pierre, calcaire, ...)/mise à jour de leur statut/mise aux normes légales ✓ Mobilisation des communes et des populations riveraines/ Structuration et renforcement des capacités des acteurs / Mobilisation des investisseurs ✓ Aménagement des voies d'accès aux sites d'exploitation ✓ Mise en place de mesures incitatives pour la production et l'utilisation des matériaux locaux ✓ Suivi-évaluation 		
CALENDRIER	Q1 2025/ Ouverture de carrières / four à chaux / maison bois / briques/ etc.	Q2 2030/ Cimenterie, fonderie, briqueterie, carrières, etc.	Q3/ 2030 : Industrie sidérurgique
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines et Communes - Autorités traditionnelles, ☞ Partenaires techniques et financiers, MIPROMALO, IRGM, ☞ Investisseurs privés, Partenaires techniques et financiers, prestataires 		
COUT TOTAL (million F CFA)	Q1/ 2025 (400 MFcfa) CR/ 100 M Fcfa/an + investissements privés	Q2 / idem	Q3/ idem
MODALITES - PLAN DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional + Subvention de l'État + budgets communaux/ prêts FEICOM PPP + Investissements privés + IDE Fiscalité régionale		

17. Promotion du tourisme et de l'éco-tourisme

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Avec ses plages sur la côte atlantique, ses forêts denses, sa faune diversifiée, ses plans d'eau et ses aires protégées, la région du Sud dispose de nombreux atouts en matière de tourisme. Par ailleurs, plusieurs villes (Kribi et Ebolowa notamment) sont devenues désormais des villes de conférence et accueillent en permanence des événements (ateliers, forums, conférences) en regroupant des participants venant des grandes villes camerounaises ou de l'étranger, valorisant ainsi les investissements hôteliers et de restauration. A cela s'ajoute le tourisme culturel et religieux qui draine beaucoup de population en fonction des différents événements et du calendrier.</p> <p>On constate cependant que l'accès à de nombreuses attractions et notamment les sites touristiques n'est pas souvent aisé, certains de ces sites n'étant pas viabilisés. Par ailleurs, peu d'agglomérations de la région du Sud disposent de parcs de loisirs pouvant attirer les enfants et la jeunesse.</p> <p>Dans la SND 2020-2030, l'État prévoit de : a) -prendre des mesures incitatives au développement des Partenariats Public-Privé (PPP) dans les services touristiques ; b) -renforcer l'offre touristique notamment par la facilitation des investissements hôteliers mais aussi par la promotion des sites et événements culturels.</p> <p>Le Code général des CTD leur confère des prérogatives en matière de promotion du tourisme. Le Conseil Régional a un rôle important de promotion de la destination « Région Sud » pour les différentes catégories de publics, en particulier pour le tourisme de conférence, le tourisme balnéaire, le tourisme culturel et le tourisme religieux qui ont les plus forts potentiels de croissance. Il devra également soutenir les initiatives de développement de nouvelles attractions touristiques (tortues marines, gorilles, éléphants, etc.) pour toutes les catégories de public, y compris le tourisme industriel (par ex. visite d'usine et de chantier forestier, visite de carré minier, visite de barrage hydroélectrique, etc.). Il s'agit notamment de diversifier l'offre touristique, d'améliorer la qualité des accès aux sites touristiques et les capacités locales d'accueil.</p>
OBJECTIFS	✓ Valoriser durablement le potentiel touristique
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'offre touristique se diversifie afin de mieux répondre aux attentes des différentes catégories de publics ➤ L'accès aux principaux sites touristiques est amélioré ➤ Les sites touristiques sont aménagés et les capacités d'accueil améliorées ➤ Des parcs de loisirs sont créés dans chaque département ➤ Plusieurs localités de la région sont des véritables destinations touristiques ➤ Le Conseil Régional dispose d'un pôle de promotion du tourisme performant ➤ Les recettes et ressources financières dédiées au tourisme s'accroissent significativement
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites accessibles et aménagés • Nombre de visiteurs par an • Nombre de circuits et produits touristiques • Nombre de parcs de loisirs créés • Nombre de nuitées (par ville/site et toutes catégories de publics/an) • Montant des ressources régionales mobilisées dédiées au tourisme • Nombre et valeur des projets touristiques
TERRITOIRES	Région du Sud/ communes touristiques (Kribi, Ebolowa, Campo, Sangmélima, etc.)
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Maturation et formulation des projets • Mobilisation des opérateurs économiques du secteur • Actualisation de l'inventaire des sites et des attractions touristiques de la région • Mobilisation des partenaires techniques et financiers (PPP) • Ouverture des voies de desserte pour les sites enclavés • Construction et équipement des parcs de loisirs dans les chefs-lieux de département • Aménagement des sites touristiques - Investissements hôteliers • Conception et développement des produits et de circuits touristiques • Développement du marketing et de la communication • Formation et recyclage des professionnels du secteur • Enquêtes de satisfaction - Suivi évaluation
CALENDRIER	En continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Région-Communautés urbaines-Communes – FEICOM – ☞ Aires protégées - Autorités traditionnelles ☞ Opérateurs économiques du secteur touristique (hôtellerie, restauration, agences de voyage, transporteurs, etc.) ☞ Projets et programmes de développement - Partenaires TF - Prestataires
COUT TOTAL	200 Millions Fcfa / an. - Q1= 1000 MFcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional / subventions - PPP (hors budget)

18. Développement des productions énergétiques alternatives (biomasse et solaire)

CONTEXTE JUSTIFICATIF	ET	<p>Au plan énergétique, la région doit pouvoir compter pour son développement sur des énergies durables accessibles au meilleur prix, en mesure de satisfaire à la fois aux besoins de croissance de la demande urbaine et rurale, et aux besoins de la croissance industrielle et commerciale. La mise en service des barrage de Memvele et Mékin , et de la centrale à gaz de Kribi améliore déjà la situation, mais cela reste très insuffisant à l'égard de la croissance des besoins nationaux. La construction du barrage de Cholet sur le Dja, en province de l'Est mais non loin de la limite orientale de la région sud devrait permettre d'approvisionner l'industrie, tout comme l'augmentation des capacités de la centrale à gaz de Kribi. Toutefois, pour les besoins urbains et ruraux notamment, il est nécessaire de promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire partout (tous les toits de maisons et bâtiments sont susceptibles de supporter des panneaux solaires – et il n'est pas nécessaire d'avoir du soleil pour produire de l'énergie, la lumière suffit), l'éclairage urbain devrait être solaire partout, etc. Concernant la biomasse, on devrait mettre l'accent sur la cogénération (valorisation des déchets de bois dans les industries forestières, voire des déchets domestiques urbains) pour la production de vapeur (séchage) et d'électricité, mais aussi sur la fermentation des déchets domestiques pour la production de biogaz. Tel que le prévoit la SND 20-30, la solution viendra de la combinaison de différentes sources avec la mise en place d'un mix énergétique optimisant les possibilités locales. Chaque agglomération devrait ainsi disposer de sa propre centrale locale de production énergétique afin de sécuriser son approvisionnement et de réduire les charges et les pertes liées au transport de l'énergie. En réalité, c'est la densité du maillage production-consommation qui permet d'améliorer la qualité du service rendu à l'ensemble des consommateurs, avec systématiquement la possibilité d'injecter dans le réseau la production énergétique non utilisée par le producteur lui-même. La promotion des énergies alternatives va de pair avec la libéralisation du secteur, l'ouverture au secteur privé et l'obligation de la société de distribution de l'électricité de racheter la production des centrales privées à un prix rémunérateur. Dans le même temps, la finance carbone offre des possibilités de cofinancement. Le Conseil régional a un rôle de facilitation dans la mise en œuvre de cette stratégie de mix énergétique. Des PPP sont mis en place avec les investisseurs privés.</p>		
OBJECTIFS		✓ Augmenter et diversifier la production énergétique locale		
RESULTATS ATTENDUS		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les différentes sources d'énergie alternatives sont exploitées de façon optimale ✓ Les coûts d'accès aux énergies alternatives baissent de manière significative ✓ La production énergétique régionale augmente et satisfait les besoins de croissance 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	DE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre, type et capacité de production des centrales de production énergétique • Valeur des investissements réalisés dans les différents sous-secteurs et départements • Nombre de localités et de populations desservies • Prix du KWh à usage domestique et à usage industriel 		
TERRITOIRES CONCERNÉS		Région du Sud/ tous les départements		
ACTIVITES		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation des projets (études) ✓ Mobilisation des ressources techniques et financières ✓ Passation des marchés ✓ Acquisition et installation des équipements / interconnexion au RIS ✓ Suivi et évaluation – maintenance 		
CALENDRIER		Q1/2025 Centrales solaires	Q2/2030 Centrale de cogénération Centrales solaires et biogaz	Q3/ 2030 Barrage de Cholet
PARTIES PRENANTES		<ul style="list-style-type: none"> ✎ État-Conseil Régional-Communautés urbaines- Communes ✎ CARPA –API-EDC-ENEO-ARSEL-IRGM et Partenaires techniques et financiers ✎ Investisseurs Directs Étrangers (IDE) - Secteur privé-Prestataires 		
COUT TOTAL (million F CFA)		Q1 (400 MFcfa) CR/100 MFcfa/an + PPP et IDE	Q2 CR 100 MFCfa/an + PPP et IDE	Q3 CR 100 MFcfa/an + PPP et IDE
MODALITES FINANCEMENT	-	Budget du Conseil Régional (100 MFcfa/an) + PPP et IDE Facturation des services / fiscalité régionale et locale Finance carbone		

2.4.4 ACTIONS DU SECTEUR RESSOURCES NATURELLES ET PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

Tableau 7: Actions du secteur ressources naturelles traduisant les objectifs et le plan d'action quinquennal

Actions	Objectifs stratégiques sectoriels	Calendrier			Coûts d'investissements (en million FCFA)			
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Total
Contribution au développement des agro-industries dans les zones banales et agroforestières	Optimiser la mise en valeur agricole des terres	X	X	X	250	250	200	700
Promotion de la transformation industrielle du bois	Valoriser durablement le potentiel forestier	X	X	X	250	250	200	700
Contribution au développement de l'activité minière industrielle	Valoriser durablement le potentiel minier							
Valorisation des matériaux (inertes et carbonés) dans le BTP		X	X	X	500	500	400	1 400
Promotion du tourisme et de l'éco-tourisme	Valoriser durablement le potentiel touristique	X	X	X	1000	1000	800	2800
Développement des productions énergétiques alternatives (biomasse et solaire)	Valoriser durablement le potentiel énergétique	X	X	X	500	500	400	1 400

2.5 INFRASTRUCTURES

2.5.1 ENJEUX STRATEGIQUES

Le réseau routier à densifier et moderniser

Le réseau routier du Sud a une triple vocation : transfrontalière, interrégionale et régionale. Il permet de relier le Cameroun à la Guinée Équatoriale, au Gabon et au Congo. En même temps il relie le Sud à trois régions : le Littoral, le Centre et l'Est d'une part et les localités de la région entre elles d'autre part.

Le faible niveau du bitumage du réseau routier dans la Région du Sud et entre les chefs-lieux des communes/arrondissements, et l'impraticabilité d'une bonne partie des routes en terre pendant la saison des pluies, ont des impacts négatifs sur le développement économique et social. En effet, ce sont essentiellement les chefs-lieux de département et quelques communes situées sur ces axes qui sont reliées avec des routes bitumées. A quelques exceptions près, les communes excentrées ne sont les plus souvent accessibles que par des routes en terre. Le tableau suivant décline la typologie des routes dans la région.

Tableau 5: Réseau routier de la région du Sud par catégorie en 2021 en km

Catégorie	Nature	Réseau routier 2021 en Km	État en %		
			Bon état	Passable	Mauvais
Nationale	Bitumée	583	25	47	29
	Terre	856			
	Total	1 439			
Régionale	Bitumée	195	13	44	43
	Terre	1 168			
	Total	1 363			
Communale	Bitumée	79	5	11	84
	Terre	8 417			
	Total	8 496			
Sud	Bitumée	856	43	102	156
	Terre	10 441			
	Total	11 298			

Source : Délégation régionale des travaux publics du Sud (DRTP, 2021)

L'accessibilité à certains pays frontaliers est limitée du fait du manque d'ouvrages de franchissement. Le pont devant franchir le fleuve Ntem pour la république de Guinée Équatoriale n'est pas encore construit, ce qui ne permet pas de valoriser le potentiel touristique et commercial de cette zone transfrontalière autour de la ville de Campo.

Chaque chef-lieu de département étant un carrefour routier, la traversée des centres urbains, notamment par les poids lourds engendre des embouteillages et autres nuisances. Avec la croissance des villes et par ricochet la croissance du trafic routier, il conviendrait d'interdire le passage des poids lourds (et tout particulièrement les super-lourds > 20T) dans les centres urbains. Pour la ville de Kribi, le contournement principal est d'ores et déjà fait avec la nouvelle autoroute qui dessert le port depuis la route au nord de la ville.

Infrastructures ferroviaires

Le partenariat relatif au projet de 540 Km entre le Congo et le Cameroun a été paraphé le 25 février 2022 avec comme objet la construction d'une voie ferrée reliant Mbalam (Région de l'Est) et le PAK, ainsi que de la mise en place d'un port minéralier multimodal d'une capacité de plus de 100 millions de tonnes par an.

Infrastructures aéroportuaires

La région compte deux aéroports, un à Kribi et un à Ebolowa. Ces aéroports sont non sécurisés et non titrés. De simples pistes d'atterrissage existent aussi à Djoum, réservée aux avions militaires, et à Meyomessala, mais non opérationnelle.

Un potentiel énergétique à optimiser

Le taux d'électrification de la Région du Sud (22%) est très en deçà du taux national d'électrification (54%). Le niveau d'électrification est médiocre en zone urbaine et très faible en zone rurale. Le réseau électrique interconnecté ne concerne que les villes de Kribi, Ebolowa et Sangmélina et les arrondissements voisins. La partie orientale du Dja et Lobo et de la Vallée du Ntem regroupe la plupart des arrondissements enclavés des quatre départements qui ne sont toujours pas connectés au Réseau Interconnecté Sud (RIS).

La principale infrastructure de production électrique de la région est à la centrale thermique à gaz de Kribi (KPDC) avec une capacité installée de 216 MW (avec un projet d'extension en cours à 330 MW). La mise en service des barrages Memve'ele et Mekin et les projets de constructions de mini-barrages et d'implantation de systèmes solaires, augurent des lendemains meilleurs en matière d'accès à l'électricité. Le poste de transformation de Djop qui recevra les 80 MW issues du barrage Memve'ele est aussi achevé. L'achèvement des travaux de construction de la ligne de transport de Djop (Ebolowa) à Ahala (Yaoundé) reste attendu. Toutefois, il serait nécessaire au regard de l'augmentation rapide des besoins énergétiques de confirmer aussi la construction du barrage de Cholet sur le Dja (Région de l'Est) et de prévoir d'autres aménagements.

La politique de développement énergétique contenue dans la SND 2020-2030 est adossée sur la diversification des sources d'énergie. Il s'agit de valoriser toutes les potentialités énergétiques aux plans de l'hydroélectrique, du solaire, du gaz naturel, du biogaz, de la biomasse, voire de l'éolien. Pour desservir les populations en énergie électrique, il faut tirer avantage des réalités agroécologiques, démographiques et technologiques des territoires

L'optimisation de la production des centrales hydroélectriques et de la centrale à gaz de Kribi passe par la construction de lignes et d'équipements de transport appropriés de grande capacité d'une part et l'aménagement des zones industrielles à la périphérie des nouveaux barrages d'autre. Le tableau suivant récapitule les principales infrastructures de production d'électricité

Ressources énergétiques

Tableau 6: Sites de production énergétique

Sources de production d'électricité	
Deux centrales hydroélectriques :	Mekin, Memve'ele (211MW)
Deux centrales thermiques connectées au RIS :	Centrale thermique à gaz de Kribi (216 MW) Centrale thermique d'Ebolowa
Cinq centrales thermiques isolées :	Bengbis, Djoum, Campo, Ambam et Olamze
Système solaire photovoltaïque	166 localités

Sources : RADEC 2020

Pour un dispositif performant et équitable d'accès à l'eau potable

Le rapport diagnostic (2015) avait déjà fait ressortir que la Région disposait 1.705 infrastructures/installations d'approvisionnement en eau potable, constituées majoritairement de puits (849) et de forages (549), soit respectivement 50 % et 32 % (Compilation des données des PCD). Le Dja et Lobo (745) est le département le plus pourvu en infrastructures d'approvisionnement en eau et l'Océan (229) en est le moins pourvu. Seulement 971 de ces infrastructures sont fonctionnelles, soit 57%.

L'alimentation de tous les arrondissements en Adduction en Eau Potable (AEP), l'approvisionnement suffisante en eau potable des villes de Kribi, Kye Ossi, Ebolowa ainsi que toutes les zones rurales non approvisionnées, la mise en place des régies de l'eau, la construction des réseaux d'assainissement urbain

L'accès à l'eau potable est encore très insuffisant à l'échelle de la Région. La croissance des villes demande de redimensionner la taille et la qualité des dispositifs de captage et de distribution de l'eau potable pour faire face à l'augmentation des besoins en volume, mais aussi en qualité, les urbains demandant que l'eau soit « courante » et qu'elle arrive dans leur propre maison.

Pour améliorer l'efficacité et l'efficience des dispositifs d'alimentation en eau potable, il conviendrait de promouvoir des régies et des intercommunalités de l'eau potable.

La nécessité des infrastructures portuaires et de la protection des installations

Les orientations fondamentales du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Sud font du Port autonome de Kribi le premier port maritime de la zone CEMAC. Son extension s'avère nécessaire au vu de l'augmentation à terme du trafic, dans la perspective de la mise en œuvre des divers projets structurants. Il s'agit à travers ce projet d'inverser la tendance, en permettant au pays de jouer pleinement son rôle d'État de port et d'État de transit vers les pays voisins, et particulièrement ceux n'ayant pas d'accès à la mer (RCA, Tchad).

Dans la perspective d'une remontée des cours mondiaux des différentes matières premières, l'exploitation envisagée du gisement de fer de Mbalam et du pétrole aux larges des côtes camerounaises requiert d'importantes aires de stockage.

Les conséquences du changement climatique sur les côtes sont notamment le relèvement du niveau moyen de la mer et l'intensité accrue des vagues lors des grandes marées. Le trait de côte a déjà reculé de plusieurs dizaines de mètres en l'espace de moins de 30 ans, menaçant toutes les installations en bord de mer, routes, bâtiments, etc. Et le phénomène semble s'accélérer. Il pourrait menacer dans les prochaines années une bonne partie de la ville de Kribi. Cela constitue une menace réelle sur les installations industrielles et portuaires. Par ailleurs, il conviendrait de disposer d'une chaîne logistique et administrative performante pour fluidifier les échanges import/export, du fait de certaines lourdeurs ou insuffisances.

Pour un accès accru aux TIC

Dans un contexte de crise sanitaire mondiale avec les restrictions dans la mobilité des personnes, les NTIC offrent de nombreuses perspectives de digitalisation (e-commerce, e-learning, e-gouvernance, e-Banking...) qui requièrent des infrastructures de qualité. Cependant, la faible connexion au réseau internet et le coût élevé des services offerts par les opérateurs de la téléphonie mobile et autres fournisseurs d'accès internet (FAI) restent une préoccupation. Au 31 Décembre 2020, la région du Sud comptait une douzaine de FAI². Toutefois, la réduction du fossé en matière d'accès au numérique entre le milieu rural et la ville reste un défi majeur.

² GOSAT, TS2; RINGO, CAMTEL, CREOLINK, SPACE X, ORANGE CAM, ONE WEB, MTN, YOOME, JTI et AFRIKANET.COM

Évaluation des couts

S'agissant de l'estimation des coûts des travaux, ils sont inspirés des prix du marché et des mercuriales utilisées dans l'étude d'Actualisation du Plan Directeur Routier du Cameroun et dans l'élaboration du SNADDT, du SRADDT Est et du SDSC.

- Réhabilitation de route en terre : 50 millions Fcfa / kilomètre ; ☒
- Stabilisation de route en terre : 30 millions / kilomètre ; ☒
- Bitumage de route en terre : 700 millions Fcfa / kilomètre ; ☒
- Renforcement de route bitumée : 700 millions Fcfa / kilomètre ; ☒
- Construction de voie ferrée : 8 à 10 milliards Fcfa/ kilomètre ; ☒
- Projet d'intercommunalité : 500 millions Fcfa/projet. ☒

2.5.2 OBJECTIFS STRATEGIQUES SECTORIELS ET ACTIONS

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
Fluidifier la circulation des hommes et des biens en accélérant la réalisation du programme d'investissement routier en cours	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction des routes de contournement des principales villes moyennes (Ebolowa, Sangmélina, Ambam) 2. Prolongement de l'axe nord-sud pour rejoindre Campo et la connexion avec Bata (République de Guinée Équatoriale) 3. Renforcement de l'axe nord-sud par Ebolowa et Ambam jusqu'aux frontières de Guinée Équatoriale et du Gabon 4. Finalisation et aménagement de l'axe Ouest-Est intégrateur (Kribi-Frontière du Congo) 5. Développement des axes bitumés pour relier les chefs-lieux de communes/arrondissements entre eux 6. Construction des aires de repos le long des axes routiers sous régionaux 7. Promotion des intercommunalités d'engins de BTP 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Flux des véhicules ✓ Durée moyenne du parcours ✓ Nombre et valeur des aires de repos ✓ Linéaires et coûts des constructions 	Les flux des personnes et des biens augmentent de 50 %	Les flux des personnes et des biens triplent
Optimiser les capacités portuaires	<ol style="list-style-type: none"> 8. Poursuite des extensions de la capacité portuaire 9. Professionnalisation de toute la chaîne logistique et administrative pour fluidifier les échanges import/export, 10. Construction d'un terminal minéralier et d'un terminal gazier 11. Aménagement des 26 000 ha de la zone industrialo-portuaire et des 12 000 ha de la zone réservée pour la ville nouvelle. 12. Construction d'un centre d'extraction de gaz naturel et unité de liquéfaction 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Superficie des extensions ✓ Coût des extensions ✓ Capacités de stockage du gaz et des minerais ✓ Valeur des produits stockés ✓ Nature, tonnage et valeur des importations ✓ Quantités et valeur des produits exportés 	Les besoins en aménagement et stockage sont satisfaits à 50 %	Les besoins en aménagement et stockage sont entièrement satisfaits

Valoriser durablement le potentiel énergétique	<p>13. Accélération des investissements en lignes et équipements de transport de l'énergie</p> <p>14. Promotion de la production électrique durable (hydro électricité, gaz naturel, solaire, biomasse, éolien, biogaz)</p> <p>15. Promotion de la région Sud et de ses zones prioritaires d'industrialisation auprès des investisseurs privés potentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'industries autour des barrages ✓ Nombre et surfaces des zones aménagées ✓ Consommation en énergie des industries ✓ Montants des investissements ✓ Montants des aménagements 	<p>Le potentiel des barrages est valorisé à 60 %</p> <p>Les autres alternatives énergétiques concourent à 10 %</p>	<p>Le potentiel des barrages est valorisé à 80 %</p> <p>Les autres alternatives énergétiques concourent à 30 %</p>
Réduire la fracture numérique et en permettre l'accès au plus grand nombre	<p>16. Construction des réseaux de fibres optiques performants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'agglomérations desservies par la fibre optique ✓ Populations desservies ✓ Linéaire de la fibre optique ✓ Coût d'accès à la fibre optique ✓ Régularité 	<p>Le taux de couverture de la population en fibre optique est de 50 %</p>	<p>Le taux de couverture de la population en fibre optique est de 90 %</p>
Améliorer durablement l'accès à l'eau potable	<p>17. Promotion de la construction et de l'exploitation décentralisée et intercommunale des systèmes d'approvisionnement en eau potable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de systèmes d'approvisionnement en eau potable ✓ Nombre d'intercommunalités ✓ Populations desservies ✓ Coût d'accès à l'eau potable 	<p>Les intercommunalités concourent à 10% du taux de desserte des ménages en eau potable</p>	<p>Les intercommunalités concourent à 30% du taux de desserte des ménages en eau potable</p>
Protéger les installations en bord de mer et limiter les impacts sur les sites naturels	<p>18. Construction des digues de protection de la côte</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Linéaire et valeur des digues et autres dispositifs de protection ✓ Recul du trait de côte ✓ Nombre d'installations impactées par les inondations ✓ Valeur des impacts négatifs des inondations 	<p>La protection de la côte mitige les impacts de 30 %</p>	<p>La protection de la côte mitige les impacts de 90 %</p>



Figure 7: Planification des principales infrastructures de communication

2.5.3 FICHES ACTIONS

19. Construction des routes de contournement (Ebolowa, Sangmélina, Ambam, etc.)

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Dans le Programme de Modernisation Urbaine figure le développement des voies de contournement des principales villes et les pénétrantes. La construction de ces routes permettra de désengorger les agglomérations concernées.</p> <p>Pour le cas de Kribi, le contournement principal est d'ores et déjà fait avec la nouvelle autoroute qui dessert le port depuis la route au nord de la ville. Les pénétrantes à réaliser sont décrites dans le schéma des services collectifs.</p> <p>Chaque chef-lieu de département est un carrefour routier. Avec la croissance des villes et la croissance du trafic routier, la traversée des centres urbains, notamment par les poids lourds est devenu un réel problème du quotidien, engendrant embouteillages et insécurité.</p> <p>Les axes de contournement devront être aménagés (au minimum) en 4 voies avec trottoirs et pistes cyclables de part et d'autre, et terre-plein central infranchissable équipé de luminaires solaires. Des gares routières sont aménagées en entrée et sortie de ville avec des plateformes logistiques et des postes de police/gendarmerie.</p> <p>L'aménagement le long des routes de contournement devra prévoir en plusieurs lieux des aires de parking pour les poids lourds, à proximité des stations-services et autres services commerciaux, d'hébergement et de restauration. En principe, plus aucun poids lourd (et tout particulièrement les super-lourds) ne doit avoir à traverser un centre urbain. Les chauffeurs doivent donc pouvoir trouver le long des routes de contournement tout ce qui leur est nécessaire sans avoir à pénétrer en ville.</p> <p>Investissements à intégrer dans les investissements structurants liés aux grands axes lourds transnationaux Ouest-Est et Nord-Sud/ Budget de l'État</p>		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Fluidifier la circulation routière au niveau des principales agglomérations urbaines de la région en évitant aux véhicules en transit de devoir pénétrer en ville 		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> La circulation est fluidifiée dans le périmètre urbain Le temps de traversée des véhicules est réduit Le centre-ville est libéré du trafic lourd et super-lourd 		
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> Linéaire et valeur des aménagements ville par ville Temps moyen de traversée de la ville 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	<p>Ebolowa, Sangmélina, Ambam</p> <p>Autres villes</p>		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> Formulation et maturation des projets (études) Mobilisation et sécurisation des emprises routières nécessaires Mobilisation des ressources Passation des marchés Construction des routes et des aménagements connexes Suivi de l'exécution des travaux Suivi évaluation, Maintenance 		
CALENDRIER	<p>Ebolowa et Sangmélina : Q 1 /2025 ! Ambam : Q2 / 2030 !Djoun, Mintom, Akom 2 : Q3/ 2035</p>		
PARTIES PRENANTES	<p>Etat - Conseil Régional - Communauté urbaine et Communes concernées</p> <p>Opérateurs économiques, Partenaires techniques et financiers, Entreprises BTP</p>		
COUT TOTAL (M FCFA)	<p>Q1</p> <p>15 000 MFcfa</p>	<p>Q2</p> <p>8 000 MFcfa</p>	<p>Q3</p> <p>23 000 MFcfa</p>
FINANCEMENT	<p>Budget de l'État (MINTP) + contribution des Communautés urbaines + Conseil Régional</p> <p>Produit de location des concessions (stations-services, centres commerciaux, etc.)</p>		

20. Prolongement de l'axe nord-sud pour rejoindre Campo et la connexion avec Bata (République de Guinée Équatoriale)

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Le projet de construction de la route transnationale Cameroun-Guinée Équatoriale par Kribi-Campo fait partie des Projets Intégrateurs Prioritaires de la Zone CEMAC/CEEAC et du NEPAD. Le prolongement de l'axe Nord-Sud à partir de Kribi, nouveau pôle logistique et industriel sous-régional, vers Campo (côté Cameroun) va transformer ce poste frontière en plateforme transfrontalière d'importance.</p> <p>Dans un premier temps, il est question de réaliser le prolongement routier qui sera connecté depuis la nouvelle autoroute au niveau du PAK (Lolabé) pour rallier la ville de Campo au niveau du futur pont devant franchir le Ntem, désenclavant de fait cette zone à fort potentiel touristique et commercial.</p> <p>La construction du pont sur le Ntem est nécessaire, mais relève directement des deux États et devra être cofinancé par le Cameroun et la Guinée Équatoriale. En attendant que le pont ne soit construit (ce qui peut prendre encore plusieurs années compte tenu de l'importance de l'investissement nécessaire), il est proposé que soit mis en place un service de bacs automoteurs, chaque pays pouvant fournir un bac.</p> <p>Il s'agit d'un axe intégrateur majeur classé en route nationale, relevant de ce fait du budget de l'État.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouvrir la circulation sur l'axe côtier panafricain entre Edéa-Kribi et Bata
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'axe Edéa-Kribi-Campo est opérationnel ✓ La connexion Campo-frontière avec la Guinée Équatoriale est réalisée ✓ Un bac est fonctionnel sur le Ntem au niveau de Campo
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire de routes construites • Valeur des investissements • Trafic sur les axes routiers • Bac automoteur fonctionnel et quai d'accostage à Campo • Pont sur le Ntem
TERRITOIRES CONCERNÉS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tronçon Lolabé-Campo ✓ Tronçon Campo-frontière avec la Guinée Équatoriale
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation et maturation du projet (études) • Mobilisation et sécurisation des emprises foncières • Mobilisation des ressources • Passation des marchés • Construction de la route • Aménagements du quai d'accostage et du poste frontalier, acquisition du bac • Suivi de l'exécution des travaux • Mise en place du dispositif de gestion du bac de franchissement du Ntem • Suivi évaluation et Maintenance (route, bac, quai, poste frontière) • Maturation du projet de pont sur le Ntem / construction du pont
CALENDRIER	<p>Axe Lolabé-Campo-frontière : Q1/ 2025</p> <p>Bac automoteur : Q1/ 2025</p> <p>Pont sur le Ntem : Q2 / 2030</p>
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> • État - Conseil Régional - Populations riveraines • Opérateurs économiques - Partenaires techniques et financiers - Entreprises BTP • Gestionnaire du bac
COÛT TOTAL (million F CFA)	Q1/ 110 000 MFcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	<p>Budget national MINTP – Contribution Conseil Régional</p> <p>Péage pour le franchissement du Ntem (bac puis pont)</p>

21. Renforcement de l'axe nord-sud par Ebolowa et Ambam jusqu'aux frontières de Guinée Équatoriale et du Gabon

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Le développement en cours des corridors logistiques Ouest-Est et Nord-Sud constitue un atout important pour le développement durable de la Région du Sud.</p> <p>L'axe reliant Ebolowa (et Yaoundé), capitale régionale et plateforme de distribution en cours de croissance, à Ambam renforcera le flux des échanges intra régionaux en se prolongeant vers la Sous-région par Kyé-Ossi, Olamze et Abang Mikoo qui sont appelés à se développer davantage en tant que plateformes logistiques frontalières vers la Guinée Équatoriale et le Gabon. Cette route doit être équipée à plusieurs endroits clés de postes de péage automatisés et de postes de pesée situés à proximité des aires de repos aménagées (toilettes publiques, café-restaurant, hôtellerie, parking, guichets automatiques de banque, commerces) et sécurisées (postes de police/gendarmerie). L'investissement comprend le contournement des principales villes.</p> <p>Il s'agit d'un axe majeur intégrateur classé en route nationale, et donc à la charge du budget de l'État.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Fluidifier le trafic entre le Cameroun, la Guinée Équatoriale et le Gabon
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les tronçons routiers Ebolowa-Abam, Abam-Kyé-Ossi et Olamzé et Abang Mikoo sont réhabilités et aménagés ✓ Les flux commerciaux sont accrus ✓ Le temps de passage des usagers est réduit
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> Linéaire de routes construites/réhabilitées Valeur des investissements réalisés Trafic sur les axes routiers
TERRITOIRES CONCERNÉS	Les axes Ebolowa-Abam, Abam-frontière avec la République de Guinée Équatoriale et avec la République Gabonaise
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> Formulation et maturation du projet (études) Mobilisation des ressources et des emprises foncières additionnelles (aires) Passation des marchés Constructions Suivi de l'exécution des travaux Suivi évaluation - Maintenance
CALENDRIER	Q1 / 2025
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> État (MINTP) - Conseil Régional - Communes Populations riveraines Opérateurs économiques - Partenaires techniques et financiers Entreprises BTP
COUT TOTAL	86 500 MFcfa
MODALITES - FINANCEMENT	Budget National MINTP – Conseil Régional

22. Finalisation et aménagement de l'axe Ouest-Est intégrateur (Kribi-Frontière du Congo)

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Le développement en cours des corridors logistiques Ouest-Est et Nord-Sud constitue un atout important pour le développement durable de la Région du Sud. L'axe reliant Kribi (ville et PAK) à la frontière du Congo via Ebolowa, Sangmélima, Djoum et Mintom est en cours d'aménagement mais les travaux n'avancent pas aussi vite que prévu. Cet axe est une priorité du schéma régional d'aménagement CEMAC/CEEAC et du SNADDT.</p> <p>L'urgence est de terminer les travaux sur le tronçon Sangmélima-Frontière du Congo, ce qui permettrait de développer dans un premier temps le trafic entre Yaoundé et Brazzaville.</p> <p>Du même niveau d'urgence, il s'agit de finaliser les travaux du tronçon direct entre Ebolowa et Sangmélima et d'engager les travaux du tronçon Kribi-Ebolowa via Akom2 (les études sont partiellement réalisées). Cette route doit être équipée à plusieurs endroits clés de postes de péage automatisés et de postes de pesée situés à proximité des aires de repos aménagées (toilettes publiques, café-restaurant, hôtellerie, parking, guichets automatiques de banque, commerces) et sécurisées (postes de police/gendarmerie).</p> <p>Il s'agit d'un axe d'intérêt majeur classé comme route nationale, et donc à la charge de l'État central avec contribution du Conseil Régional</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouvrir et développer l'axe ouest-est intégrateur Kribi-frontière du Congo
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le tronçon Sangmélima-frontière du Congo est opérationnel ✓ Le tronçon Ebolowa-Sangmélima est opérationnel ✓ Le tronçon Kribi-Ebolowa est opérationnel ✓ Les flux commerciaux se développent vers le PAK via Ebolowa ✓ Le temps de passage des usagers est réduit
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire de routes construites (axe lourd) y compris les routes de contournement des principales villes et les aires de repos et les postes de péage et de pesée • Valeur des investissements réalisés • Trafic sur l'axe ouest-est
TERRITOIRES CONCERNÉS	Les communes tout le long de l'axe Kribi-Frontière du Congo
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation et maturation du projet (études) • Mobilisation et sécurisation des emprises foncières pour la route et pour les aires de repos, stations-services, échangeurs, etc. • Mobilisation des ressources financières - Passation des marchés • Constructions et aménagements - Suivi de l'exécution des travaux • Mise en concession des aires le long de l'axe routier • Suivi évaluation - Maintenance de la route et des aménagements connexes
CALENDRIER	Q1 / 2025 (action prioritaire)
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ État (MINTP) - Conseil Régional - Communes - Populations riveraines ☞ Opérateurs économiques - Partenaires techniques et financiers - Entreprises BTP
COUT TOTAL (million F CFA)	160 500 MFcfa
MODALITES FINANCEMENT	- Budget National MINTP – Conseil Régional

23. Développement des axes bitumés pour relier les chefs-lieux de communes/arrondissements entre eux

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Le faible niveau du bitumage routier dans la Région du Sud et entre les chefs-lieux des communes/arrondissement, et l'impraticabilité d'une bonne partie du réseau en terre pendant la saison des pluies, ont des impacts négatifs sur le développement économique et social.</p> <p>A ce stade, ce sont essentiellement les chefs-lieux de département et quelques communes situées sur ces axes qui sont reliées avec des routes bitumées. A quelques exceptions près, les communes excentrées ne sont le plus souvent accessibles que par des routes en terre.</p> <p>Des axes secondaires bitumés entre les différentes agglomérations permettront à terme de réduire les coûts de transport, les délais d'approvisionnement et d'évacuation des denrées agricoles, et de valoriser les autres potentiels économiques de la Région. En outre, le bitumage des routes est un incitatif à l'investissement.</p> <p>Concernant ces routes « secondaires » à bitumer, elles sont classées comme routes régionales, et constituent une priorité pour le Conseil Régional</p>		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fluidifier la circulation des hommes et des biens en accélérant la réalisation du programme d'investissement routier national 		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les chefs-lieux des communes sont reliés par des axes bitumés ✓ Le trafic entre les agglomérations s'accroît substantiellement 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire de routes construites • Valeur des investissements • Trafic sur les axes routiers • Durées des voyages entre les chefs-lieux des départements et les communes 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du Sud		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation et maturation du projet (Etudes) • Mobilisation et sécurisation des emprises foncières • Mobilisation des ressources et Passation des marchés • Construction des axes • Suivi de l'exécution des travaux • Suivi évaluation et Maintenance des routes 		
CALENDRIER	<p>(R : Route régionale)</p> <p>Q1 / 2025 → R1002, R1002, R1006, R1007, R1008, R1010, R1011, R1012, R1015, R1020, R1021, R1022, R1023, R1024</p> <p>Q2 / 2030 → R1003, R1004, R1005, R1009, R1012, R1016, R1019</p> <p>Q3 / 2035 → R1013, R1014, R1017, R1020</p>		
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines et Communes ☞ Partenaires techniques et financiers ☞ Entreprises de BTP - Populations riveraines 		
COUT TOTAL (million F CFA)	Q1 : 500 000 MFcfa	Q2 : 200 000 MFcfa	Q3 : 150 000 MFcfa
MODALITES -PLAN DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional avec subvention de l'État		

24. Construction des aires de repos le long des axes routiers sous régionaux

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Au rang des mesures d'accompagnement du programme de développement du réseau routier mis en place par le Cameroun, figure la construction des aires de repos le long du réseau routier intégrateur d'Afrique Centrale. Les Projets Intégrateurs Prioritaires de la CEMAC (PIP) viennent renforcer cette nécessité. Les aires de repos contribuent à leur manière à réduire les accidents de la circulation, en particulier pour les conducteurs des camions appelés à couvrir de longues distances. Ces aires de repos sont aménagées (toilettes publiques, café-restaurant, hôtellerie, parking, guichets automatiques de banque, commerces) et sécurisées (postes de police/gendarmerie).</p> <p>Sur les routes existantes, ces aires de repos seront installées par les communes et le Conseil régional (notamment quand les budgets nationaux sur ces axes sont déjà consommés). Il s'agit notamment de structurer ces aires de repos comme des centres d'activité pouvant générer des ressources pour les communes et d'éviter ainsi le développement d'aires sauvages et insécurisées.</p>		
OBJECTIFS	✓ Fluidifier la circulation des hommes et des biens en accélérant la réalisation du programme d'investissement routier en cours		
RESULTATS ATTENDUS	✓ Des aires de repos sont construites et viabilisées ✓ Les accidents de la route dus aux camions baissent de façon significative		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'aires de repos construites • Valeur des constructions • Taux de fréquentations des aires de repos • Fréquence des accidents routiers 		
ZONES ET TERRITOIRES CONCERNÉS	Communes le long des axes routiers d'intérêt sous régional		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation du projet (études) ✓ Mobilisation et sécurisation des emprises foncières ✓ Mobilisation des ressources et Passation des marchés ✓ Construction des aires de repos ✓ Suivi de l'exécution des travaux ✓ Suivi évaluation - Maintenance 		
CALENDRIER	Q1/ 2025		
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ État - Conseil Régional - Communautés urbaines et Communes ☞ Partenaires techniques et financiers ☞ Entreprises de BTP 		
COUT TOTAL (million F CFA)	Q1/ 2025 1.000 MFcfa	Q2/ 2.000 MFcfa	Q1/ 2.000 MFcfa
MODALITES - PLAN DE FINANCEMENT	Communes et Conseil Régional, subventions de l'État Redevances des exploitants installés sur les aires de repos		

25. Promotion des intercommunalités d'engins de BTP

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>L'une des priorités de la SND 20-30 en matière de développement du réseau routier est la responsabilisation des CTD dans l'entretien, la réhabilitation et la construction du réseau de leur ressort. Par ailleurs, le Code général des CTD transfère aux Communes la création et l'entretien des voiries municipales et des routes rurales non classées d'une part, et aux Régions la réhabilitation et l'entretien des routes départementales et régionales d'autre part.</p> <p>Cependant, le niveau de 15% des ressources à transférer aux CTD, prescrit dans la SND, qui est non seulement le minimum requis par le code des CTD, reste insuffisant pour un développement routier robuste de la Région.</p> <p>Dans ce contexte, il devient impératif de promouvoir les intercommunalités pour mutualiser les moyens dans l'acquisition et la gestion des engins.</p>		
OBJECTIFS	<p>✓ Fluidifier la circulation des hommes et des biens en accélérant la réalisation du programme d'investissement routier en cours</p>		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Les intercommunalités sont performantes en matière de construction, d'entretien, et de réhabilitation des routes • Les travaux de construction, d'entretien, et de réhabilitation des routes sont durables et moins onéreux 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'intercommunalités et de Communes • Linéaires de routes construites, entretenues ou réhabilitées • Coûts des linéaires • Durée d'utilisation des routes construites, entretenues ou réhabilitées 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du Sud		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des communes • Identification / sélection des idées de projets / Inscription dans les PCD et budgets communaux • Contractualisation des intercommunalités • Formulation et maturation des projets • Mobilisation des ressources (communes, partenaires) • Passation des marchés • Travaux de construction, d'entretien, ou de réhabilitation des routes • Suivi de l'exécution des projets • Suivi évaluation 		
CALENDRIER	Q1	Q2	Q3
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines-Communes ☞ FEICOM-Partenaires techniques et financiers-UFA ☞ Entreprises BTP- Société Civile ☞ Projets et programmes de développement 		
COUT TOTAL (million F CFA)	Q1 : 400 MFcfa	Q2 : 400 MFcfa	Q3 : 200 MFcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget Régional et budgets communaux / subvention étatique		

26. Poursuite des extensions de la capacité portuaire du PAK sur le terminal multimodal et conteneurs

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Le SRADDT Sud et le SNADDT font du Port autonome de Kribi le premier port maritime de la zone CEMAC avec pour vocation de gérer le trafic import-export du Cameroun, du Tchad, de la RCA, du nord Congo et même du nord de la RDC, voire de la partie nord du Gabon. Son extension s'avère nécessaire au vu de l'augmentation attendue du trafic et de la diversification des activités portuaires dans la perspective de la mise en œuvre des divers projets structurants au niveau régional, national et sous-régional.</p> <p>En novembre 2020, les travaux d'extension phase 2 du port de Kribi étaient réalisés à 24%. Le taux d'avancement couvre les travaux de dragage, de déroctage, de terrassements et de prolongation de la digue de protection. A terme, une superficie supplémentaire de 37 hectares sera dédiée à l'aménagement du quai grâce à ces travaux d'extension. Le chantier prévoit la mise en place d'un deuxième terminal à conteneurs doté d'un quai de 700 mètres (contre 350 m pour le 1^{er}), l'ensemble pouvant traiter simultanément un navire de 100 000 tonnes et de 70 000 tonnes; il est prévu la construction d'une aire de stockage pour conteneurs d'environ 19 hectares; la prolongation du mur de quai sur 715 mètres et le rallongement de la digue de protection sur environ 675 mètres; une surface de stockage d'environ 370 000 m² de terre-pleins et de parc (portiques de quai sur rails, portiques de parc sur pneumatiques...), trois fois plus importantes en quantité que dans la phase I.</p> <p>Les travaux devraient être livrés en 2023 et la mise en exploitation de la 2^{ème} phase est prévue fin 2023. Cette phase d'extension est conduite par l'État avec ses partenaires, notamment avec les partenaires chinois et du financement à base de crédit long terme.</p>		
OBJECTIFS	✓ Optimiser les capacités portuaires en termes de diversification et de volumes		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les capacités d'accueil du port augmentent significativement ✓ Les activités portuaires sont en hausse dans tous les secteurs ✓ Le volume transitant par le PAK est en augmentation forte 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie et linéaire des extensions portuaires • Valeur des extensions • Nature, tonnage et valeur des exportations • Nature, tonnage et valeur des importations 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Zone portuaire de Kribi – DUP - PAK		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation du projet (études publiques et privées) ✓ Mobilisation des ressources financières publiques et privées ✓ Passation des marchés ✓ Extensions portuaires : terminal multimodal et terminal à conteneurs ✓ Suivi de l'exécution des travaux ✓ Suivi évaluation - Maintenance 		
CALENDRIER	Extension quai multimodal et conteneurs : Q1 / 2025 Terminal minéralier et terminal gazier : Q2 / 2030		
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ État-Conseil régional-Communauté urbaine-Communes ☞ PAK - Industriels - Partenaires techniques et financiers - Entreprises de BTP 		
COUT TOTAL (million F CFA)	Q1 : ND	Q2 : ND	Q3
MODALITES -PLAN DE FINANCEMENT	Budget de l'État et crédit international Partenariats Public-Privé/ consortiums industriels financiers Redevances d'exploitation		

27. Professionnalisation de toute la chaîne logistique et administrative pour fluidifier les échanges import/export

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Le Cameroun a ratifié l'Accord sur la Facilitation des Échanges (AFE). Cependant, la performance du pays reste encore faible dans ce domaine, du fait de certaines lourdeurs ou insuffisances.</p> <p>Il s'agit à travers ce projet d'inverser la tendance, en permettant au pays de jouer pleinement son rôle d'État de port et d'État de transit vers les pays voisins, et particulièrement ceux n'ayant pas d'accès à la mer (RCA, Tchad, parties septentrionales du Congo, de la RDC et du Gabon).</p>
OBJECTIFS	Optimiser les capacités portuaires
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les procédures administratives sont simplifiées ✓ Les délais et les coûts des transactions sont réduits. ✓ Le climat des affaires est amélioré ✓ Les échanges sont en augmentation.
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Délais des transactions • Volume des transactions (import/export) • Valeur des transactions (import/export)
TERRITOIRES CONCERNÉS	Zone portuaire de Kribi – PAK
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'un système inter connecté favorisant les transactions dématérialisées entre la douane et les autres agents ✓ Rationalisation des mesures d'accostage des navires et des autres moyens de transport ✓ Simplification des procédures de passage à l'importation et à l'exportation ✓ Fluidification des procédures de transit et de transbordement ✓ Renforcement de la Gouvernance (suppression des contrôles superfétatoires et des procédures répétitives ...)
CALENDRIER	Prioritaire Q1 / 2025
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ État-Conseil régional-Communauté urbaine- Communes ☞ PAK-Douane-Armateurs-Transitaires-Assurances ☞ Partenaires techniques et financiers ☞ Secteur privé - DGSN-SED
COÛT TOTAL (million F CFA)	<p>Q1/ 2025</p> <p>200 MFcfa</p>
MODALITES – PLAN DE FINANCEMENT	PAK / Budget de l'État Services facturés

28. Construction du terminal minéralier du PAK

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Dans la perspective d'une remontée des cours mondiaux des différentes matières premières, l'exploitation envisagée du gisement de fer de Mbalam, mais aussi des gites ferreux du nord Congo, de Nkout, d'Akom2, des Mamelles, etc., des réserves de Cobalt-Nickel de Lomié et de l'Est, et des réserves de bauxite de l'Adamaoua, vont de nouveau rendre à la fois nécessaire et rentable la construction d'un terminal minéralier sur la DUP de la zone industrialoportuaire de Kribi. En fait, ce projet a déjà été étudié par CAMIRON entre 2010 et 2015, mais a été stoppé du fait de la chute des cours mondiaux et de l'incapacité à faire un tour de table pour son financement. Les études de faisabilité, études des sols, de la côte, les études d'impact environnemental et social du site portuaire, mais aussi du tracé du chemin de fer et des carrières de pierre, etc. ont déjà été faites. Ceci, dans l'hypothèse où ce ne serait plus les mêmes investisseurs, il faut sans doute prévoir de reprendre quand même quasiment toutes ces études à zéro.</p> <p>Selon les choix opérés par le Gouvernement à cette époque, c'est par chemin de fer que doit se faire le transport du minerai depuis le site d'exploitation de Mballam jusqu'au port (l'option pipeline minéralier ayant été rejetée). Le principe étant que les différents projets miniers auront la possibilité de se connecter avec la ligne principale de chemin de fer pour transporter leurs propres productions.</p> <p>Sur la zone portuaire, le terminal ferroviaire est conçu en faisant une boucle afin que les trains puissent décharger les wagons et continuer sans avoir à faire de manœuvre, sachant que le chemin de fer est monovoie, avec le long du tracé des zones de croisement.</p> <p>Pour le terminal minéralier et son terminal ferroviaire, tout comme pour le chemin de fer lui-même, les projets seront conduits par des consortiums privés dans le cadre de PPP. La contribution directe de l'État sera mineure, les consortiums retenus assureront la construction, l'aménagement puis l'exploitation pendant 25 ans.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre l'exportation des grands volumes de produits miniers
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le terminal minéralier est fonctionnel ✓ Le terminal ferroviaire minéralier est fonctionnel ✓ Les produits miniers transitent au meilleur coût pour les utilisateurs
INDICATEURS PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités de transit minéralier • Quantités et valeur des produits exportés via le terminal minéralier • Quantités et valeur des produits importés via le terminal minéralier
TERRITOIRES	Zone industrialoportuaire de Kribi - PAK
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation du projet (études) ✓ Mobilisation des ressources techniques et financières ✓ Mise en place des partenariats Public-Privés ✓ Passation des marchés - Construction des terminaux ✓ Suivi de l'exécution des travaux - Suivi évaluation - Maintenance ✓ Mise en place des structures de gestion et d'exploitation
CALENDRIER	<p>Études Q1/ 2025</p> <p>Travaux de construction et mise en route : Q2 / 2030</p>
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Consortiums privés internationaux ☞ État-Conseil Régional-Communauté urbaine de Kribi- Communes ☞ PAK-Entreprises BTP-Industriels - Partenaires techniques et financiers
COÛT TOTAL (million F CFA)	<p>Études Q1/ 2025 800 MFcfa</p> <p>Travaux de construction et mise en route : Q2 / 2030 160 000 MFcfa</p>
MODALITES - FINANCEMENT	Partenariats Public-Privé

29. Construction d'un terminal gazier et d'une unité de liquéfaction du gaz naturel

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>L'unité flottante de liquéfaction de gaz naturel Hilli Episeyo, appartenant à la société Golar, est opérationnelle depuis mai 2018.</p> <p>Le Cameroun a accordé par ailleurs la concession du terminal gazier et pétrolier du port en eau profonde de Kribi à l'entreprise publique Société camerounaise des dépôts pétroliers (SCDP) en consortium avec Blaze Energy.</p> <p>Les cours du gaz devraient remonter à partir de 2021 et améliorer la rentabilité attendue des projets d'extraction et de liquéfaction du gaz naturel.</p> <p>Le site terrestre au sein de la DUP est identifié pour la construction d'une unité industrielle de liquéfaction à terre, et les études de base ont déjà été réalisées. Il sera cependant sans doute nécessaire de reprendre et de compléter les études.</p> <p>La production de gaz liquéfié est destinée essentiellement à l'exportation, mais elle devrait le plus rapidement possible permettre d'approvisionner le marché intérieur et sous-régional dont le niveau de consommation de gaz est en croissance constante, notamment en milieu urbain. A terme, il est envisagé la construction de gazoducs pour le transport du gaz vers les grandes villes.</p> <p>Pour le terminal gazier, les projets seront conduits par un/des consortiums privés dans le cadre de PPP avec la SCDP. La contribution directe de l'État devrait rester mineure, les consortiums retenus assureront la construction, l'aménagement puis l'exploitation pendant 25 ans.</p>		
OBJECTIFS	✓ Optimiser les capacités portuaires		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une usine de liquéfaction de gaz naturel est opérationnelle au sein de la DUP ✓ Un terminal gazier est opérationnel pour l'exportation du gaz liquéfié ✓ Un gazoduc est opérationnel pour l'approvisionnement des grandes villes camerounaises 		
INDICATEURS PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités de production de gaz liquéfié • Volume et valeur du gaz liquéfié exporté depuis le terminal • Volume et valeur du gaz vendu sur le marché intérieur 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Zone industrialo portuaire de Kribi - PAK		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation du projet (études) ✓ Sécurisation des emprises foncières au sein de la DUP et pour les gazoducs ✓ Mise en place des partenariats Public-Privés ✓ Mobilisation des ressources techniques et financières - Passation des marchés ✓ Construction de l'usine et du terminal gazier y compris les installations de stockage, d'emportage, etc. ✓ Mise en place des structures de gestion ✓ Suivi de l'exécution des travaux - Suivi évaluation - Maintenance 		
CALENDRIER	Q1/ 2025 Études	Q2/ Terminal gazier/2030	Q3/ gazoducs urbains
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etat-Conseil Régional-Communauté urbaine de Kribi- Communes ☞ PAK-Entreprises BTP-Industriels ☞ Partenaires techniques et financiers 		
COÛT TOTAL	Q1/ ND → PPP	Q2	Q3
MODALITES FINANCEMENT	- Partenariats Public-Privés + État en Q3 Redevances d'exploitation		

30. Aménagement des 26 000 ha de la zone du complexe industriel portuaire de Kribi

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Le SNADDT confirme la création d'une zone industrielle portuaire et d'une ville nouvelle sur un espace de 26.000 ha au sud de Kribi. Cet espace (DUP) est d'ores et déjà en cours d'aménagement. A proximité immédiate du port, une zone spécifique de 500 ha est attribuée au PAK, notamment pour les aménagements logistiques.</p> <p>La zone du CIPK permettra l'implantation des unités industrielles (aluminerie, liquéfaction de gaz naturel, cimenterie, usine de transformation des fèves de cacao, huile de palme raffinée et savonnerie...), des facilités logistiques (plateforme ferroviaire, gare routière, échangeurs, plateforme de services aux poids lourds, services connexes, etc.) et une ville nouvelle sur un espace dédié de 12000 ha au sein de la DUP, en limite sud de la ville actuelle de Kribi.</p> <p>Quelques usines ont commencé à s'installer, mais le rythme d'implantation est encore lent car l'environnement technico-socio-économique n'est pas encore à ce stade suffisamment attractif. Ces questions sont traitées dans le schéma des services collectifs du complexe industriel portuaire de Kribi-CIPK (SDSC) (infrastructures et services de transport, de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement, d'énergie, etc.). Le SDSC privilégie l'extension progressive de la ville de Kribi vers le sud et renvoie à plus tard la mise en chantier de la ville nouvelle au sein de la DUP. En pratique, l'essentiel des aménagements -collectifs du CIPK relève de la planification nationale et donc de l'appui direct de l'État et de ses partenaires internationaux. Les investissements productifs envisagés sont quant à eux essentiellement privés. Toutefois, il est important que le Conseil Régional soit impliqué dans tout ce processus d'aménagement, notamment pour faciliter les interconnexions routières, ferroviaires, énergétiques à l'échelle régionale.</p>		
OBJECTIFS	✓ Optimiser l'opportunité du PAK pour tous les investisseurs privés		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le plan d'aménagement du CIPK est actualisé périodiquement ✓ Les plateformes logistiques sont fonctionnelles ✓ Des industries sont installées et opérationnelles 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares aménagés • Valeur des aménagements • Nombre et type des industries installées et opérationnelles • Viabilisation des 12 000 ha de la future ville nouvelle 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Zone industrielle portuaire de Kribi		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation des projets (études publiques et privées) ✓ Mobilisation des ressources publiques et privées ✓ Passation des marchés - Aménagements des espaces ✓ Suivi de l'exécution des travaux - Suivi évaluation - Maintenance 		
CALENDRIER	Q1 / 2025 500 ha PAK	Q2 / 2030 10.000 ha CIPK	Q3 / 2035 12.000 ha ville nouvelle
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ État-Conseil Régional-Communauté urbaine de Kribi- CIPK - Communes ☞ PAK-Entreprises BTP-Industries - Partenaires techniques et financiers 		
COÛT TOTAL (million F CFA)	ND		
MODALITES DE FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'État et partenaires publics et privés / services collectifs publics • Privés / investissements productifs • PPP/ équipements collectifs à vocation marchande • Redevance et facturation des services 		

31. Accélération des investissements en lignes et équipements de transport de l'énergie électrique

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	La priorité est à la modernisation et à l'extension du système de production, de transport et de distribution de l'énergie, notamment de l'énergie électrique. L'optimisation de la production des centrales hydroélectriques et de la centrale à gaz de Kribi passe par la construction de lignes et d'équipements de transport appropriés de grande capacité, avec selon les besoins des lignes de 30 Kv, de 225 Kv et de 400 Kv. Entre la centrale à gaz de KPDC et le PAK, il existe une ligne de 30 Kv, il est prévu à CT une deuxième ligne de 225Kv, et à terme la construction de 2 autres lignes de 400 Kv. La capacité de la ligne de 30 Kv du PAK est d'ores et déjà insuffisante pour satisfaire des industries importantes. De même, il est urgent de construire une LHT entre le barrage de Memvele et le PAK qui soit interconnectée au sein du réseau interconnecté sud-RIS et de poursuivre les constructions de lignes de transport pour le barrage de Menkin. A terme, on doit également prévoir les lignes de transport pour le barrage de Cholet lorsqu'il sera mis en chantier. Toutes ces lignes doivent s'interconnecter dans le RIS, lequel doit être prolongé en priorité vers les centres urbains encore isolés (Ambam, Campo, Djoum, Mintom, etc.) Toutes les LHT nouvelles doivent permettre d'injecter de l'énergie produite par des producteurs indépendants, car, avec la loi libéralisant la production, on doit faciliter l'utilisation des énergies nouvelles, mêmes provenant de petites unités de production (mini-barrage, biomasse, solaire, éolien).		
OBJECTIFS	✓ Approvisionner les centres de consommation en énergie électrique de qualité et en quantité suffisantes (PAK/CIPK, Villes, communes)		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le réseau de transport électrique de la Région est densifié ✓ Toutes les agglomérations (communes) sont connectées au RIS 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire du réseau électrique HT et MT • Production transportée vs production réelle • Valeur des investissements • Nombre de localités et populations desservies • Prix du KWh 		
TERRITOIRES	Région du Sud		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation du projet (études) ✓ Mobilisation et sécurisation des emprises foncières ✓ Mobilisation des ressources techniques et financières - Passation des marchés ✓ Implantation des lignes et équipements de transport électrique ✓ Suivi de l'exécution des travaux - Suivi évaluation - Maintenance 		
CALENDRIER	Q1/2025 LHT Memvele et Menkin LHT KPDC 225 Kv LHT Ambam, Djoum, Mintom	Q2 / 2025 LHT KPDC (PAK-Edéa) 400 Kv LHT/MT autres chefs-lieux de communes rurales	Q3 / 2035 LHT Cholet
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etat-Conseil Régional-Communauté urbaine de Kribi- Communes ✓ CDE-ENEO-SONATREL-ARSEL CARPA-API-FEICOM ✓ Sous-traitants du secteur de l'électricité-Secteur privé (PPP)- Industriels ✓ Partenaires techniques et financiers 		
COUT TOTAL (million F CFA)	LHT KPDC 225 Kv = 500 000 000 AE ; CP (BIP Sud, 2021) LHT Memvele et Menkin = FINEX lignes de Transport Ebolowa-Kribi et Mbalmayo-Mekin et ouvrages connexes = 7 000 MFcfa LHT Memvele et Menkin = FCP lignes de Transport Ebolowa-Kribi et Mbalmayo-Mekin et ouvrages connexes = 2 000 Mcfa (BIP Sud, 2021)		
MODALITES - PLAN DE FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'État - Budget du Conseil Régional - Budgets communaux / emprunts • Partenariats PPP • Redevances et facturations des services 		

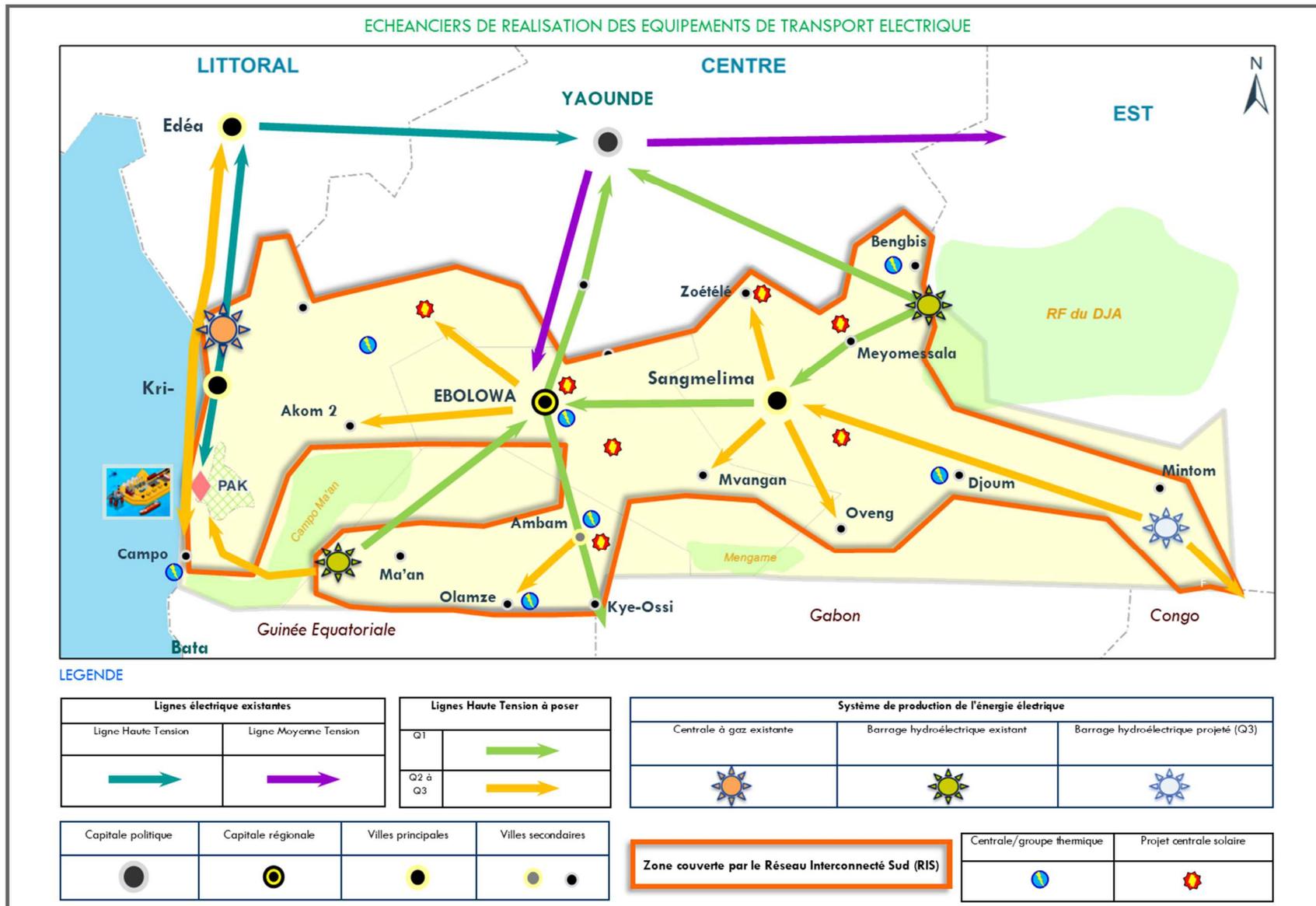


Figure 8: Planification de la production et du transport électrique

32. Promotion de la production électrique durable

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La politique de développement énergétique de la SND 2020-2030 est adossée sur la diversification des sources d'énergie. Il s'agit de valoriser toutes les potentialités énergétiques aux plans hydroélectrique, solaire, gaz naturel, biogaz, biomasse, et éolien. Pour desservir les populations en énergie électrique, il faut tirer avantage des réalités agroécologiques, démographiques et technologiques des territoires, car les sites appropriés pour la construction de grands barrages sont rares et ces projets sont chers y compris en termes de transport de l'énergie (et donc de perte de charge sur les grandes distances). Concrètement, le RIS doit relier toutes les agglomérations et toutes les centrales de production électrique, publiques et privées.</p> <p>Le SRADDT propose de faciliter toutes les possibilités de production électrique (notamment par les communes et par les producteurs privés) pour que la production soit injectée dans le RIS. Idéalement, il serait judicieux que chaque agglomération dispose de sa propre centrale de production électrique à base d'énergie renouvelable afin de limiter les pertes de transport. L'interconnexion au RIS permet dans le même temps d'équilibrer la distribution en fonction de la production et des besoins de consommation des différents centres.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Multiplier et interconnecter les centres de production électrique à base d'énergie durable
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le potentiel énergétique de la région Sud est mis en valeur ✓ Les principales agglomérations disposent de leurs propres centrales de production électrique à base d'énergie renouvelable
INDICATEURS PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre, type et capacités produites par les centrales électriques • Taux de couverture des ménages urbains et ruraux en électricité
TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du Sud – toutes les communes
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilisation des communes et communautés urbaines ✓ Identification / sélection des idées de projets / Inscription dans les PCD et budgets communaux / mise en place de PPP avec des investisseurs privés ✓ Formulation et maturation des projets (études) ✓ Mobilisation des ressources (communes, partenaires publics et privés) ✓ Passation des marchés – construction et mise en œuvre des projets ✓ Suivi de l'exécution des projets - Suivi évaluation
CALENDRIER	En continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines-Communes ☞ CDE-ENEO-SONATREL-ARSEL-AER-FEICOM-CARPA ☞ Missions et Programmes de développement ☞ Sous-traitants du secteur -Secteur privé-Prestataires ☞ Partenaires techniques et financiers ☞ Société Civile (Associations des consommateurs) -Ménages
COÛT TOTAL (million F CFA)	1.000 MFcfa / an
MODALITES – PLAN DE FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Budgets communaux et régionaux • Financements privés • PPP • Vente de l'énergie produite

33. Promotion de la région Sud et de ses zones prioritaires d'industrialisation auprès des investisseurs privés potentiels

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La région du Sud souffre d'un manque évident d'investissement, et tout particulièrement d'investissement privé structurant dans tous les secteurs économiques. L'État du Cameroun a mis en place le Conseil d'Appui à la Recherche des Partenariats (CARPA) et l'Agence des Promotions des Investissements (API) qui devraient respectivement mobiliser les ressources dans le cadre des partenariats publics privés (PPP) d'une part, et attirer les investisseurs directs étrangers d'autre part.</p> <p>Le Conseil Régional se doit de promouvoir le Sud auprès des investisseurs potentiels pour les convaincre de venir s'installer dans la région, et profiter notamment des facilités offertes et en cours de développement : PAK, CIPK, hôtellerie, fibre optique, accès routiers, énergie, ressources minières et forestières, tourisme, etc. Avec ces investissements, et quel que soit le secteur concerné, il s'agit de pouvoir créer des emplois durables et d'alimenter la croissance du PIB régional.</p> <p>Plusieurs zones se prêtent particulièrement à l'accueil des investisseurs pour installer des usines : i) la zone du CIPK près du PAK du fait de la proximité du port, des facilités d'accès et de la disponibilité en énergie électrique (KPDC) ; ii) la zone industrielle d'Ebolowa au niveau d'un carrefour routier, avec l'énergie du barrage de Memvele ; iii) la zone de Ma'an à proximité immédiate de la centrale hydroélectrique et qui dispose d'un bon accès routier par l'est, iv) etc.</p>		
OBJECTIFS	✓ Développer les activités industrielles et commerciales dans la région du Sud		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un cadre incitatif pour les investissements privés est promu ✓ Des investissements privés productifs sont réalisés ✓ Des emplois sont créés dans la région du Sud 		
INDICATEURS PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des investissements privés mobilisés • Nombre d'investisseurs privés nationaux • Nombre d'investisseurs privés extérieurs 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du Sud		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un dispositif rénové d'incitation au développement des industries • Maturation des projets • Organisation de voyages d'affaires • Organisation de forums • Signature des accords de partenariat • Suivi et évaluation 		
CALENDRIER	En continu		
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> • Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines- Communes • CARPA -API • Investisseurs Directs Étrangers (IDE) • Secteur privé-Prestataires • Partenaires techniques et financiers • Missions et Programmes de développement 		
COUT TOTAL (million F CFA)	Q1 : 100 MFcfa	Q2 : 200 MFcfa	Q3 : 200 MFcfa
MODALITES – PLAN DE FINANCEMENT	• Budget du Conseil Régional et appui de l'État		

34. Extension des réseaux de fibres optiques

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>L'un des objectifs stratégiques du secteur des TIC est de permettre aux citoyens, aux entreprises et aux ménages d'avoir accès à des services internet haut débit, à travers le développement des infrastructures large bande.</p> <p>Dans un contexte de crise sanitaire mondiale avec les restrictions dans la mobilité des personnes, les NTIC offrent de nombreuses perspectives de digitalisation (e-commerce, e-learning, e-gouvernance, e-Banking...) qui requièrent des infrastructures de qualité. Cependant, la faible connexion au réseau internet et le coût élevé des services offerts par les opérateurs de la téléphonie mobile et autres fournisseurs d'accès internet (FAI) restent une préoccupation.</p> <p>Pour ce qui est de la région du Sud, les principales villes sont déjà reliées, mais il est prévu la construction de boucles optiques urbaines au niveau des villes et des chefs-lieux de départements. Il s'agira à terme de densifier le réseau de fibres optiques pour assurer une meilleure couverture numérique de la Région dans toutes les communes.</p>		
OBJECTIFS	✓ Réduire la fracture numérique et faciliter l'accès à internet au plus grand nombre		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'accès aux TIC haut débit est amélioré pour le plus grand nombre (coût et régularité) ✓ Le maillage de la région en fibre optique est mieux assuré 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agglomérations desservies par le réseau • Linéaire de la fibre optique • Coût d'accès aux TIC • Nombre d'utilisateurs 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Q1= Les 4 chefs-lieux de département + Kye Ossi/Olamze + Campo	Q2 : tous les chefs-lieux de communes + distribution urbaine	Q3 : extensions locales
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation des projets (études) ✓ Mobilisation des ressources ✓ Mise en place des partenariats publics-privés ✓ Passation des marchés ✓ Implantation du réseau ✓ Suivi de l'exécution des travaux - Suivi évaluation - maintenance 		
DUREE ACTION	Q1/ 2025	Q2/ 2030	
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines- Communes ☞ CAMTEL, ART, ANTIC ☞ FEICOM ☞ Opérateurs téléphonie mobile ☞ Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) ☞ Secteur privé-Partenaires techniques et financiers 		
COUT TOTAL (million F CFA)	Q1/ 2025 ND	Q2/2030	Q3/2035
MODALITES - FINANCEMENT	Budget de l'État + budget Conseil Régional + emprunts + PPP		
	Facturation des services		

35. Promotion de la construction et de l'exploitation décentralisée et intercommunale des systèmes d'approvisionnement en eau potable

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La Loi portant Code général des CTD transfère aux Communes les compétences en matière d'alimentation en eau potable. La même Loi donne aux Communautés urbaines la coordination des réseaux urbains de distribution d'énergie et d'eau potable, entre autres. Le taux de desserte est estimé aujourd'hui à environ 50% pour le Centre de production d'Ebolowa, environ 20% à Ambam, 2,5% pour Kyé Ossi dont le réseau AEP a été construit en 2019, environ 41,6% Centre de production Campo, environ 25% Centre de production Kribi I, environ 25% Centre de production Kribi II, environ 37,5% Centre de production Sangmélina.</p> <p>La présente action vise à améliorer l'accès à l'eau potable au plus grand nombre, en mettant l'accent lorsque possible sur les intercommunalités dans la construction et dans l'exploitation, afin de mutualiser les moyens.</p>		
OBJECTIFS	✓ Améliorer durablement l'accès à l'eau potable		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les villes sont équipées de réseaux de distribution en eau potable ✓ Les populations ont accès à l'eau potable 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de systèmes d'approvisionnement en eau potable (SAP) • Nombre d'intercommunalités et de communes équipées • Populations desservies • Coût des constructions • Coût d'accès à l'eau potable • Régularité de l'approvisionnement 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du Sud/ toutes les communes		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilisation des communes ✓ Identification / sélection des idées de projets / Inscription dans les PCD et budgets communaux ✓ Contractualisation des intercommunalités et des communes ✓ Formulation et maturation des projets ✓ Mobilisation des ressources (communes, partenaires) ✓ Passation des marchés ✓ Construction et gestion des SAP ✓ Suivi de l'exécution des projets - Suivi évaluation 		
CALENDRIER	En continu		
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ État-Conseil Régional-Communautés urbaines- Communes ☞ CAMWATER-CDE ☞ FEICOM ☞ Secteur privé-Partenaires techniques et financiers ☞ Prestataires-OSC-Programmes/Missions de développement 		
COUT TOTAL (million F CFA)	Q1 : 2.000 MFcfa	Q2 : 3.000 MFcfa	Q3 : 3.000 MFcfa
MODALITES – PLAN DE FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Budgets communaux / budget régional / subventions de l'État • Facturation des services 		

36. Construction des digues de protection de la côte dans la zone de Kribi

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Les conséquences du changement climatique sur les côtes sont notamment le relèvement du niveau moyen de la mer et l'intensité accrue des vagues lors des grandes marées. Le trait de côte a déjà reculé de plusieurs dizaines de mètres en l'espace de moins de 30 ans, menaçant toutes les installations en bord de mer, routes, bâtiments, etc. Et le phénomène semble s'accélérer. Il pourrait menacer dans les prochaines années une bonne partie de la ville de Kribi. Cela constitue une menace réelle sur les installations industrielles et portuaires. Au large de l'ancien port de Kribi, existe déjà un brise lame ancien qui désormais est le plus souvent submergé à marée haute.</p> <p>Plusieurs propositions de solutions sont d'ores et déjà à l'étude entre construction de brise lames et construction de digues le long du trait de côte. Dans tous les cas, il s'agit de travaux extrêmement importants et coûteux dont l'efficacité sur le long terme dépendra de plusieurs facteurs, et notamment de la hauteur de la mer d'ici la fin du siècle. Ces travaux relèvent d'un investissement de niveau national avec l'appui des partenaires publics internationaux. Il semble également important d'y associer les partenaires privés investissant sur la région et le Conseil Régional en appui aux instances locales. A priori, il semble difficile d'endiguer les zones de mangrove et les embouchures de rivières/fleuves, on doit donc dans tous les cas s'attendre à ce que les surfaces de zones inondées augmentent sur le littoral, avec une réduction drastique des surfaces de mangroves et de bas-fonds à proximité du littoral.</p>		
OBJECTIFS	✓ Protéger les installations en bord de mer et limiter les impacts sur le littoral		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les installations et les équipements sont mieux protégés ✓ Les dégâts sur les installations et les équipements sont réduits 		
INDICATEURS PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire et valeur des digues et autres dispositifs de protection installés • Valeurs des dégâts 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Littoral côtier du département de l'Océan, et plus particulièrement la zone de Londji jusqu'en partie sud de la DUP.		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation des projets (études) ✓ Détermination des zones concernées ✓ Mobilisation des ressources techniques et financières ✓ Passation des marchés ✓ Travaux de construction ✓ Suivi de l'exécution des travaux - Suivi évaluation 		
CALENDRIER	Q1 / le long du littoral urbain	Q2 / le long de la DUP	Q3 / au-delà
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines et Communes ✓ Assurances-FEICOM ✓ Secteur privé, Partenaires techniques et financiers 		
COÛT TOTAL (million F CFA)	Q1 : NB ➔ études (500 MFcfa)	Q2 : ND	Q3 : ND
MODALITES - FINANCEMENT	Budget de l'État / financements internationaux		

37. Construction de la route minière Mbalam-PAK

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>L'exploitation du fer de Mbalam/Nabebe est un projet transfrontalier entre le Cameroun et le Congo. Les réserves du minerai de fer riche (DSO) de Mbarga et de Nabebe peuvent être mélangées et exportées directement sans passer par l'étape de concentration. En pratique, on peut charger directement le minerai DSO extrait dans des camions, ou plus exactement des remorques accrochées derrière un tracteur, encore appelé « train de camion », système utilisé couramment en Australie. Cependant, ces trains de camions sont non seulement extrêmement lourds, mais ils ne peuvent en aucun cas ni manœuvrer ni même s'arrêter d'urgence. Il est impossible d'envisager que ces trains de camions puissent emprunter la route administrative en cours d'achèvement actuellement. Ce serait très dangereux pour les autres usagers, et la route elle-même ne résisterait pas longtemps. Il est donc nécessaire de construire une route dite « minière », privée, totalement dédiée à ce trafic très spécial, et à l'exclusion de tout autre trafic. La route n'a pas besoin d'être nécessairement bitumée, par contre, l'exploitant doit alors en assurer un entretien constant toute l'année pour éviter sa dégradation. Cette route va suivre le tracé proposé pour le chemin de fer et traverser au plus court, ne tenant compte que des contraintes topographiques, pour rejoindre le port autonome de Kribi (<i>et cela pourrait commencer en principe avant même que le terminal minier ne soit terminé</i>). Elle devra pour cela traverser des concessions forestières, passer au-dessus ou en dessous (ponts) des routes et des cours d'eau qu'elle croise et contourner impérativement les aires protégées (PN Campo Ma'an, Mengame). La route devra être protégée (clôturée) avec des passages aménagés pour les animaux, les hommes et leurs engins, mais interdire absolument toute possibilité d'intrusion non autorisée durant toute la période d'exploitation et donc de transport routier du DSO. A terme, lorsque le chemin de fer aura pris le relais pour le transport du minerai concentré vers le port, la route pourra alors être ouverte au trafic public.</p> <p>Cet investissement est nécessaire pour permettre la mise en exploitation rapide des sites miniers, mais ne relève pas directement d'un investissement public, ce sera un PPP. L'État et le Conseil Régional ont un rôle de facilitateur, notamment pour établir la DUP sur le tracé (couloir devant supporter la route et le futur chemin de fer) et pour indemniser les gens impactés. Le Conseil Régional assurera un suivi des opérations.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'acheminement des minerais à fort teneur en fer
RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La route minière est opérationnelle entre Mbalam/Nabebe et le PAK
INDICATEUR	<ul style="list-style-type: none"> • 510 Km de route protégée fonctionnelle entre Mbalam et le PAK
TERRITOIRES	Les communes de Mintom, Djoum, Mvangan, Ambam, Ma'an, Campo, et Kribi
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établissement du PPP avec le consortium d'investisseurs privés ✓ Établissement de la DUP ✓ Mobilisation des ressources, études, travaux, etc. ✓ Suivi
CALENDRIER	Q1/ 2025 Études et construction
PARTIES PRENANTES	Consortium privé – État/Conseil Régional Banques internationales
COUT TOTAL	Q1/ 300 M USD
MODALITES FINANCEMENT	– Consortium privé international + financement bancaire

38. Construction du chemin de fer minéralier Mbalam-PAK

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La construction du chemin de fer minéralier est la deuxième étape après celle de la construction de la route minière (cf. fiche précédente). Le principe est simple, la construction de la route permettra d'exploiter et d'exporter le DSO, lequel pourra ainsi directement contribuer à financer la construction du chemin de fer qui transportera quant à lui, et seulement en deuxième phase, le minerai de fer de moindre teneur mais en très grande quantité qui sera exploité après le DSO. En principe, ce minerai sera au préalable concentré sur place si la disponibilité en énergie le permet (barrage de Cholet).</p> <p>Le tracé du chemin de fer suivra plus ou moins exactement le même corridor que celui de la route minière (le plus direct en dehors des aires protégées et selon la topographie la plus favorable, tel que déjà défini dans les études de Camlron), les travaux d'ouverture et d'aménagement préalable de la plateforme seront en partie déjà réalisés lors des travaux d'implantation de la route, idem pour les mesures de sécurisation des accès et de protection de la voie. Il faudra réduire au maximum les pentes et les courbes, construire ou élargir les ponts et les tunnels, et les passages pour les animaux et les hommes. L'utilisation de la route minière permettra de faciliter la construction du chemin de fer (acheminement des matériaux, des engins, des personnels, etc.).</p> <p>Il s'agit d'un chemin de fer monovoie avec des zones aménagées le long du tracé pour permettre aux trains minéraliers de se croiser, mais pas de gare à proprement parler, il ne traverse d'ailleurs aucun lieu habité. Ce chemin de fer n'a qu'une seule fonction, celle de transporter des produits pondéreux, minerais et potentiellement du bois et des matériaux de carrière. A chaque extrémité, la voie fera une boucle pour éviter que les trains n'aient à faire des manœuvres de changement de sens, et faciliter ainsi le chargement et le déchargement de manière fluide. L'intérêt du choix du chemin de fer est de pouvoir aménager des bretelles de raccordement pour desservir les autres sites miniers le long du tracé, tels Nkout ou autres, y compris avec le Gabon.</p>		
OBJECTIFS	✓ Acheminer les minerais et autres matériaux de Mbalam/Nabebe au PAK		
RESULTATS ATTENDUS	✓ Le chemin de fer est opérationnel		
INDICATEUR	• 510 Km de voie ferrée réalisée + les bretelles de raccordement des autres sites		
TERRITOIRES	Communes de Mintom, djoum, Mvangan, Ambam, Ma'an, Campo, et Kribi		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établissement du PPP avec le consortium d'investisseurs privés ✓ Établissement de la DUP ✓ Mobilisation des ressources, études, travaux, etc. ✓ Suivi 		
CALENDRIER	Q1 : Études	Q2 : travaux	
PARTIES PRENANTES	Consortium privé – État/Conseil Régional		
	Banques internationales		
COUT TOTAL	Q1/ 200 MUSD	Q2/ 3 Md USD	
FINANCEMENT	Consortium privé international + financement bancaire		

2.5.4 ACTIONS DU SECTEUR DES INFRASTRUCTURES ET PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

Tableau 8 : Action du secteur infrastructure traduisant les objectifs et le plan d'action quinquennal

Actions	Objectifs stratégiques sectoriels	Calendrier			Coûts d'investissements (en million FCFA)			
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Total
Construction des routes de contournement des principales villes moyennes (Ebolowa, Sangmélima, Ambam)	Fluidifier la circulation des hommes et des biens en accélérant la réalisation du programme d'investissement routier en cours	X	X	X	150 000	8 000	23000	181 000
Prolongement de l'axe nord-sud pour rejoindre Campo et la connexion avec Bata (République de Guinée Équatoriale)		X			110 000			110 000
Renforcement de l'axe nord-sud par Ebolowa et Ambam jusqu'aux frontières de Guinée Équatoriale et du Gabon		X			86 500			86 500
Finalisation et aménagement de l'axe Ouest-Est intégrateur (Kribi-Frontière du Congo)		X			160 500			160 500
Développement des axes bitumés pour relier les chefs-lieux de communes/arrondissements entre eux		X	X	X	500 000	200 000	150 000	850 000
Construction des aires de repos le long des axes routiers sous régionaux		X	X	X	1 000	2 000	2 000	5 000
Promotion des intercommunalités d'engins de BTP		X	X	X	400	400	200	1 000
Poursuite des extensions de la capacité portuaire		Optimiser les capacités portuaires	X	X	X	ND		
Professionnalisation de toute la chaîne logistique et administrative fluidifier les échanges import/export pour	X				200			200
Construction d'un terminal minéralier et d'une unité de liquéfaction	X		X		800	160000		160 800

Aménagement des 26 000 ha de la zone industrialo-portuaire et des 12 000 ha de la zone réservée pour la ville nouvelle. Aménagement des 26 000 ha de la zone du complexe industrialo portuaire de Kribi		X	X	X				
Accélération des investissements en lignes et équipements de transport de l'énergie	Valoriser durablement le potentiel énergétique	X	X	X	500000	7000	2000	509 000
Promotion de la production électrique durable (hydro électricité, gaz naturel, solaire, biomasse, éolien, biogaz)		X	X	X	4000	5000	5000	14 000
Promotion de la région Sud et de ses zones prioritaires d'industrialisation auprès des investisseurs privés potentiels		X	X	X	100	200	200	500
Construction des réseaux de fibres optiques performants	Réduire la fracture numérique et en permettre l'accès au plus grand nombre	X	X	X	4000	5000	5000	14 000
Promotion de la construction et de l'exploitation décentralisée et intercommunale des systèmes d'approvisionnement en eau potable	Améliorer durablement l'accès à l'eau potable	X	X	X	2000	3000	3000	8 000
Construction des digues de protection de la côte	Protéger les installations en bord de mer et limiter les impacts sur les sites naturels	X	X	X	500			500
Construction de la route minéralière		X			180 000			180 000
Construction du chemin de fer minéralier			X	X		120 000	18 000	138 000

2.6.1 ENJEUX STRATEGIQUES

L'accès à un logement décent est une préoccupation majeure pour les populations camerounaises, en particulier dans les grands centres urbains. Cette situation est la résultante de plusieurs facteurs aggravants : forte croissance démographique, mauvaise gouvernance, accaparement des terres par les élites et généralisation des pratiques de spéculation foncière pour faire monter le prix du foncier. L'accès au foncier et donc à la propriété foncière, est souvent difficile. Parallèlement, on constate le coût élevé des matériaux de construction, la faible utilisation des matériaux locaux, le manque de personnels et d'entreprises locales réellement compétentes et compétitives en matière de construction dans le secteur formel.

Les revenus et le pouvoir d'achat de la majorité de la population urbaine restent faibles alors que le prix des loyers ne cesse d'augmenter, faute d'offre suffisante, repoussant en pratique les plus modestes vers les périphéries. La situation est préoccupante pour les salariés, elle est souvent catastrophique pour les non-salariés, notamment ceux qui sont dans l'informel, condamnés à vivre dans ce qu'il est convenu d'appeler le « sous-quartier », lequel est souvent insalubre et dépourvu de services publics. Des réserves foncières ont été constituées dans la plupart des villes, mais le rythme des constructions de logements sociaux reste beaucoup trop faible pour satisfaire la demande, et les loyers pratiqués sont encore souvent trop élevés pour les populations les plus modestes.

La facilitation de l'accès aux logements sociaux, par la construction et des mesures incitatives, pourrait améliorer l'accès au plus grand nombre aux logements à loyers modérés, réduire le développement anarchique des sous-quartiers et ralentir la spéculation foncière. Le Conseil régional devrait coordonner et accompagner les communautés et les communes urbaines pour les aider à planifier, financer et organiser la gestion de leurs projets de logements sociaux.

Sur un autre plan, une bonne frange des établissements du secondaire dans les zones rurales est dans certains cas, soit en situation de sous effectifs, soit manque d'enseignants, notamment parce que la carte scolaire se révèle inappropriée, ou que les enseignants du secondaire boudent ces lieux d'affectation. Afin de contribuer à rééquilibrer les écarts, il est nécessaire de construire des internats (garçons et filles) dans les chefs-lieux de départements en vue de faciliter la scolarisation des enfants provenant de zones isolées et dans l'incapacité de se loger en ville par eux-mêmes.

La mise en place du Conseil Régional nécessite un cadre de travail approprié permettant d'accomplir pleinement les missions qui lui sont désormais dévolues. Un premier bâtiment a été aménagé sur ressources de l'Etat pour installer le Conseil Régional. Le dispositif organisationnel est en cours de conception et de mise en place avec un organigramme qui est appelé à évoluer au fur et à mesure de la montée en puissance de la structure elle-même. A ce stade, seuls les services clés sont logés, il faudra donc envisager la construction de nouveaux locaux pour abriter tous les services.

Auprès de nombreux jeunes et des groupes vulnérables (jeunes filles mères, peuples autochtones), on relève de nombreuses dérives sociales que sont l'alcoolisme, les grossesses précoces, la consommation des drogues et la prostitution. Ces fléaux sociaux qui sont en partie imputables à la sous-scolarisation, au manque de qualification et/ou au chômage pourraient être infléchis en les mobilisant par l'animation sportive et culturelle, l'offre de soins et la formation qualifiante pour les insérer dans le circuit professionnel.

2.6.2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
Améliorer le cadre et les conditions de vie des populations urbaines et rurales	8. Construire des logements sociaux et de standing dans les grandes villes 9. Construction de l'Hôtel Régional (siège du Conseil régional) 10. Proposer des mesures incitatives pour l'accès au logement décent 11. Construction d'internats dans les établissements d'enseignement secondaire des chefs-lieux des départements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de logements sociaux et de standing ✓ Nombre d'agglomérations disposant de logements sociaux et de standing ✓ Coût des logements ✓ Prix des matériaux de construction ✓ Nombre et valeur des projets de logements financés en PPP ✓ Répartition départementale des logements 	Les équipements sociaux concourent à 60 % des besoins	Les équipements sociaux concourent à 90 % des besoins
Promouvoir l'intégration économique et sociale des jeunes et des groupes vulnérables	12. Mise en place d'un réseau de Maisons de Jeunesse et du développement social dans les chefs-lieux des départements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de maisons par département ✓ Nombre de bénéficiaires des services ✓ Coût des services ✓ Nombre de personnes formées et insérées ✓ Budgets d'investissement et de fonctionnement des Maisons 	Le réseau des maisons de jeunes concoure à plus de 50% à l'insertion et l'intégration des jeunes et des groupes vulnérables	Le réseau des maisons de jeunes concoure à plus de 80 % à l'insertion et l'intégration des jeunes des groupes vulnérables

2.6.3 FICHES ACTIONS

39. Construction des logements sociaux dans les grandes villes

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La stratégie de développement du sous-secteur urbain de 2014 veut augmenter la disponibilité en logements décents et réduire la proportion d'habitat indécent en ville. Les programmes de construction de 10 000 logements sociaux, puis de construction de 800 logements du Programme d'Urgence Triennal, et les Cités du Cinquantenaire sont en ce sens un effort significatif à l'échelle nationale, mais très insuffisants au regard de la croissance démographique urbaine. A cela se greffe les problèmes de l'accès et de la gestion des logements sociaux existants, liés globalement à une gouvernance largement sujette à caution. Il en est de même dans les villes du Sud, et le besoin est d'autant plus pressant que la croissance est forte, comme par ex. à Kribi ou Ebolowa. Les revenus et le pouvoir d'achat de la majorité de la population urbaine restent faibles alors que le prix des loyers ne cesse d'augmenter, faute d'offre suffisante, repoussant en pratique les plus modestes vers les périphéries. La situation est préoccupante pour les salariés, elle est souvent catastrophique pour les non-salariés, notamment ceux qui sont dans l'informel, condamnés à vivre dans ce qu'il est convenu d'appeler le « sous-quartier », lequel est souvent insalubre et dépourvu de services publics. Des réserves foncières ont été constituées dans la plupart des villes, mais le rythme des constructions de logements sociaux reste beaucoup trop faible pour satisfaire la demande, et les loyers pratiqués sont encore souvent trop élevés pour les populations les plus modestes.</p> <p>La construction de logements sociaux vise à améliorer l'accès au plus grand nombre aux logements à loyers modérés, à réduire le développement anarchique des sous-quartiers et ralentir la spéculation foncière. Le Conseil régional a un rôle de coordination et d'accompagnement des communautés et des communes urbaines pour les aider à planifier, financer et organiser la gestion de leurs projets de construction de logements sociaux.</p>		
OBJECTIFS	Augmenter l'offre de logements sociaux pour accompagner la croissance urbaine et la demande d'habitat décent		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> Le rythme de construction et de mise en marché de logements sociaux est compatible avec l'accroissement de la demande urbaine Les coûts d'accès aux logements sociaux sont abordables pour le plus grand nombre 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de logements sociaux mis en service chaque année / agglomération Investissements annuels par agglomération / coût unitaire Loyers pratiqués Nombre de bénéficiaires de logements sociaux par catégorie de population/ville 		
TERRITOIRES	Les principales villes de la Région du Sud		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation des projets immobiliers (études) ✓ Mobilisation et sécurisation des emprises foncières ✓ Mobilisation des ressources techniques et financières ✓ Passation des marchés ✓ Construction des logements sociaux ✓ Suivi de l'exécution des travaux ✓ Mise en place des organes de gestion du patrimoine d'immobilier social et renforcement des capacités des acteurs ✓ Suivi évaluation – Maintenance 		
CALENDRIER	En continu		
PARTIES PRENANTES	Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines et Communes MAETUR, SIC, CFC, FEICOM, Shelter Afrique, ONU Habitat Secteur privé, Partenaires techniques et financiers		
COUT TOTAL (million F CFA)	Q1/ 2025 Besoin global/ 10.000 MFcfa	Q2 / 2030 Besoin global/ 15.000 MFcfa	Q3 / 2035 Besoin global/ 20.000 MFcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget de l'État + Budgets communaux + Budget Régional PPP – Appuis partenaires extérieurs Fiscalité locale et régionale		

40. Incitation à l'investissement pour l'accès à un logement décent pour tous

CONTEXTE JUSTIFICATIF	ET	<p>L'accès à un logement décent est une préoccupation majeure pour les populations camerounaises, en particulier dans les grands centres urbains. Cette situation est la résultante de plusieurs facteurs aggravants : forte croissance démographique, mauvaise gouvernance, accaparement des terres par les élites et généralisation des pratiques de spéculation foncière pour faire monter le prix du foncier. L'accès au foncier et donc à la propriété foncière, est souvent difficile. Parallèlement, on constate le coût élevé des matériaux de construction, la faible utilisation des matériaux locaux, le manque de personnels et d'entreprises locales réellement compétentes et compétitives en matière de construction dans le secteur formel. Au contraire, une grande partie de l'activité de construction continue à fonctionner dans l'informel avec pour conséquences beaucoup de problèmes de qualité (et donc de durabilité) et un réel manque à gagner fiscal pour l'État (et donc également pour les communes et la région). Par ailleurs, pour la plupart des gens, l'accès au crédit foncier ou immobilier dans une banque commerciale reste très difficile, obligeant à tout autofinancer sur ressources propres et/ou à faire recours aux tontines et autres financements usuraires. En pratique, cet état de fait favorise en lui-même le développement de pratiques illicites, entre détournements de ressources, vols, abus sociaux et plus généralement mauvaise gouvernance.</p> <p>Le renchérissement du coût d'accès aux logements est également imputable à la (très) faible mutualisation des moyens pour les différents travaux d'aménagements (terrassement, voirie, électrification, adduction d'eau) généralement réalisés de manière individuelle et non collective. Aussi, est-il nécessaire de mettre en place des mesures devant faciliter l'accès à un logement décent pour le plus grand nombre, en passant notamment par l'accès à la propriété car c'est un facteur de motivation sociale et de forte croissance économique. Cela doit notamment passer par une actualisation périodique du plan d'occupation des sols (POS, PDU, PCD, PLADDT) pour l'affectation de nouvelles zones constructibles pour de nouveaux lotissements (cf. également la fiche concernant la construction de logements sociaux) assorties d'obligations d'investissement dans l'aménagement des lotissements par les promoteurs immobiliers et de construction par les acheteurs de parcelles. A défaut d'investissement d'un niveau significatif dans un délai de 5 ans (construction couverte sur 30 % au moins de la surface disponible), les parcelles peuvent être réaffectées par l'autorité.</p>
OBJESTIFS		Faciliter l'accès à la propriété et à un logement décent pour le plus grand nombre
RESULTATS ATTENDUS		<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de logements décents augmente de manière significative dans toutes les villes • L'usage de matériaux locaux se généralise et permet de réduire les coûts de construction • Des lotissements sont aménagés dans les zones urbaines périphériques pour faciliter l'accès au foncier et aux services publics
INDICATEURS DE PERFORMANCE		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de logements construits chaque année dans chaque ville ✓ Superficies des nouveaux lotissements aménagés chaque année dans chaque ville ✓ Nombre de contrats de PPP (aménagement, construction, services) ✓ Montant des financements mobilisés chaque année ✓ Taux de matériaux locaux valorisés dans les constructions
TERRITOIRES		Principales villes de la Région du Sud
ACTIVITES		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Renforcement des capacités des promoteurs immobiliers publics et privés ➢ Mobilisation et sécurisation des parcelles pour les nouveaux quartiers urbains ➢ Mobilisation des partenaires de financement et de mise en oeuvre ➢ Aménagement des parcelles ➢ Promotion du partenariat Public-Privé (aménagement, construction, services) ➢ Promotion des matériaux locaux de construction
CALENDRIER		En continu
PARTIES PRENANTES		Etat, Conseil Régional-Communautés urbaines et Communes Secteur privé, Secteur financier Partenaires techniques et financiers MAETUR, FEICOM, ONU-Habitat, Shelter Afrique, CFC, SIC, MIPROMALO
COUT TOTAL (MF xfa)		2.000 MFcfa par an
MODALITES DE FINANCEMENT		Budgets municipaux, budget du Conseil Régional, subventions de l'Etat Partenariats public-privé

41. Construction/extension de l'Hôtel Régional

CONTEXTE JUSTIFICATIF	ET	<p>La mise en place du Conseil Régional nécessite un cadre de travail approprié permettant d'accomplir pleinement les missions qui lui sont désormais dévolues. Un premier bâtiment a été aménagé sur ressources de l'Etat pour installer le Conseil Régional. Son budget pour 2021 est adopté. Le dispositif organisationnel est en cours de conception et de mise en place avec un organigramme qui est appelé à évoluer au fur et à mesure de la montée en puissance de la structure elle-même. La technostructure proposée par le SRADDT comprend un certain nombre de pôles et de divisions, et de services qui leur sont rattachés. A ce stade, seuls les services clés sont logés, il faudra donc construire de nouveaux locaux pour abriter tous les services qui vont petit à petit se greffer au Conseil Régional. Le FEICOM a déjà investi dans l'élaboration de prototypes architecturaux qui pourraient être utilisés.</p> <p>La construction d'un nouvel Hôtel Régional sera nécessaire (horizon 2030) mais dans un premier temps (horizon 2025), ce sont des extensions du bâtiment actuel qui devraient être privilégiées afin de pouvoir proposer rapidement aux nouveaux services des locaux appropriés. Ces nouveaux locaux doivent être conçus en intégrant les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (wifi, bluetooth, vidéoconférence, imprimantes en réseau, vidéo/sécurité, etc.), une alimentation principale en énergie solaire (l'énergie du réseau ENEO devenant secondaire, et l'usage des groupes électrogène une exception). Avec l'évolution des technologies, il n'est plus nécessaire de prévoir des bureaux individualisés pour tout le monde. Au contraire, on doit optimiser l'espace et privilégier les espaces partagés avec une configuration évolutive permettant d'en modifier les usages en fonction de l'évolution des besoins. En outre, on doit prévoir une salle de réunion permettant d'accueillir l'ensemble du Conseil Régional en session plénière, avec une annexe permettant d'organiser sur place les réceptions et les repas.</p>		
OBJECTIFS		Améliorer les conditions de travail des Élus et du personnel du Conseil Régional		
RESULTATS ATTENDUS		<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil Régional dispose d'un cadre de travail adéquat avec la plupart des locaux dans un périmètre restreint Les responsables des cabinets, des commissions spécialisées, des divisions, des pôles et des services rattachés disposent de locaux appropriés Les salles de cérémonies, de réunions et de conférences sont de capacités appropriées Les espaces verts et de parking sont de dimensions appropriées 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valeur des constructions et des équipements installés ✓ Ratio M2 par poste de travail ✓ Capacités des salles de cérémonies, de réunions et de conférences ✓ Superficie des espaces verts ✓ Capacité de parking 		
TERRITOIRES CONCERNÉS		Ebolowa		
ACTIVITES		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation du projet (études) ✓ Mobilisation et sécurisation de l'assiette foncière ✓ Mobilisation des ressources techniques et financières ✓ Passation des marchés ✓ Travaux de construction et d'aménagement ✓ Installation des équipements ✓ Suivi de l'exécution des travaux - Maintenance 		
CALENDRIER		Q1/ 2025 Construction des annexes	Q2/ 2030 Construction nouvel Hôtel	Q3/ 2035 Aménagements complémentaires
PARTIES PRENANTES		Etat, Conseil Régional, Communautés urbaines et Communes - Autorités traditionnelles FEICOM, CFC - Fournisseurs et prestataires - Partenaires techniques et financiers		
COUT TOTAL (million F CFA)		Q1 1.000 MFCfa	Q2 2.000 MFCfa	Q3 500 MFCfa
MODALITES DE FINANCEMENT		Budget du Conseil Régional ; subventions de l'Etat Fiscalité régionale		

42. Construction d'internats dans les établissements d'enseignement secondaire des chefs-lieux des départements

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>De manière générale, il est nécessaire de compléter et réhabiliter les infrastructures scolaires, en particulier dans le secondaire qui souffre de sous-investissement, en particulier dans les villes où la croissance démographique est la plus forte.</p> <p>Dans les zones rurales au contraire, une partie des établissements du secondaire sont, dans certains cas, soit en situation de sous effectifs, soit manquent d'enseignants, notamment parce que la carte scolaire se révèle inappropriée, ou que les enseignants du secondaire boudent ces lieux d'affectation. Afin de contribuer à rééquilibrer les écarts, il est nécessaire de construire des internats (garçons et filles) dans les chefs-lieux de départements afin de faciliter la scolarisation des enfants provenant de zones isolées et dans l'incapacité de se loger en ville par eux-mêmes. Il s'agit ainsi de réduire les inégalités d'accès à l'école secondaire, contribuer au vivre ensemble et à l'intégration nationale. Le Conseil régional, en charge du secondaire, a un rôle fondamental à jouer en la matière en finançant la construction de ces internats et en veillant à leur bon fonctionnement. Dans le même ordre d'idée, il est nécessaire de prévoir la construction de logements de fonction pour les enseignants des établissements des zones rurales afin de réduire leur aversion à venir y travailler.</p>		
OBJECTIFS	Améliorer l'accès des jeunes à l'éducation		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Les chefs-lieux de départements disposent d'internats avec des capacités d'accueil adaptées • Les ratios d'encadrement dans les établissements du secondaire sont satisfaisants 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'internats construits dans les chefs-lieux de départements et capacité d'accueil • Nombre d'internes chaque année (garçons, filles) • Nombre de logements de fonction construits en zones rurales pour les enseignants • Ratio nombre d'élèves/enseignants • Valeur des investissements réalisés par département et par année • Coût d'accès à l'internat vs subvention accordée 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Établissements secondaires des chefs-lieux des départements Établissements secondaires des zones rurales		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation des projets (étude) ✓ Mobilisation des ressources techniques, financières et humaines ✓ Passation des marchés ✓ Travaux de construction ✓ Suivi de l'exécution des travaux ✓ Mise en place des organes de gestion des internats des établissements secondaires urbains ✓ Suivi évaluation - Maintenance 		
CALENDRIER	Q1/ 2025 Internats Ebolowa et Ambam Logements de fonction/rural	Q2 2030 Internat Sangmélima et Kribi Logements de fonction/rural	Q3 Logements de fonction/rural
PARTIES PRENANTES	Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines-Communes Partenaires techniques et financiers Entreprises BTP, APEE, OSC		
COUT TOTAL (million F CFA)	Q1/ 2025 1.500 MFcfa	Q2/ 2030 1.500 MFcfa	Q3/ 2030 500 MFcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional + subvention de l'État		

43. Mise en place d'un réseau de Maisons de Jeunesse et du développement social dans les chefs-lieux des départements

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Le concept d'un réseau de Maisons de Jeunesse est le fruit des réflexions sur les enjeux sociaux et démographiques lors de l'atelier de validation du rapport de prospective du SRADDT en 2018, complétées d'une étude réalisée par le cabinet JMN. La mise en place de ce réseau participe de la volonté des populations et des pouvoirs publics de promouvoir l'intégration économique et sociale des jeunes en situation de chômage ou sous-employés et des groupes vulnérables souvent victimes des déviations sociales que sont l'alcoolisme, le tabagisme, les grossesses précoces, la consommation des drogues et la prostitution. La stratégie du réseau repose sur la mobilisation des groupes cibles par l'animation sportive et culturelle, l'offre de soins et la formation. Les premières propositions formulées pour la mise en place d'un réseau de Maisons de la jeunesse et du développement social déclinent sa Gouvernance, son Modèle économique, les Ressources humaines et les infrastructures.</p> <p>Chaque Maison de la jeunesse et du développement social est portée par une association qui regroupe la Commune d'implantation de la Maison, les principales entreprises locales, les administrations publiques concernées et les organisations de la société civile. Pour mutualiser les moyens, les Maisons de la jeunesse et du développement social sont mises en réseau. Le Conseil Régional, avec toutes les parties prenantes de la région, a un rôle central à jouer pour accompagner cette dynamique.</p>		
OBJECTIFS	Promouvoir l'intégration économique et sociale des jeunes et des groupes vulnérables		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Les maisons des jeunes et de développement offre des services pertinents et efficaces • Les maisons de jeunes contribue de façon significative à l'insertion des jeunes et groupes 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de maisons par département • Nombre de bénéficiaires des services • Coût des services • Nombre d'événements sportifs et culturels organisés et participation • Nombre de personnes formées et insérées • Budgets d'investissement et de fonctionnement des Maisons 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Toutes les Communes de la Région du Sud		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maturation du Projet ✓ Mobilisation des ressources et des partenaires ✓ Mobilisation des assiettes foncières ✓ Formation professionnelle de courte durée <ul style="list-style-type: none"> ○ Apprentissage dans les fermes, restaurants et marchés d'application ○ Apprentissage dans les ateliers de mécanique ✓ Formation d'animateurs sociaux ✓ Éducation à la citoyenneté ✓ Incubation de microentreprises ✓ Assistance sociale - Soins de première nécessité ✓ Prise en charge des enfants en difficulté ✓ Activités sportives, culturelles et de loisirs ✓ Suivi-évaluation 		
CALENDRIER	Q1	Q2	Q3
PARTIES PRENANTES	Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines-Communes – Administrations sectorielles Autorités traditionnelles (foncier) Partenaires techniques et financiers FNE, Entreprises BTP, OSC		
COUT TOTAL (million F CFA)	Q1 - 4 Maisons 350 X 4 Maisons = 1400 Millions	Q2 - 8 Maisons 350 millions X 12 Maisons = 4200 Millions	Q3 -12 Maisons 350 millions X 20 Maisons = 7000 Millions
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional + Budget Communes+ subvention de l'Etat et partenaires techniques et financiers		

2.6.4 Actions du secteur équipements sociaux et plan d'action quinquennal

Tableau 9 : Action du secteur équipements sociaux traduisant les objectifs et le plan d'action quinquennal

Actions	Objectifs stratégiques sectoriels	Calendrier			Coûts d'investissements (en million FCFA)			
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	TOTAL
Construction des logements sociaux dans les grandes villes	Améliorer le cadre et les conditions de vie des populations urbaines et rurales	X	X	X	10 000	15 000	20 000	45 000
Incitation à l'investissement pour l'accès à un logement décent pour tous		X	X	X	10 000	10 000	8 000	28 000
Construction/extension de l'Hôtel Régional (siège du Conseil Régional et ses annexes)		X	X	X	1 000	2 000	500	3 500
Construction d'internats dans les établissements d'enseignement secondaire des chefs-lieux des départements		X	X	X	1 500	1 500	500	3 500
Mise en place d'un réseau de Maisons de Jeunesse et du développement social dans les chefs-lieux des départements	Promouvoir l'intégration économique et sociale des jeunes et des groupes vulnérables	X	X	X	1 400	4 200	7 000	13 600

2.7.1 ENJEUX STRATEGIQUES

Le développement de la zone industrialoportuaire de Kribi, les grands chantiers routiers, ferroviaires, portuaires, énergétiques, fibre optique les grands projets d'exploitation, les projets d'industrialisation, et tous les besoins induits en termes de logements, d'éducation, de santé, d'alimentation, de services sociaux, sportifs, culturels, touristiques engendreront tout à la fois des opportunités d'affaires pour les artisans, les commerçants, les transporteurs, et des opportunités d'emplois pour tout le monde, et en particulier pour les jeunes et les femmes.

Toutefois, si rien n'est fait, on pourrait assister à un déséquilibre réel entre le nombre de demandeurs d'emploi et l'offre formelle. Jusqu'ici, la grande majorité des emplois de la région du Sud reste dans l'informel, que ce soit en ville ou dans les campagnes. Les emplois formels et décents sont peu nombreux en dehors de la fonction publique et des grandes entreprises.

La tendance démographique est pratiquement au triplement de la population de la région d'ici 2035 (endogène et exogène) avec une forte concentration sur la zone de Kribi, et dans une moindre mesure sur Kye Ossi et Olamze ; ce qui fera accroître les besoins en denrées alimentaires. Mais force est de reconnaître que l'insertion des jeunes aux métiers agricoles et ruraux n'est pas suffisamment incitative, parce qu'il leur est difficile d'accéder à la terre, d'accéder à l'autonomie financière et entrepreneuriale, d'accéder à la connaissance et à la maîtrise des savoir-faire pour des cultures répondant à la demande urbaine moderne. L'activité agricole est par ailleurs une agriculture d'autosubsistance et très peu marchande.

Comme le relève le document de stratégie nationale 2020- 2030, le secteur rural est caractérisé par la prédominance des Exploitations Familiales Agricoles (EFA) dont les capacités de production sont limitées par le faible accès au crédit et aux intrants (engrais, semences améliorées, services vétérinaires de qualité, technologie, etc.), l'utilisation des techniques rudimentaires et artisanales, l'enclavement de certains bassins de production conduisant à d'importantes pertes post-récolte, ainsi que le vieillissement des populations rurales.

La stratégie promue est celle d'une agriculture compétitive avec une augmentation significative de la productivité des facteurs d'une part et d'une agriculture qui améliore non seulement la sécurité alimentaire mais génère des revenus et des emplois supplémentaires dans l'économie d'autre part. Cette agriculture dite de seconde génération devrait pouvoir aussi impacter positivement les filières industrielles notamment l'agro-industrie.

2.7.2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

<i>Objectifs stratégiques sectoriels</i> Améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement de l'offre de formation qualifiante dans les métiers BTP, du bois, miniers, industriels, TIC et de la logistique 2. Développement de l'entrepreneuriat jeune dans les métiers agro-pastoraux et ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de structures de formation qualifiante ✓ Effectif des apprenants ✓ Coûts des formations ✓ Nombre de jeunes insérés dans l'entrepreneuriat agro-pastoral 	Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont réduits de 30 %	Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont réduits de 70 %

2.7.3 FICHES ACTIONS

44. Renforcement de l'offre de formation qualifiante dans les métiers porteurs

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Le développement de la zone industrialoportuaire de Kribi, les grands chantiers routiers, ferroviaires, portuaires, énergétiques, fibre optique les grands projets d'exploitation (minière, hydrocarbure, forestière, agroindustrielle...), les projets d'industrialisation (TIC, énergie, sidérurgie, bois, cacao, café, huile de palme, caoutchouc, machines agricoles, motos, etc.), et tous les besoins induits en termes de logements, d'éducation, de santé, d'alimentation, de services sociaux, sportifs, culturels, touristiques, etc. engendreront tout à la fois des opportunités d'affaires pour les artisans, les commerçants, les transporteurs, et des opportunités d'emplois pour tout le monde, et en particulier pour les jeunes et les femmes. L'insuffisance, voire le manque, de main d'œuvre qualifiée pourrait être infléchi par une offre de formation qualifiante dans les métiers porteurs que sont les BTP, le bois, les mines, les industries, les TIC, la logistique, l'hôtellerie, l'alimentation, l'agriculture, etc. à la fois pour satisfaire aux besoins industriels, mais surtout pour satisfaire aux besoins de l'artisanat et plus largement des PME. En pratique, les grandes entreprises font de plus en plus souvent recours à la sous-traitance à des PME pour satisfaire leurs besoins, y compris pour la fourniture de main d'œuvre. Cela représente un potentiel considérable d'emploi dans tous les métiers, et notamment au niveau des qualifications de type ouvrier spécialisé (par ex. chauffeur, monteur, etc.), ouvrier qualifié (par ex. soudeurs, chaudronnier, monteur, électricien, plombier, abatteur, affuteur, etc.), employé (par ex. logisticien, assistant de bureau), conducteur de machine, chef d'équipe, contremaitre, etc.</p> <p>Le Conseil Régional doit appuyer l'émergence de centres de formation professionnelle en mesure de former des jeunes dans tous ces métiers et qui soient directement employables à l'issue de leur formation. L'expérience a montré que ce sont les centres privés de formation professionnelle (en principe agréés par le MINEFOP) ou centres de formation intégrée par les grandes entreprises elles-mêmes pour la satisfaction de leurs besoins (y compris formation sur le tas), qui sont les plus appropriés pour satisfaire la demande en personnel qualifié. La mise en place de partenariats de formation entre des centres agréés et des entreprises privées est la formule la plus efficace (apprentissage en alternance), avec notamment l'utilisation de professionnels en activité pour la formation des jeunes apprenants.</p>
OBJECTIFS	✓ Améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les centres de formation professionnelle agréés sont performants ✓ Les formations professionnelles sont basées sur le principe de l'acquisition de compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) et de la formation en alternance ✓ Les formateurs sont des professionnels accrédités et compétents ✓ Les jeunes formés trouvent un emploi décent en moins de 6 mois
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et capacité d'accueil des structures de formation qualifiante • Coûts des formations professionnelles par spécialité • Nombre et qualité des formateurs professionnels par centre/par département • Nombre de jeunes formés et insérés par genre (sexe, minorités) à 6 mois • Montant des ressources mobilisées
TERRITOIRES	Région du sud
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Subvention (d'équipement) des centres de formation professionnelle ✓ Mise en place de partenariats productifs avec des entreprises privées pour la formation des apprenants en milieu professionnel réel ✓ Formation, recyclage et accréditation des formateurs (spécialistes en ingénierie de formation et professionnels de chaque métier) ✓ Mise à jour et/ ou élaboration des référentiels de formation ✓ Formation et insertion des jeunes ✓ Mobilisation des partenaires techniques et financiers - Suivi évaluation
DUREE ACTION	En continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Région-communautés urbaines-Communes - MINEFOP ▪ Entreprises privées - Structure de formation et de placement (FNE) - jeunes -Partenaires
COUT TOTAL	500 MFcfa par an (Q1/ 2 Md Fcfa)
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional + Budget FNE (MINEFOP) + Communes Entreprises privées + PPP + Facturation des services de formation professionnelle

45. Contribution à la gestion concertée et apaisée des ressources naturelles et des espaces territoriaux

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Les besoins en denrées alimentaires vont augmenter du fait de la mise en œuvre des grands projets de développement, de l'industrialisation et de l'urbanisation rapide dans la région (la population de la région pourrait être multipliée par 8 entre 2005 et 2035/2040).</p> <p>Jusqu'à présent l'agriculture n'apparaît pas comme réellement attractive pour les jeunes, car il leur est toujours difficile d'accéder à la terre, d'accéder à l'autonomie financière et entrepreneuriale, d'accéder à la connaissance et à la maîtrise des savoir-faire pour des cultures répondant à la demande urbaine moderne, par rapport aux anciennes spéculations agricoles basées sur la rente d'exportation, d'une part, et sur l'autosubsistance, d'autre part.</p> <p>La politique agricole du gouvernement, depuis déjà deux décennies, est clairement d'orienter les exploitants agricoles vers une agriculture de deuxième génération, c'est-à-dire une agriculture orientée sur le marché. Au-delà des cultures de rente traditionnellement orientées sur le marché (cacao, café, hévéa, palmier à huile), ce sont maintenant les cultures vivrières, fruitières et maraichères et les produits de petit élevage (volaille, porc, pisciculture) qui deviennent de véritables opportunités pour les jeunes agriculteurs. Sans abandonner les anciennes cultures de rente (toujours intéressantes), il leur faut investir dans les nouvelles rentes agricoles permises par l'expansion des marchés urbains (sans oublier au passage que d'autres régions agricoles du Cameroun visent également ces mêmes marchés, et y sont déjà plus ou moins positionnés).</p> <p>Le Conseil Régional doit soutenir l'émergence et le développement de centres de formation professionnelle agricole en mesure de travailler en formation d'apprentissage par alternance entre séjours à la ferme (au village ou en entreprise agricole) et séjours en centre (agrément MINEFOP), et appui à l'installation agricole. A la fin de sa formation alternée, l'apprenant doit être en mesure de poursuivre seul les activités de production agricole ou d'élevage dans sa propre exploitation, maîtrisant les bases en matière de techniques de production, voire de première transformation, de commercialisation, de gestion comptable et financière et de communication (via les nouvelles technologies) avec son environnement professionnel et social. Il prépare son projet d'installation et le Conseil Régional lui accorde une subvention d'installation après validation de son projet.</p>
OBJECTIFS	Améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les centres de formation professionnelle agricoles agréés sont performants ✓ Les formations professionnelles sont basées sur le principe de l'acquisition de compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) et de la formation en alternance ✓ Les formateurs sont des professionnels accrédités et compétents ✓ Les structures et centres de formation agricole/élevage sont correctement équipés ✓ Les jeunes formés s'installent à leur propre compte ou sont employés comme en tant que personnel qualifié par des entreprises agricoles privées
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de centres de formation agréés ➤ Nombre de jeunes formés et insérés dans l'entrepreneuriat agro-pastoral ➤ Superficies exploitées par les jeunes formés et installés à leur compte ➤ Quantités produites et commercialisées par ces exploitations de jeunes ➤ Taux de réussite de l'installation des jeunes formés après 3 ans
TERRITOIRES	Zones rurales et péri-urbaines
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Formation à l'entrepreneuriat agro pastoral des jeunes • Financement des projets agro pastoraux • Accompagnement dans l'accès et la sécurisation des terres cultivables • Suivi et accompagnement des jeunes • Mobilisation des partenaires techniques et financiers
DUREE ACTION	En continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Région-communautés urbaines-Communes – MINEFOP/FNE ▪ Jeunes ▪ Partenaires – Prestataires -Autorités traditionnelles (foncier)
COUT	300 MFcfa par an
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional – Budget MINEFOP (FNE) – Budgets communaux - Partenaires Facturation des services de formation professionnelle

2.7.4 ACTION DU SECTEUR DEMOGRAPHIE ET EMPLOI ET PLAN QUINQUENNAL

Tableau 10: Action du secteur démographie et emploi traduisant les objectifs et le plan d'action quinquennal

Actions	Objectifs stratégiques sectoriels	Calendrier			Coûts d'investissements (en million FCFA)			
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Total
Renforcement de l'offre de formation qualifiante dans les métiers porteurs	Améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes	X	X	X	2 500	2 500	2 000	7 000
Développement de l'entrepreneuriat jeune dans les métiers agro-pastoraux et ruraux		X	X	X	1 500	1 500	1 200	4 200

2.8 ASPECTS SOCIAUX

2.8.1 ENJEUX STRATEGIQUES

Auprès de nombreux jeunes et des groupes vulnérables (jeunes filles mères, peuples autochtones), on observe des dérives sociales que sont l'alcoolisme, les grossesses précoces, la consommation de drogues et la prostitution. Cette jeunesse désire gagner de l'argent le plus vite et le plus tôt possible, qu'elles qu'en soient les conséquences sur leur propre avenir si on peut satisfaire aux besoins les plus immédiats. Ce phénomène est de plus en plus généralisé dans les villes mais aussi dans les campagnes, avec notamment pour conséquence l'exode des jeunes ruraux vers les villes. Ces fléaux sociaux qui sont en partie imputables à la sous-scolarisation, au manque de qualification et/ou au chômage pourraient être infléchis par l'éducation et la sensibilisation sur les problématiques sociales dans les Maisons de jeunesse et développement, sujet traité dans la section « équipements sociaux ».

Alors que les formations dites « qualifiantes » sont traitées dans la section « emploi » en s'appuyant sur les centres privés de formation professionnelle en alternance, on se concentre ici sur l'offre de formation technique et professionnelle de type « initiale » et « diplômante ». Cela concerne notamment les collèges et lycées techniques (MINESEC), et les centres de formation professionnelle délivrant des certificats MINEFOP. Le Conseil Régional a un rôle important à jouer pour aider à la remise à niveau des établissements secondaires de l'enseignement technique et professionnel, réhabilitation des bâtiments, renouvellement des équipements didactiques, équipement avec les nouvelles technologies, renforcement des capacités d'accueil, renforcement et recyclage des enseignants et des formateurs.

Sur un autre plan, les NTIC offrent de réelles opportunités en matière d'enseignement à distance. Cette situation est confortée avec les restrictions dans la mobilité des personnes consécutives à la pandémie du corona virus. La formation à distance apparaît donc comme une solution idoine aux besoins en formation des jeunes, mais aussi des moins jeunes. Il est question ici d'aborder l'accès à la formation à distance pour toutes les catégories de formation, et tous les niveaux, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, en passant par les formations secondaires générales et techniques, et les formations professionnelles.

Au niveau régional, il s'agit avant tout de faciliter l'accès des jeunes à ces cours en ligne, quels qu'ils soient. On pense pour cela à ouvrir des salles d'études connectées où les apprenants peuvent venir se connecter. L'efficacité et l'efficience de ce type d'enseignement passe par la densification du réseau de fibre optique qui reste insuffisant car toutes les agglomérations ne sont pas encore connectées. En effet, toutes les agglomérations de la région devraient pouvoir accéder à l'internet avec au minimum de la 4G, et d'ici quelque temps (années) de la 5G. Le Conseil régional devrait faciliter les investissements nécessaires à la généralisation de la distribution de la fibre optique et des relais internet dans toute la région, et notamment dans les centres urbains et le long des axes routiers.

Il est important de souligner que l'incarcération systématique des jeunes à l'occasion de n'importe quel délit ne résout finalement aucun problème. Au mieux, l'incarcération peut les inciter à ne pas recommencer à leur sortie de prison. Généralement, c'est plutôt le contraire qui se produit car les jeunes en prison sont amenés à côtoyer des délinquants plus aguerris, à apprendre d'eux, et à intégrer des réseaux plus dangereux à la fois pour eux-mêmes et pour la société. Dans tous les cas, l'amélioration de la qualité des centres d'accueil pour la jeunesse, pour y trouver formation, accompagnement social, éducation à la citoyenneté, etc. est une priorité pour le Conseil Régional. L'incarcération des délinquants est à la fois coûteuse pour la société et très peu efficace voire le plus souvent contreproductive en matière de construction sociétale.

Tableau 7: Nombre de détenus dans les prisons du Sud entre 2014 et 2018

2014	2015	2016	2017	2018
------	------	------	------	------

Ebolowa	Hommes	356	353	341	337	312
	Femmes	16	13	02	11	14
	Ensemble	372	366	343	348	326
Kribi	Hommes	156	346	321	376	383
	Femmes	3	8	05	10	12
	Ensemble	159	354	326	386	395
Sangmélima	Hommes	265	239	280	287	322
	Femmes	6	5	11	5	3
	Ensemble	271	244	291	292	325
Ambam	Hommes	190	208	198	214	184
	Femmes	8	2	2	9	8
	Ensemble	198	210	200	223	192
Djoum	Hommes	49	53	32	37	42
	Femmes	1	2	01	00	1
	Ensemble	50	55	33	37	43
Total	Hommes	1 016	1 199	1 172	1 251	1 243
	Femmes	34	30	21	35	38
	Ensemble	1 050	1 229	1 193	1 286	1 281

Source: DRAPEN-SU

Tableau 8: Nombre de détenus par classes d'âge

	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble	778	727	583	732	702
Sexe					
Hommes	754	699	571	704	677
Femmes	24	28	12	28	25
Selon l'âge					
Mineurs (13 à 17 ans)	22	12	38	42	39
18 à 20 ans	43	56	125	157	1151
21 à 24 ans	49	68	135	173	166
25 à 29 ans	90	84	128	164	158
30 à 39 ans	35	54	117	146	140
40 ans et plus	35	39	40	50	48

Source : DRAPEN-SU

En résumé, les délinquants détenus dans les prisons de la région sont très majoritairement des jeunes hommes entre 18 et 39 ans.

Tableau 9: Répartition des prévenus selon la nature des infractions

	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble	702	361	583	732	702
Crimes et délits contre les particuliers dont :	170	90	315	295	283
Vols aggravés	80	45	50	212	204
Viols	20	7	20	25	24
Coups mortels	8	3	10	13	13
Assassinats	8	9	11	14	13
Homicides volontaires	23	14	13	16	15
Coups et blessures volontaires	31	12	12	15	14
Crimes et délits contre les biens dont :	532	271	268	430	412
Vols, recels, extorsion, escroquerie	397	205	200	352	338
Destructions, dégradations, dommages	36	18	17	21	20
Abus de confiance	99	48	45	57	54
Crimes et délits contre la chose publique dont :	9	2	2	07	7
Association de malfaiteurs	-	-	0	03	2
Faux et usage de faux	5	2	2	02	1
Infractions en matière d'armes et de munitions	4	2	2	02	4

Source : RADEC, 2020

2.8.2 OBJECTIFS SECTORIELS

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
Réduire les déviations sociales (alcoolisme, drogue, prostitution, grossesses précoces), la déperdition scolaire et les MST/SIDA	1. Contribution à l'éducation et à la sensibilisation sur les problématiques sociales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de criminalité ✓ Taux de déperdition scolaire ✓ Taux d'infection liés aux MST SIDA ✓ Taux de grossesse chez les filles mineures 	Les déviations sociales sont réduites de 30%	Les déviations sociales sont réduites de 50 %
Disposer d'une jeunesse bien formée, et apte à trouver du travail dans les métiers émergents	2. Amélioration de l'offre de formation professionnelle et technique 3. Renforcement de l'enseignement à distance, et de la formation des formateurs 4. Amélioration de l'accès à internet haut débit (coût, fiabilité)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de jeunes formés dans les filières professionnelles et techniques ✓ Nombre de jeunes formés et réellement insérés dans le circuit professionnel 	Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont réduits de 30 %	Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont réduits de 50 %
Consolider l'offre de formation dans l'enseignement supérieur	5. Création d'une université	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de filières de l'Université ✓ Capacité de l'Université ✓ Nombre d'étudiants ✓ Capacités du campus ✓ Coût des investissements 	La demande en formation dans le supérieur est pourvue à plus de 30 %	La demande en formation dans le supérieur est pourvue à plus de 50 %

2.8.3 FICHES ACTIONS

46. Contribution à l'éducation et à la sensibilisation sur les problématiques sociales

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Avec la forte croissance démographique dans les villes et une population extrêmement jeune (la moitié de la population urbaine a moins de 18 ans), on constate que les dérives et les déviances sociales se multiplient. Ce sont pêle-mêle les effets combinés de l'alcoolisme, de la drogue, de la prostitution, des vols et rackets, de la mauvaise gouvernance généralisée, mais aussi de la déperdition scolaire qui poussent en particulier les jeunes hommes à faire le mototaxi et les jeunes filles à se débrouiller, avec souvent comme conséquences des grossesses précoces et le développement de MST. Cela se résume dans la jeunesse au désir de gagner de l'argent le plus vite et le plus tôt possible, qu'elles qu'en soient les conséquences sur leur propre avenir si on peut satisfaire aux besoins les plus immédiats. Ce phénomène est de plus en plus généralisé dans les villes mais aussi dans les campagnes, avec notamment pour conséquence l'exode des jeunes ruraux vers les villes.</p> <p>Il n'existe pas de solutions miracles face à ces dérives de la jeunesse, mais il est notamment du ressort du Conseil Régional de faire en sorte que des solutions soient proposées à cette jeunesse en difficulté. Les services publics ne sont souvent pas les plus appropriés pour travailler avec les jeunes. On préférera utiliser les services d'associations humanitaires à but non lucratif, laïques ou confessionnelles, utilisant le sport, les activités culturelles, l'entraide sociale ou simplement la formation professionnelle pour socialiser les jeunes à la dérive et les ramener progressivement sur un chemin de vie qui soit constructif. Chaque ville principale doit disposer de sa maison des jeunes avec son équipe d'animateurs sociaux au service de la jeunesse et en mesure de se déployer dans tous les quartiers à leur rencontre.</p>
OBJECTIFS	Réduire les déviances sociales et leurs effets sur la jeunesse
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes bénéficiant d'un appui adoptent des comportements plus responsables et constructifs
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes bénéficiant d'un accompagnement social et solidaire Taux de déperdition scolaire Taux d'infections liées aux MST SIDA Taux de grossesse précoce chez les filles mineures
TERRITOIRES	Zones rurales et urbaines Communes rurales et communes urbaines
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> Recherche action sur les déviances sociales Conception des contenus des programmes d'éducation à la citoyenneté Formation des pères éducateurs Éducation et sensibilisation des populations par les Communes Animation des tranches d'antennes et des réseaux sociaux
CALENDRIER	En continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> État - Région -Communautés urbaines -Communes Prestataires Associations diverses et ONG locales Médias Groupes cibles
COUT TOTAL	500 MFcfa par an
MODALITE DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional – subventions de l'État – budgets communaux

47. Amélioration de l'offre de formation professionnelle et technique

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Comparés à l'enseignement général, les formations techniques et professionnelles sont beaucoup plus rares dans la région du sud. Les programmes et les référentiels de formation ne sont pas toujours adaptés aux atouts spécifiques de la région que sont entre autres les ressources naturelles et la mise en œuvre des grands projets structurants. La prise en compte de ces atouts dans l'élaboration des programmes participerait à la formation d'une jeunesse compétente, compétitive et capable de s'insérer dans les métiers émergents. A l'heure actuelle, l'employabilité de jeunes diplômés reste faible, voire très faible, à leur sortie de l'école.</p> <p>Alors que les formations dites « qualifiantes » sont traitées dans la section « emploi » en s'appuyant sur les centres privés de formation professionnelle en alternance, on se concentre ici sur l'offre de formation technique et professionnelle de type « initiale » et « diplômante ». Cela concerne notamment les collèges et lycées techniques (MINESEC), et les centres de formation professionnelle délivrant des certificats MINEFOP.</p> <p>Le Conseil Régional a un rôle important à jouer pour aider à la remise à niveau des établissements secondaires de l'enseignement technique et professionnel, réhabilitation des bâtiments, renouvellement des équipements didactiques, équipement avec les nouvelles technologies, renforcement des capacités d'accueil, renforcement et recyclage des enseignants et des formateurs, etc. En principe, dans chaque département on doit disposer d'établissements secondaires et techniques en situation d'accueillir les jeunes apprenants dans de bonnes conditions, et en fin de formation, ces jeunes doivent être employables et en mesure de s'insérer sur le marché du travail.</p>
OBJECTIFS	Disposer d'une jeunesse bien formée, et apte à s'insérer sur le marché du travail
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les référentiels de formation sont rénovés dans les établissements de formation technique et professionnelle pour mieux répondre à la demande du marché en constante évolution ✓ Les structures et centres de formation sont correctement équipés, notamment avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication ✓ Les formateurs sont accrédités et compétents ✓ Les jeunes sont formés et en mesure de s'insérer rapidement sur le marché du travail
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Nombre de structures de formation technique et professionnelle réhabilitées, construites et fonctionnelles ➢ Effectif des apprenants par spécialité chaque année dans chaque département de la région ➢ Coûts moyen/par spécialité des formations dispensées ➢ Nombre de formateurs accrédités et/ou recyclés ➢ Nombre de jeunes formés et insérés par genre (sexe, minorités) ➢ Montant des ressources mobilisées
TERRITOIRES	Région du sud
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation, équipement, rénovation des centres de formation • Formation, recyclage et accréditation des formateurs • Mise à jour et/ ou élaboration des référentiels de formation • Formation et insertion des jeunes • Mobilisation des partenaires techniques et financiers • Suivi évaluation
CALENDRIER	En continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> • Etat - Régions - Communes - Partenaires – FNE - Bénéficiaires • Centres et structures de formation technique - Prestataires
COÛT TOTAL	300 MFcfa /an
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional – subvention de l'État – Budgets communaux – Subvention des partenaires - Facturation des services de formation

48. Renforcement de l'enseignement à distance

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Les NTIC offrent de réelles opportunités en matière d'enseignement à distance. Cette situation est confortée avec les restrictions dans la mobilité des personnes consécutives à la pandémie du corona virus. La formation à distance apparait donc comme une solution idoine aux besoins en formation des jeunes, mais aussi des moins jeunes. Il est question ici d'aborder l'accès à la formation à distance pour toutes les catégories de formation, et tous les niveaux, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, en passant par les formations secondaires générales et techniques, et les formations professionnelles. En réalité, il n'y a plus d'exception et cela peut concerner tout le monde, y compris les adultes actifs et non actifs, en particulier dans le cadre de la formation continue, et cela doit être le plus libre et le moins cher possible. En pratique, dès lors qu'on aborde ce type de formation, on doit raisonner au niveau international, car il existe une offre importante de formations en ligne, en particulier en anglais et en français, payante ou gratuite selon les cas, les niveaux, les thèmes, etc.</p> <p>Au niveau régional, il s'agit avant tout de faciliter l'accès des jeunes à ces cours en ligne, quels qu'ils soient. On pense pour cela à ouvrir des salles d'études connectées où les jeunes peuvent venir se connecter gratuitement pour étudier, moyennant une carte d'accès délivrée lors de leur inscription à une formation en ligne pour une durée déterminée. Dans chaque salle, un responsable est recruté par la région pour gérer les accès, la maintenance et assurer un encadrement des jeunes en formation, y compris les appuyer, notamment au plan méthodologique pour les aider à fonctionner ainsi en virtuel. Il doit parallèlement contrôler les accès en ligne pour éviter les dérives et veiller à ce que l'outil soit exclusivement dédié à la formation. Dans un premier temps, on peut ouvrir une salle par chef-lieu de département (dans une salle communale ou une école), puis étendre aux chefs-lieux de communes, et si le modèle fonctionne bien, il pourra être multiplié en utilisant pour cela des salles d'accueil dans les écoles.</p> <p>Parallèlement, le Conseil régional veillera à ce que toutes les écoles urbaines, puis progressivement les écoles rurales, soient toutes connectées à l'internet via la fibre optique ou par voie hertzienne. Un appui sera également apporté aux établissements de formation pour produire des supports de formation à distance à mettre en ligne qui soient contextualisés afin de mieux répondre aux attentes des jeunes de la région du Sud et proposés sur des plateformes virtuelles.</p>		
OBJECTIFS	Disposer d'une jeunesse bien formée, apte à s'insérer dans les métiers émergents.		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les jeunes utilisent de plus en plus les outils de la formation à distance ✓ Des salles de formation à distance (télécentres) sont disponibles ✓ Le nombre de thématiques de formation à distance s'accroît significativement ✓ Les canaux d'enseignements à distance sont opérationnels et accessibles 		
INDICATEURS PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombres d'apprenants à distance (salles, écoles, free-lance) ➤ Nombre de thématiques de formation ➤ Taux de connectivité à internet ➤ Nombre de télécentres disponibles 		
TERRITOIRES	Région du Sud		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des télé centres et facilitation de la formation en ligne • Développement de contenus de formation • Création et animation de la plateforme de formation à distance • Suivi évaluation 		
CALENDRIER	Q1/ 2025 4 Salles connectées 50 écoles connectées 1 plateforme de formation	Q2/2030 Toutes écoles secondaires primaire /ville connectées Toutes les communes	Q3/ 2035 Toutes les écoles rurales connectées
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Régions-Communes - Prestataires-Partenaires ▪ Formateurs-Apprenants - Administrateurs plateformes 		
COUT TOTAL (million F CFA)	Q1/ 2025 300 MFcfa	Q2/2030 1.000 MFcfa	Q3/ 2035 1.000 MFcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional + subvention de l'État + budgets communaux Subventions des partenaires publics et privés		

49. Densification de la fibre optique dans toute la région du sud

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La fibre optique entre dans la région sud par Kribi et le réseau s'est développé pour alimenter les principales villes. Cela reste insuffisant car toutes les agglomérations ne sont pas encore connectées, et surtout, la distribution de la fibre optique à l'intérieur des agglomérations reste encore très faible et les extensions des réseaux d'accès via la téléphonie mobile restent insuffisants et avec un débit souvent trop faible. Toutes les villes doivent pouvoir accéder à l'internet avec au minimum de la 4G, et d'ici quelque temps de la 5G.</p> <p>Le Conseil régional doit faciliter les investissements nécessaires à la généralisation de la distribution de la fibre optique et des relais internet dans toute la région, et notamment dans les centres urbains et le long des axes routiers.</p> <p>Des partenariats public-privés sont établis avec des compagnies spécialisées pour accélérer le processus de couverture régionale</p>		
OBJECTIFS	Accélérer le développement socioéconomique de la région du Sud		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La fibre optique est installée dans toutes les agglomérations ✓ Le réseau internet est disponible en zones rurales et urbaines 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Réseau internet disponible et fiable ➢ Coût d'accès à internet ➢ Taux d'accès à internet de la population du sud 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Zones rurales et urbaines		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation et maturation du projet (études) • Négociation et mise en place de PPP • Passation et suivi des marchés • Installation des réseaux inter et intra-urbains de fibre optique • Suivi évaluation - Maintenance 		
CALENDRIER	Q1/ 2025 Les chefs-lieux de département et les villes intercalées	Q2/ 2030 toutes les communes sont connectées via la fibre optique	Q3/ les réseaux de fibre optique desservent tous les usagers urbains
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat-Régions -Communautés urbaines-Communes ▪ CAMTEL - ANTIC ▪ Opérateurs du secteur mobile (fondations) ▪ Secteur privé (PPP) ▪ Prestataires ▪ Bénéficiaires 		
COUT TOTAL (million F CFA)	Q1/ 2025 3.000 MFcfa	Q2/ 2030 3.000 MFcfa	Q3/ 2035 5.000 MFcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	PPP + subventions régionales et nationales Facturation des services		

50. Création d'une université régionale

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La croissance attendue de la population de la région du Sud justifie la création d'une nouvelle université avant la fin de la décennie, afin de compléter l'offre constituée actuellement par les annexes de l'université de Dschang, d'une part, et l'ENSET d'autre part, sachant que Kribi abrite l'école supérieure des sports.</p> <p>Le choix des spécialités reste à faire et pourra notamment se concentrer sur les thématiques qui vont être les plus utiles à la région, que ce soit du point de vue des sciences et techniques liées à l'exploitation des ressources naturelles et leur transformation, ou du point de vue des sciences économiques et sociales pour accompagner le développement régional.</p> <p>La nouvelle université, dont le lieu d'implantation reste à choisir, sera dotée d'un campus universitaire offrant les solutions de logement, de restauration, d'activités sportives et culturelles, etc. pour les étudiants, les enseignants et le personnel permanent.</p> <p>Le Conseil régional aura un rôle de facilitateur de ce processus d'investissement, lequel relève avant tout du niveau national.</p>
OBJECTIFS	Consolider et diversifier l'offre de formation dans l'enseignement supérieur de la région sud
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une université est créée et fonctionnelle ✓ Les écoles et instituts de formation supérieure s'arriment aux métiers émergents ✓ Les étudiants sont formés à des coûts accessibles ✓ La recherche contribue à la promotion et à la valorisation des richesses naturelles de la région.
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Nombre de facultés, grandes écoles et instituts créés ➢ Coût des investissements ➢ Nombre d'étudiants par genre (sexe, minorité) ➢ Nombre de publications sur les ressources naturelles
TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du Sud
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation foncière • Travaux de construction • Passation et suivi des marchés • Recrutement du personnel enseignant et d'appui • Travaux de recherche • Mobilisation des partenaires techniques et financiers • Suivi de l'exécution des travaux • Suivi évaluation
CALENDRIER	Q2/ 2030
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat -Région-communautés urbaines et Communes ▪ Partenaires techniques et financiers ▪ Prestataires
COUT TOTAL (million F CFA)	Q2/ 2030 10.000 MFcfa
MODALITES DE FINNCEMENT	Budget de l'État + Budget du Conseil Régional

2.8.4 ACTIONS DU SECTEUR ASPECTS SOCIAUX ET PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

Tableau 11: Action du secteur aspects sociaux traduisant les objectifs et le plan d'action quinquennal

Actions	Objectifs stratégiques sectoriels	Calendrier			Coûts d'investissements (en million FCFA)			
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Total
Contribution à l'éducation et à la sensibilisation sur les problématiques sociales	Réduire les déviations sociales (alcoolisme, drogue, prostitution, grossesses précoces), la déperdition scolaire et les MST/SIDA	X	X	X	2 500	2 500	2 000	7 000
Amélioration de l'offre de formation professionnelle et technique	Disposer d'une jeunesse bien formée, et apte à trouver du travail dans les métiers émergents	X	X	X	1500	1500	1200	4200
Renforcement de l'enseignement à distance		X	X	X	300	1000	1000	2300
Densification de la fibre optique dans toute la région du sud		X	X	X	3000	3000	5000	11000
Création d'une université régionale	Consolider l'offre de formation dans l'enseignement supérieur		X			10000		10000

2.9.1 ENJEUX STRATEGIQUES

Les activités économiques dans la région du Sud sont dominées par le secteur primaire constitué de l'exploitation forestière et des activités agro-pastorales. La majeure partie des exploitations agricoles est composée des exploitations familiales agropastorales (EFA) conduites sur de petites surfaces avec essentiellement de la main d'œuvre familiale et dotées de moyens de production rudimentaires. Le vieillissement des actifs agricoles combiné au faible recours aux intrants agricoles est l'une des causes de la faible productivité des activités agropastorales. Aussi, est-il nécessaire d'engager les jeunes dans une agriculture professionnelle et marchande. Pour y parvenir, il convient de lever certaines contraintes qui inhibent l'engouement de certains jeunes à s'embarquer dans l'agriculture.

L'accès au foncier agricole pour les jeunes générations (hommes et femmes) est devenu un problème réel, en particulier pour les jeunes qui ne sont pas originaires du village où ils souhaiteraient s'installer, mais aussi pour les jeunes issus des minorités autochtones. Or, il s'agit d'un droit constitutionnel qui précise que tout ressortissant camerounais a droit à la terre pour sa subsistance. Très souvent, on constate cependant que les élites du village (ou de la commune), les chefs coutumiers et les chefs de famille (de finage) s'arrangent pour verrouiller d'une manière ou d'une autre l'accès à la terre, y compris à leur propre jeunesse locale. Sur un autre plan, des plantations agroindustrielles, principalement de palmier à huile, ont occupé l'espace de certaines zones (département de l'Océan), réduisant l'espace disponible pour les cultures vivrières de leurs employés et des villageois riverains. Avec la 3^e ou 4^e génération après l'arrivée des premiers travailleurs, la question des jeunes qui ne sont plus absorbés par les plantations et n'ont pas d'espace pour cultiver est devenue centrale par rapport à l'avenir.

Dans la région, la culture du cacao est dominée par des petites exploitations familiales et des vergers vieillissants avec des rendements souvent très faibles. Pourtant, le marché mondial est en croissance constante et la politique gouvernementale incite aux investissements industriels dans la transformation. Le niveau de structuration des organisations de producteurs reste faible.

Avec la nécessité de limiter la déforestation et d'assurer la sécurité sanitaire des productions, il convient de développer des approches alternatives à l'agrochimie avec utilisation d'intrants organiques et minéraux plus respectueux de l'environnement.

La croissance démographique, avec ses afflux sociaux, induira une forte croissance de la demande en denrées alimentaires. Outre les cultures de rente d'exportation, les conditions agroécologiques (sols et plans d'eau) sont propices au développement des cultures vivrières et maraichères (banane-plantain, racines et tubercules, fruits et légumes, épices, etc.) et à la pisciculture. Aussi, convient-il de promouvoir des modèles intégrateurs de spéculations agricoles mieux adaptés à la croissance conjointe des besoins en produits vivriers avec ceux des produits de rente pour approvisionner les marchés urbains nationaux et sous-régionaux.

Avec ses nombreux plans d'eaux et sa façade maritime, la région offre de grandes potentialités pour le développement des activités piscicoles et aquacoles. Par ailleurs, la demande nationale en produits halieutiques est en nette augmentation. De nombreux pisciculteurs exercent mais sont confrontés aux difficultés d'approvisionnement en alevins, idem pour la production de crevettes. Les stations d'alevinage publiques existantes ne satisfont pas les besoins des pisciculteurs.

La pêche est une activité essentielle tout au long du littoral maritime, en particulier à Kribi. Mais, avec la forte croissance de la demande en produits halieutiques, le Cameroun est d'ores et déjà fortement déficitaire, et l'activité de pêche très insuffisante pour satisfaire la demande actuelle, et a fortiori future. Il est clair par ailleurs qu'une trop forte augmentation des capacités de pêche ne pourrait engendrer au final, et certainement très rapidement que l'épuisement accéléré de la

ressource maritime. On assiste de tous temps à des pêches illégales dans les eaux territoriales camerounaises par les industriels internationaux, qui contribuent grandement à la dégradation des fonds marins et à la baisse de la ressource. Ceci est en partie dû au manque de moyens de surveillance des garde-côtes et à l'incapacité d'obtenir réparation pour les dommages subis.

Il est nécessaire de mieux réguler les activités de pêche dans les eaux territoriales du Cameroun.

Avec une demande en forte croissance, la cueillette des PFNL va progressivement engendrer des situations de pénuries locales du fait de la surexploitation. Il est important i) de réguler les prélèvements afin de veiller à ce que la ressource puisse se reconstituer et éviter l'épuisement, ii) développer des pépinières pour faciliter la replantation des espèces les plus demandées, iii) inciter les populations à replanter afin de sécuriser leur capacité de production.

Évaluation des coûts

Les coûts sont inspirés du marché, des projets d'investissement et journal des projets, du CDMT, du rapport de projection pour le triennat 2021-2023, du SNADDT, SRADDT Est et SDSC.

2.9.2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
Relancer la cacaoculture de moyenne importance auprès des jeunes ruraux	Amélioration de la productivité et de la qualité dans la culture du cacao	Quantité produite Valeur des productions Nombre de structures agricoles créées par les jeunes	La productivité des jeunes exploitants s'accroît d'au moins 30 %	La productivité des jeunes exploitants double
Satisfaire les besoins en denrées alimentaires induits par les afflux sociaux	Amélioration de l'accès au foncier et à l'installation des jeunes Faire émerger des modèles intégrateurs de cultures de rente, de productions vivrières et maraîchères	Superficies effectivement mises en valeur par les jeunes Nombre d'exploitants accompagnés dans les modèles intégrateurs Superficies des exploitations axées sur les modèles intégrateurs Volumes et valeurs des productions	L'offre en denrées alimentaires des jeunes augmente 30 %	L'offre en denrées alimentaires des jeunes augmente 90 %
Accroître l'offre nationale pour les agro-industries (cacao, sucre, huile de palme et caoutchouc)	Promotion d'une agriculture contractuelle professionnelle Promotion des centres de traitement post-récolte du cacao	Surfaces cultivées Nombre de petits producteurs travaillant avec les agro-industries Quantité de produits achetés par les agro-industries Valeur des produits achetés	L'offre des petits producteurs aux agro-industries augmente 20 %	L'offre des petits producteurs aux agro-industries augmente 50 %
Contribuer durablement à l'offre des produits halieutiques	Appui à l'installation de centres d'élevage privés Optimisation des activités de pêche maritime face au changement climatique	Nombre de centres d'élevage privés accompagnés Montant des investissements (construction/réhabilitation) Tonnage des productions aquacoles	L'offre en produits halieutiques augmente de 20 %	L'offre en produits halieutiques augmente de 50 %
Valoriser les PFNL	Promotion des produits forestiers non ligneux (PFNL)	Une réglementation sur les prélèvements est mise en place avec les producteurs Nombre d'associations de producteurs de PFNL organisées et fonctionnelles Nombre de plants produits et mis en place pour chaque espèce et par zone/an Volumes et valeurs des productions de PFNL commercialisés	Les prélèvements responsables des PFNL augmentent de 20 %	Les prélèvements responsables des PFNL augmentent de 50 %

2.9.3 FICHES ACTIONS

51. Amélioration de la productivité et de la qualité dans la culture du cacao

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Dans la région, la culture du cacao est dominée par des petites exploitations familiales. On constate cependant que la majeure partie des vergers est mal entretenue et vieillissante (souvent plus de 40 ans d'âge) générant alors des rendements très faibles (souvent moins de 150 Kg/ha, rarement plus de 300 Kg/ha). Ceci s'explique également par le vieillissement des exploitants agricoles eux-mêmes, lesquels ont du mal à passer la main aux jeunes, alors même qu'ils ne sont plus en état ni d'entretenir correctement les plantations, ni de les renouveler, mais aussi par la faible utilisation des intrants (engrais et pesticides), ou encore les mauvaises pratiques de fermentation et de séchage des fèves. Pourtant, le marché mondial est en croissance constante et la politique gouvernementale incite aux investissements industriels dans la transformation (2 nouvelles usines à Kribi et Kékem en plus des 2 unités de Douala) et à l'émergence de PME et d'artisans transformateurs et de coopératives de producteurs. Mais le niveau de structuration des organisations de producteurs est faible. Peu d'organisations se sont mises à niveau pour se conformer aux actes uniformes OHADA.</p> <p>Avec la nécessité de limiter la déforestation et assurer la sécurité sanitaire des productions, il convient de développer des approches alternatives à l'agrochimie en monoculture avec utilisation d'intrants organiques et minéraux pour la production du cacao durable.</p> <p>Après un très bas prix en 2017, le prix mondial est sur une tendance haussière. Le FODECC (avec le MINADER) est en train de mettre en place un nouveau mécanisme de subvention des intrants et équipements pour les petits producteurs, basé sur la géolocalisation des parcelles, et subventionne via son programme cacao les plants pour le renouvellement du verger. Le Conseil régional doit appuyer les initiatives de relance de la filière cacao en veillant à ce que les plantations se fassent sans incursion dans le domaine privé de l'État (domaine forestier permanent) et par la promotion du cacao sous couvert, moins destructeur de la forêt et plus durable afin d'éviter les risques de boycott par le marché d'un cacao qui serait considéré comme cause de déforestation. Aussi l'accompagnement des jeunes à l'amélioration de la productivité et de la qualité des productions contribuerait à la relance de la filière, en particulier avec l'amélioration du séchage.</p>
OBJECTIFS	Relancer la culture du cacao par les jeunes ruraux
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La production, la productivité et la qualité du cacao sont améliorées. ✓ Les capacités productives des jeunes sont améliorées ✓ Les ressources conséquentes sont mobilisées pour la relance du cacao ✓ Les coopératives de de jeunes producteurs sont performantes
INDICATEURS PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des subventions accordées et distribuées chaque année • Volume et Valeur des productions de cacao dans la région Sud (dans le DFNP) • Surface moyenne et rendements à l'hectare des vergers cacaoyers • Nombre de jeunes cacaoculteurs accompagnés et de coopératives structurées • Volume des services rendus par les coopératives aux producteurs • Montant des ressources mobilisées vs frais de gestion du dispositif d'appui
TERRITOIRES	Zones rurales agroforestières / toutes les communes
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation et maturation des projets (études) • Accompagnement des jeunes dans la culture/préparation du cacao marchand • Accompagnement à la structuration des producteurs en coopératives • Amélioration de l'accès aux plants et aux intrants agricoles • Mobilisation des partenariats techniques et financiers • Suivi et évaluation
CALENDRIER	En continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Région- Communes État ➢ Jeunes ruraux - Société civile ➢ Projets et programmes et structures d'appui - FODECC – SODECAO – CICC ➢ Institutions financières (banques et microfinances)
COÛT TOTAL	500 MFcfa/an
MODALITES DE FINANCEMENT	Subventions du FODECC et de l'État Budget du Conseil Régional

52. Appui à l'accès au foncier agricole et à l'installation des jeunes agriculteurs

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>L'accès au foncier agricole pour les jeunes générations (hommes et femmes) est devenu un problème réel, en particulier pour les jeunes qui ne sont pas originaire du village où ils souhaiteraient s'installer, mais aussi pour les jeunes issus des minorités autochtones. Or, il s'agit d'un droit constitutionnel qui précise que tout ressortissant camerounais a droit à la terre pour sa subsistance. Très souvent, on constate cependant que les élites du village (ou de la commune), les chefs coutumiers et les chefs de famille (de finage) s'arrangent pour verrouiller d'une manière ou d'une autre l'accès à la terre, y compris trop souvent à leur propre jeunesse locale. On assiste ainsi à des pratiques d'accaparement des terres sous prétexte par ex. de création de complexes agricoles qui ne voient souvent pas le jour (ou bien sur une surface très minime), mais qui ont permis de « geler » ces terres et en interdire l'accès, tout particulièrement aux « allogènes » (en vendant quand même le bois d'œuvre exploitable qui était dans la forêt). L'exemple contraire se trouve dans la zone frontalière d'Olamze et de Kye Ossi où les chefs ont plutôt favorisé l'accès à la terre pour des agriculteurs venant d'autres régions, le résultat est une croissance forte de l'économie locale et des surfaces mises en valeur, ce qui bénéficie finalement à tout le monde.</p> <p>En vertu du zonage forestier (zonage de 1994 et ses actualisations récentes) et des orientations adoptées dans le cadre du SRADDT Sud/SNADDT, les extensions agricoles nécessaires pour l'accroissement des capacités de production, doivent se faire dans les zones agroforestières (environ 1,6 M d'ha de zones banales dont moins de 200.000 ha sont effectivement cultivés) en dehors du domaine forestier permanent (3 M d'ha au total du domaine privé de l'État et des Communes). Dans la mesure du possible, ces extensions agricoles devraient valoriser en priorité les zones de mosaïque forestière d'anciennes jachères (et éviter la défriche de forêts intactes et de forêts communautaires) et privilégier les cultures sous couvert (par ex. cacao, taro) plutôt que les cultures héliophiles.</p> <p>Le Conseil Régional a un rôle essentiel à jouer pour faciliter l'accès de ces terres aux candidats agriculteurs, et notamment aux jeunes. Il est proposé qu'une procédure soit mise en place au niveau de la région et de ses antennes départementales pour recevoir et étudier les demandes de terres agricoles non satisfaites au niveau local. Un appui pourra également être apporté sous forme de création de pistes de desserte pour faciliter l'accès aux zones agricoles enclavées. Par ailleurs, le Conseil régional devra statuer sur les cas de terres gelées indument et non mises en valeur par leurs détenteurs, et décider de leur réaffectation à des jeunes agriculteurs cherchant à s'installer.</p>
OBJECTIFS	Faciliter l'accès des jeunes aux terres agricoles dans les zones agroforestières (zones banales)
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les surfaces cultivées par les jeunes augmentent dans les zones agroforestières ✓ Les surfaces de cacao cultivées sous couvert forestier augmentent ✓ Les surfaces de cultures vivrières augmentent
INDICATEURS PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Superficies mobilisées et cultivées dans les zones agroforestières • Nombre de jeunes agriculteurs installés chaque année (hommes et femmes) • Nb de km de pistes de dessertes aménagées pour désenclaver les zones Prod. • Montant des subventions accordées pour l'installation des jeunes agri. / an
TERRITOIRES	Zones agroforestières dans toutes les communes (zones banales)
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'une procédure de traitement des dossiers de jeunes agriculteurs ✓ Mobilisation et médiation avec les communautés riveraines, les élites et les chefs ✓ Aménagement des sites et voies de dessertes ✓ Gestion des demandes foncières et des demandes de subvention à l'installation ✓ Suivi évaluation et accompagnement des jeunes agriculteurs
CALENDRIER	En continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ État - Région- Communes- Autorités traditionnelles ☞ ONG /projets et programmes - Prestataires - Jeunes ruraux
COUT TOTAL	200 MFcfa/an
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional + subvention de l'État et des partenaires Crédit bancaire

53. Promotion des modèles intégrés d'exploitations agro-pastorales.

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La croissance démographique, avec ses afflux sociaux, induira une forte croissance de la demande en denrées alimentaires. Outre les cultures de rente d'exportation, les conditions agroécologiques (sols et plans d'eau) sont propices au développement des cultures vivrières et maraichères (banane-plantain, racines et tubercules, fruits et légumes, épices, etc.) et à la pisciculture. Les principales sources de revenus des ruraux de la région reposent sur les cultures de rente que sont le cacao, le palmier à huile et le caoutchouc (et plus rarement le café). Aussi, convient-il de promouvoir des modèles intégrateurs de spéculations agricoles -qui ont recours au travail sur sol vivant avec fertilisation organique, compost et recyclage des déchets ménagers mieux adaptés à la croissance des besoins en produits vivriers. Le modèle de référence de la politique agricole nationale est l'EFA de deuxième génération, exploitation familiale agricole plus ou moins grande, mais délibérément orientée vers les marchés urbains pour une production agricole qui génère des revenus décents permettant de faire vivre correctement les familles et de subvenir à leurs besoins monétaires, la production pour l'autosubsistance devenant mineure au regard des productions vendues.</p> <p>Le Conseil régional viendra en appui à cette dynamique agricole de deuxième génération par le cofinancement de plans d'affaires présentés par les agriculteurs/éleveurs/pisciculteurs ou par leurs coopératives (Simplifiées ou avec CA) assortis de dossiers bancables préparés avec les banques et microfinances locales (obligation de cofinancement par crédit bancaire court et/ou moyen terme). La subvention publique ne pouvant pas excéder 40% du montant du plan d'affaires, assorties de conditionnalités (cf. manuel de subvention agricole du MINADER et manuel du FODECC). Chaque promoteur (agriculteur, éleveur, pisciculteur) doit apporter au minimum 20% du coût de son plan d'affaire en numéraire logé dans une banque commerciale ou une institution de microfinance (politique nationale de bancarisation systématique de tous les acteurs économiques) assorti d'un dossier bancable, et des coordonnées de géo-référencement de son exploitation.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner la mutation de l'agriculture familiale vers une production orientée sur les marchés
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les producteurs adoptent des modèles intégrés orientés sur les besoins des marchés ✓ La production agricole locale contribue à satisfaire la croissance de la demande urbaine ✓ Les nouvelles approches d'agriculture agro-forestière, biodynamiques ou permaculturelles sont promues
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de producteurs accompagnés dans les modèles intégrateurs • Superficies des modèles intégrés • Quantité / Valeurs des productions agricoles, piscicoles, d'élevage, et de fruits et légumes
TERRITOIRES	Zones rurales et péri-urbaines
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place du comité régional d'appui au secteur agricole ➤ Appui-conseil à la préparation des plans d'affaires agricoles ➤ Formation et suivi-accompagnement des exploitants agricoles ➤ Mobilisation des partenariats techniques et financiers ➤ Suivi et évaluation
CALENDRIER	En continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ État - Région /Communes ☞ Producteurs ☞ Prestataires ☞ ONG locales et nationales ☞ Institutions financières
COÛT TOTAL	300 MFCfa/an
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional + subventions du MINADER/État/FODECC + crédits bancaires + apport personnel des promoteurs

54. Promotion d'une agriculture contractuelle professionnelle

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Avec la croissance des villes, les surfaces de production agricole vont devoir augmenter pour répondre à l'augmentation de la demande alimentaire et la politique national fait la promotion de l'agriculture de seconde génération sur la base des EFA, plus ou moins grandes. Ce sont essentiellement ces EFA qui sont appelées à augmenter leurs capacités de production dans le secteur des produits vivriers, maraichers et fruitiers, mais aussi pour les produits destinés à l'industrie, et cela doit se faire dans les zones banales du domaine forestier non permanent. Pour faciliter la mutation des EFA vers une production orientée sur le marché, il est souhaitable que les agriculteurs et leurs coopératives puissent s'appuyer sur des contrats passés avec des acheteurs fiables, en particulier avec les établissements de transformation et de distribution des produits alimentaires installés dans les principales villes de la région.</p> <p>Le conseil régional apportera via ses services un appui à la mise en place de relations contractuelles (contrats achat-vente, cahier des charges, géolocalisation des parcelles, conditionnement, transport, paiements, fiscalité, etc.), depuis la mise en relation, en passant par un appui-conseil auprès des acteurs, y compris dans le montage des plans d'affaires et la bancarisation des agriculteurs. Le Conseil général apportera notamment un appui dans l'aménagement de pistes de desserte locale.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accélérer le processus de professionnalisation des exploitants agricoles du sud
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les agriculteurs produisent plus et mieux sur la base de contrats sécurisés ✓ Des pistes de desserte sont aménagées pour faciliter l'évacuation des produits agricoles
INDICATEURS PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contrats signés entre les acheteurs et les producteurs et leurs organisations • Volumes et valeurs des produits contractualisés • Nombre de km de pistes de desserte agricole
TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du Sud, en priorité les zones périurbaines
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des opportunités de production et de commercialisation contractualisées ✓ Maturation et formulation des projets / appui conseil auprès des acteurs ✓ Appui à la bancarisation des acteurs ✓ Mobilisation des partenaires techniques et financiers ✓ Aménagement des voies de desserte pour les sites retenus ✓ Suivi et évaluation
CALENDRIER	En continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Région/Communes - Etat ☞ SOCAPALM-HEVECAM-FERME DU SUD-ROCKFARM-SUDCAM, etc. ☞ Commerçants - supermarchés ☞ Exploitants agricoles ☞ Partenaires techniques et financiers - ONG - Prestataires ☞ Institutions financières ☞ Projets et programmes
COUT TOTAL (million F CFA)	100 MFcfa par an
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil régional pour la facilitation et les pistes de desserte + budgets communaux

55. Promotion des centres de traitement post-récolte du cacao

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La production d'un cacao de qualité supérieure pourrait améliorer les revenus des exploitants agricoles de la région. En effet, des grands chocolatiers et confiseurs européens accordent des primes substantielles aux producteurs qui offrent des produits de qualité. Cette qualité est fortement tributaire des opérations post récolte que sont la fermentation, le séchage et le stockage. Les efforts louables faits par le Conseil Interprofessionnel Café-Cacao (CICC) en matière de création des centres d'excellence de traitement poste récolte ont un impact géographique limité. Aucun des six centres jusqu'ici construits n'est implanté dans la région du Sud.</p> <p>Au plan du financement, le FODECC subventionne les intrants et équipements agricoles pour améliorer la productivité et la qualité. Il envisage pour la suite, mettre en place un guichet de financement dédié aux collectivités territoriales décentralisées. Il s'agit d'un mécanisme de cofinancement des investissements collectifs dans les bassins de production.</p> <p>Le Conseil Régional devrait accompagner les communes dans la maîtrise d'ouvrage pour l'implantation des centres de traitement post-récolte du cacao.</p>
OBJECTIFS	Améliorer substantiellement les revenus des producteurs de cacao
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les grands bassins de production du cacao disposent des centres de traitement post-récolte performants ✓ Les rendements et la qualité du cacao s'améliorent significativement ✓ Les volumes et les prix du cacao augmentent de façon significative
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centres post-récolte créés • Volume et valeur de production de cacao de qualité supérieure • Montant des investissements collectifs • Valeur des primes substantielles de qualité
TERRITOIRES	Zones rurales agroforestières / toutes les communes
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formulation et maturation des projets (études) ▪ Signature des accords de partenariat avec le FODECC ▪ Mobilisation des Communes ▪ Mobilisation et sécurisation des sites d'implantation ▪ Structuration des organisations de producteurs ▪ Passation des marchés et suivi des travaux ▪ Suivi et évaluation
CALENDRIER	En continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Région- Communes-FODECC ➤ Organisation de Producteurs ➤ Producteurs individuels ➤ Projets et programmes et structures d'appui ➤ CICC - ONCC ➤ Institutions financières (banques et microfinances)
COÛT TOTAL (million F CFA)	500 MFcfa/Q1
MODALITES DE FINANCEMENT	Subventions du FODECC et de l'État Budget du Conseil Régional

56. Appui à l'installation de centres d'alevinage privés

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Avec ses nombreux plans d'eaux et sa façade maritime, la région offre de grandes potentialités pour le développement des activités piscicoles et aquacoles. Par ailleurs, la demande nationale en produits halieutiques est en nette augmentation. De nombreux pisciculteurs exercent mais sont confrontés aux difficultés d'approvisionnement en alevins, idem pour la production de crevettes. Les stations d'alevinage existantes sont éloignées des pisciculteurs et ne satisfont pas leurs besoins en quantité, en qualité et en régularité. La logistique de transport utilisée pour approvisionner les producteurs est souvent inadaptée, engendrant d'importantes pertes, renchérissant ainsi le coût des alevins.</p> <p>La rentabilité de l'activité d'alevinage est un souci, en particulier avec des stations gérées par le secteur public. Le Conseil régional pourra soutenir la création de centres privés d'alevinage en accordant des subventions d'investissement et de fonctionnement conditionnés par un cahier des charges à respecter chaque année, y compris sur une maîtrise des prix des alevins vendus aux producteurs. Le modèle de subvention suit le manuel de subvention agricole national avec obligation de plan d'affaires, bancarisation, crédit bancaire, apport personnel, renforcement des capacités et accompagnement technique.</p>		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la production d'alevin pour soutenir le développement de la filière piscicole 		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les centres d'alevinage privés sont performants et satisfont la demande ✓ Les alevins sont accessibles à des prix abordables 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de centres privés d'alevinage fonctionnels et capacité de production Valeur des investissements Production annuelle d'alevins commercialisés Production annuelle de la filière piscicole dans la région 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Région du sud		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation des projets dans chaque département ✓ Renforcement des capacités du personnel des stations d'alevinage ✓ Mobilisation des ressources bancaires et personnelles ✓ Exécution des plans d'affaires ✓ Suivi évaluation 		
CALENDRIER	Q1 / 2025 1 centre subventionné	Q2/2030 2 centres subventionnés	Q3/ 2035 4 centres subventionnés
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional/Communautés urbaines/Communes Partenaires techniques et financiers - Prestataires Promoteurs privés Stations d'alevinages et Pisciculteurs privés 		
COUT TOTAL (million F CFA)	Q1/ 2025 100 MFcfa	Q2/2030 200 MFcfa	Q3/ 2035 200 MFcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget conseil régional – Subvention de l'Etat Apports personnels et crédit bancaire		

57. Optimisation des activités de pêche maritime face au changement climatique

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La pêche est une activité essentielle tout au long du littoral maritime, en particulier à Kribi. Mais, avec la forte croissance de la demande en produits halieutiques, le Cameroun est d'ores et déjà fortement déficitaire, et l'activité de pêche très insuffisante pour satisfaire la demande actuelle, et a fortiori future. Les effets du changement climatique sont déjà visibles sur le littoral, avec la montée des eaux et la destruction des anciennes zones d'accostage ; à Kribi, les pirogues de pêche du centre-ville sont désormais stockées quasiment sur la route. Il est clair par ailleurs qu'une trop forte augmentation des capacités de pêche ne pourrait engendrer au final que l'épuisement de la ressource maritime. On prévoit certes l'appui au développement de la pisciculture et de l'aquaculture, en eaux douces, et également en mer, mais cela va certainement prendre de nombreuses années avant que les niveaux de production puissent être significatifs sur les marchés. En attendant, il est nécessaire de mieux réguler les activités de pêche dans les eaux territoriales du Cameroun en combattant la pêche illégale, mais aussi de réguler l'activité dans les eaux internationales afin d'éviter la surpêche dans le golfe de Guinée. Des zones de fraie doivent être protégées et interdites à la pêche. En pratique, toutes les zones d'installation de plateformes pétrolières et portuaires sont d'ores et déjà des zones interdites qui favorisent la reproduction des poissons. La création du parc national marin entre Lolabé et Campo va permettre de créer une vaste zone protégée favorable à la reproduction, ce qui est essentiel à l'avenir de la pêche côtière.</p> <p>Parallèlement, le Conseil régional peut appuyer l'organisation et l'investissement au profit des petits pêcheurs côtiers afin qu'ils soient plus compétitifs et en mesure d'approvisionner le marché dans de meilleures conditions. Cela passe notamment par des équipements de conservation du poisson à installer au niveau des différents débarcadères (à l'exception de la zone réservée au parc marin), et par la réhabilitation et la modernisation des bâtiments et équipements (chambres froides, hangars, étals, etc.) du port de pêche de Kribi. Il faut également anticiper la montée des eaux, ce qui va nécessiter de relever le niveau des quais et débarcadères, de relever et d'élargir le brise-lame qui protège le port et d'envisager d'autres travaux de protection des zones d'accostage.</p>
OBJECTIFS	Optimiser l'activité de pêche face aux risques liés au changement climatique
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le port de pêche de Kribi est réhabilité et protégé de la montée des eaux ➤ Les espaces de pêche maritime sont mieux gérés, ➤ Des zones maritimes sont protégées et interdites à la pêche pour permettre la reproduction ➤ Les débarcadères des petits pêcheurs sont aménagés et équipés pour la conservation
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valeur des investissements réalisés sur le port de pêche de Kribi ✓ Nombre de débarcadères aménagés et équipés ✓ Volume et valeur des produits commercialisés
TERRITOIRES	Zone portuaire de Kribi et zone côtière (hors zone du parc marin)
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation et maturation des projets (études) • Mobilisation des ressources techniques et financières • Passation des marchés • Réhabilitation du port de pêche • Aménagement des débarcadères • Appui à la structuration des organisations de pêcheurs • Suivi de l'exécution des travaux - Suivi évaluation
CALENDRIER	Projet prioritaire à exécuter en Q1
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ État-Conseil Régional-Communautés urbaines et Communes ▪ PAK, Secteur privé, Partenaires techniques et financiers
COÛT TOTAL	Q1/ 2 milliards de Fcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	État - Conseil régional – PAK Partenaires privés de la zone portuaire de Kribi

58. Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>L'exploitation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) constitue une source d'aliments et de revenus pour les populations des zones forestières, notamment pour les femmes et les minorités pygmées Baka et Bagyeli/Bakola. Les PFNL ont de nombreuses utilisations et vertus médicinales, cosmétiques et alimentaires qui ne sont pas toujours bien connues. Plus d'une quarantaine de PFNL sont utilisés par les populations forestières du sud, mais seulement quelques-uns se sont imposés sur les marchés urbains, parmi lesquels la mangue sauvage (<i>Irvingia Gabonensis</i>), <i>ngetum africanum</i> (Kock), le njansang (<i>ricinodindron heudelotii</i>) qui constituent l'essentiel des ventes jusqu'en ville, avec des chiffres d'affaires désormais très conséquents. On commercialise également les noisettes (<i>coula edulis</i>), ekouk (<i>alstonia boonell</i>), essok (<i>garcinia lucida</i>), mais aussi les champignons, les escargots, les vers blancs et les chenilles, sans oublier le produit phare qu'est le vin de palme (palmier à huile et raphia). Pour la plupart des produits de cueillette, dont le miel, la consommation reste locale (circuit court/autoconsommation).</p> <p>Avec la croissance démographique (urbaine mais aussi rurale), et donc de la demande, la pratique de la cueillette des PFNL va progressivement engendrer des situations de pénuries locales du fait de la surexploitation, en particulier dans les zones périurbaines. Idem avec les produits de la petite chasse (vipère, porc épic, etc.). On ne peut certes pas domestiquer et cultiver tous ces produits, mais il est important i) de pouvoir mieux réguler les prélèvements afin de veiller à ce que la ressource puisse se reconstituer normalement et éviter l'épuisement, ii) développer des pépinières pour multiplier et faciliter la replantation en forêt de toutes les espèces les plus demandées sur le marché, iii) inciter les populations rurales à replanter ces espèces les plus demandées afin de sécuriser tout à la fois leur capacité de production pour la vente et pour l'autoconsommation. La recherche agronomique devrait être associée à ces activités, avec les techniciens de l'agriculture, de l'élevage et des forêts. Le Conseil régional pourra appuyer les associations de producteurs/planteurs de PFNL, notamment avec les chefferies, avec des subventions permettant la production et la distribution de plants, l'organisation de la régulation, l'accompagnement technique de ces nouvelles filières à potentiel commercial.</p>
OBJECTIF	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des filières rentables et durables de PFNL
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les filières d'exploitation et de commercialisation des PFNL sont organisées ✓ Les prélèvements en forêt des PFNL les plus commercialisés sont mieux régulés ✓ Les associations productrices de PFNL incitent à la replantation et à la gestion durable ✓ Les filières de PFNL procurent des revenus durables aux populations riveraines
INDICATEURS PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Une réglementation sur les prélèvements est mise en place avec les producteurs • Nombre d'associations de producteurs de PFNL organisées et fonctionnelles • Nombre de plants produits et mis en place pour chaque espèce et par zone/an • Volumes et valeurs des productions de PFNL commercialisés (par produit, par zone et par an)
TERRITOIRES	Région du Sud
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Formulation et maturation des projets (études) ➢ Appui à l'émergence d'associations professionnelles de producteurs de PFNL ➢ Mise en place d'un dispositif de régulation des prélèvements en fonction des zones ➢ Appui à la création de pépinières de PFNL dans les zones les plus exploitées ➢ Mobilisation des partenariats techniques, commerciaux et financiers ➢ Vulgarisation des résultats de la recherche sur la domestication et la régulation ➢ Suivi et évaluation/ communication
CALENDRIER	En continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Région-Communautés urbaines-Communes ☞ Instituts et centres de recherche - ONG locales, nationales et internationales ☞ Médias - Prestataires ☞ Organisations des collecteurs et transformateurs & producteur / cueilleurs
COÛT TOTAL	100 M Fcfa/an
MODALITES FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional – subventions de l'État – budgets communaux Partenariats avec l'industrie agroalimentaire

2.9.4 ACTION DU SECTEUR ACTIVITES ECONOMIQUE ET PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

Tableau 12: Action du secteur activités économiques traduisant les objectifs et le plan d'action quinquennal

Actions	Objectifs stratégiques sectoriels	Calendrier			Coûts d'investissements (en million FCFA)			
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	TOTAL
Amélioration de la productivité et de la qualité dans la culture du cacao	Relancer la cacaoculture de moyenne importance auprès des jeunes ruraux	X	X	X	2 500	2 500	2 000	7 000
Amélioration de l'accès au foncier et à l'installation des jeunes	Satisfaire les besoins en denrées alimentaires induits par les afflux sociaux	X	X	X	800	1000	1000	2800
Émergence des modèles intégrateurs de cultures de rente, de productions vivrières et maraîchères	Accompagner la mutation de l'agriculture familiale vers une production orientée sur les marchés	X	X	X	1 200	1 500	1 500	4 200
Promotion d'une agriculture contractuelle professionnelle	Accroître l'offre nationale pour les agro-industries (cacao, sucre, huile de palme et caoutchouc)	X	X	X	400	500	500	1400
Promotion des centres de traitement post-récolte du cacao	Améliorer les revenus des cacaoculteurs	X	X	X	500	500	500	1500
Appui à l'installation de centres d'élevage privés	Appuyer la production d'alevin pour soutenir le développement de la filière piscicole	X	X	X	100	200	200	500
Optimisation des activités de pêche maritime face au changement climatique	Optimiser l'activité de pêche face aux risques liés au changement climatique	X			2 000			2 000
Promotion des produits forestiers non ligneux (PFNL)	Valoriser les PFNL	X	X	X	400	500	500	1 400

2.10 URBANISATION

2.10.1 ENJEUX STRATEGIQUES

Les principales villes de la Région du Sud que sont Ebolowa, Kribi, Sangmélima, Ambam et Kyé-Ossi connaissent une croissance démographique forte par rapport aux autres localités de la Région engendrant de fait d'importants besoins en matière de logements, d'équipements socio-collectifs et d'infrastructures, et plus généralement en matière de services urbains que sont, entre autres : la voirie, les adductions d'eau, l'électricité, l'éclairage public, le ramassage des déchets, l'assainissement et le drainage des eaux, les espaces verts, de sports et de loisirs.

La planification de l'aménagement urbain est souvent inadéquate et peu ou mal respectée. Les villes ont tendance à s'étendre de manière anarchique dans toutes les directions possibles dans une logique de préemption spéculative des futures terres urbaines par les élites locales. Ceci a pour conséquence une extension à faible densité et un accroissement des coûts des services collectifs. Une grande partie des infrastructures de transport et des formations sanitaires ne répondent plus aux normes et aux besoins croissants des populations.

L'armature urbaine de la Région du Sud est formée par les quatre villes chefs-lieux de département (Ebolowa, Kribi, Ambam et Sangmélima) et par la ville frontalière de Kyé-Ossi. Ainsi, chaque ville chef-lieu de département domine son propre réseau de villes constitué par les villes chefs-lieux d'arrondissement. La plupart des communes dispose d'ores et déjà d'un PCD (Plan Communal de Développement) ou d'un PSU (Plan Simple d'Urbanisme) qui planifie les investissements prioritaires à faire sur chaque territoire. Mais force est de reconnaître que les Communautés territoriales décentralisées (CTD) n'ont pas toujours les capacités internes pour anticiper sur les problématiques de développement urbain. Aussi, est-il nécessaire de revisiter bon nombre de Plans d'Urbanisme et d'occupation des sols pour une plus grande densification urbaine.

Par ailleurs, il convient de constituer d'importantes réserves foncières pour les infrastructures et équipement collectifs, en particulier dans la ville de Kribi. Le grand projet d'investissement intégré de la Région du Sud concerne Kribi et son port en eaux profondes. Kribi a un projet de deuxième terminal en perspective pour les produits miniers, mais surtout une zone portuaire industrielle de 26 000 ha avec en son sein une ville nouvelle de 12000 ha. Cette question a été en partie traitée dans la thématique 'infrastructures'.

Pour une meilleures appropriation/implication des différentes parties prenantes³ dans le développement urbain, il convient d'envisager des modèles de contrat de ville en tirant profit des enseignements des expériences faites dans les villes de Limbé, Maroua, Bafoussam, Douala et à Yaoundé.

Évaluation des coûts

Les coûts des travaux sont inspirés des prix du marché, repris dans l'étude d'Actualisation du Plan Directeur Routier du Cameroun et de l'élaboration du SNADDT, du SRADDT Est et du SDSC.

- Modernisation de l'aéroport de Kribi : 14 Milliards Fcfa (mise en œuvre) + 25 millions Fcfa/an (fonctionnement) SDSC
- Construction hôpital de référence : 390 millions Fcfa d'après le SDSC ; ^[1]_[SEP]
- Coût d'un stade omnisport 20 000 places : 2 milliards Fcfa ; ^[1]_[SEP]
- Coût d'un terrain de football sommaire : 150 millions Fcfa ; ^[1]_[SEP]
- Coût moyen d'un terrain de basket-ball : 100 millions F ; ^[1]_[SEP]
- Coût moyen d'un terrain de hand-ball : 75 millions Fcfa ; ^[1]_[SEP]
- Coût moyen d'un terrain de volley-ball : 100 millions Fcfa ; ^[1]_[SEP]
- Coût moyen d'un court de tennis : 120 millions Fcfa ; ^[1]_[SEP]
- Coût moyen d'un Gymnase : 200 millions Fcfa ^[1]_[SEP]

³ Etat, Services techniques déconcentrés, CTD, Organisations de la Société Civile, Secteur Privé, média

2.10.2 OBJECTIFS STRATEGIQUES SECTORIELS

Objectifs stratégiques	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
Corriger le déficit en infrastructures et équipements collectifs dans toute la Région et notamment dans les villes à forte croissance démographique comme Kribi	<ul style="list-style-type: none"> Mise aux normes de l'aérodrome de Kribi 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etat de l'aérodrome selon les normes internationales ✓ Trafic aérien 	L'aéroport est utilisé au moins à 30 % de sa capacité	L'aéroport est utilisé à plus de 80 % de sa capacité
	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un hôpital de référence à Kribi Construction d'un hôpital général dans chaque chef-lieu de département 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coût des investissements ✓ Nombre de lits ✓ Nombre de spécialités et de spécialistes ✓ Nombre de patients admis ✓ Budget de fonctionnement annuel 	L'hôpital de référence fonctionne à plus de 50 % de sa capacité installée L'hôpital général fonctionne à plus de 50 % de sa capacité installée	L'hôpital de référence fonctionne à plus de 90 % de sa capacité installée L'hôpital général fonctionne à plus de 90 % de sa capacité installée
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'éclairage urbain dans les principales agglomérations 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'agglomérations bénéficiant d'un dispositif d'éclairage urbain ✓ Linéaire de l'éclairage urbain ✓ Coût des investissements pour l'éclairage 	L'éclairage urbain est bien assuré dans 50 % des principales agglomération	L'éclairage urbain est bien assuré dans 90 % des principales agglomération
	<ul style="list-style-type: none"> Modernisation et extension de la voirie urbaine dans les chefs-lieux des départements 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Linéaire des routes bitumées par chef lieux de département ✓ Nombre d'agglomérations 	La voirie urbaine bitumée s'accroît de 20 % dans les chefs-lieux des départements	La voirie urbaine bitumée s'accroît de 60 % dans les chefs- lieux des départements
	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement des espaces de sports et de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et surface des espaces de sport ✓ Fréquentation 	50 % des chefs-lieux départements et 30 % des arrondissements disposent d'espaces de sports et loisirs adéquats	90 % des chefs-lieux des départements et 50 % des arrondissements disposent d'espaces de sports et loisirs adéquats
	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement des espaces verts dans les chefs-lieux départements 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et surface des espaces de sport ✓ Fréquentation 	50 % des chefs-lieux des départements disposent d'espaces espaces verts adéquats	90 % des chefs-lieux des départements disposent d'espaces espaces verts adéquats
	<ul style="list-style-type: none"> Dotation des villes en systèmes d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre, valeur, capacité stations d'épuration & traitement déchets ✓ Qualité eau des rivières/fleuves en aval des villes (DBO, DCO) ✓ Nombre d'agglomérations ✓ Populations desservies ✓ Taux de collecte et de traitement des déchets 	50 % des villes disposent de systèmes d'assainissement solides et liquides performants	90 % des villes disposent de systèmes d'assainissement solides et liquides performants

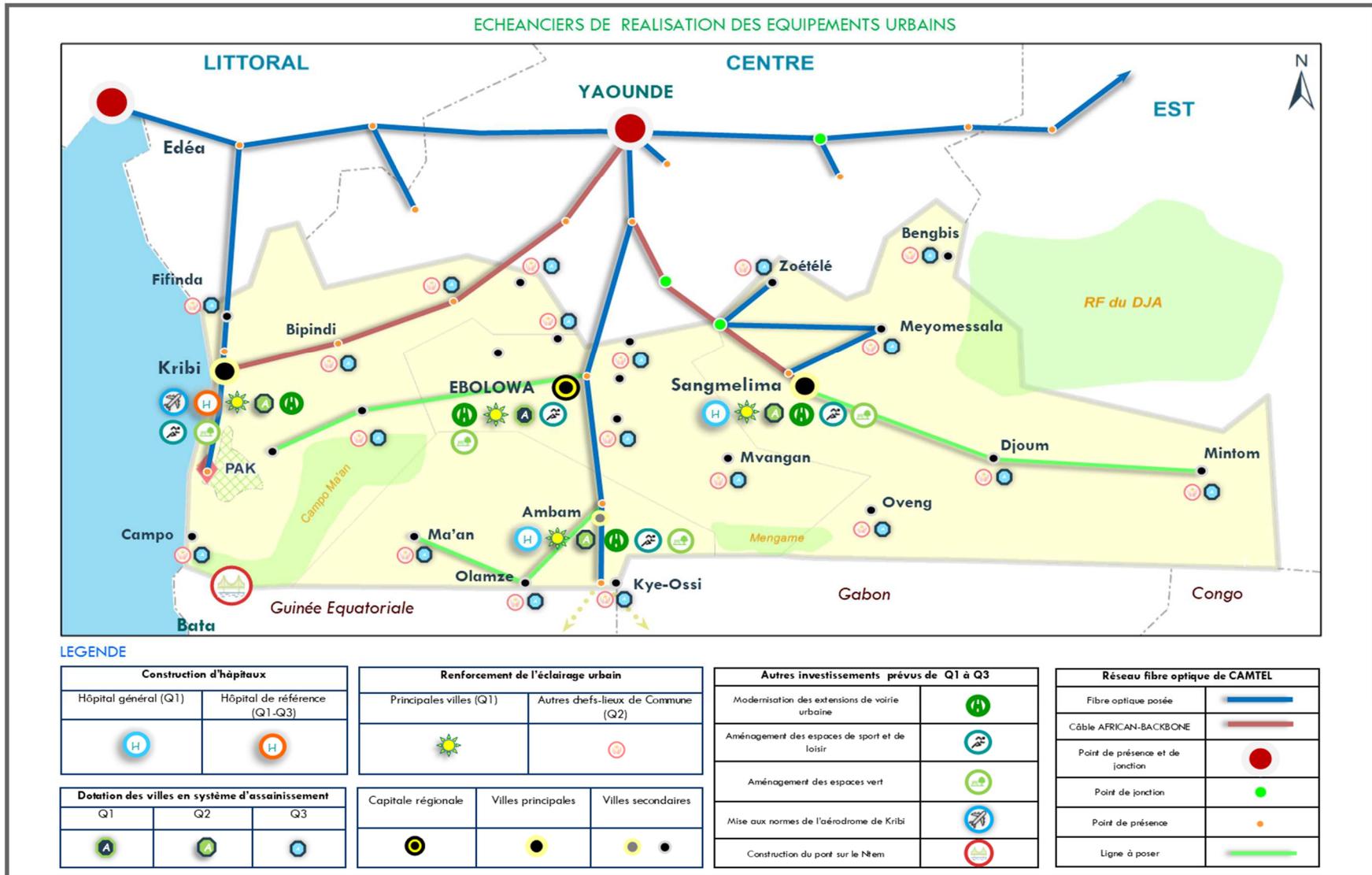


Figure 9: Planification des installations urbaines prioritaires

2.10.3 FICHES ACTIONS

59. Mise aux normes de l'aérodrome de Kribi

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>L'une des stratégies de la SND 20-30 en matière de transport aérien consiste à renforcer la mise aux normes des aérodromes et à moderniser les aéroports. L'aérodrome de Kribi figure au rang des infrastructures actuellement de second rang, peu utilisées et souvent en mauvais état.</p> <p>En s'ajoutant aux connexions terrestres constituées par la route et le chemin de fer, l'aérodrome de Kribi rénové viendrait renforcer l'offre en matière de transport au plan intérieur et sous-régional, en particulier pour les voyages d'affaires et pour le tourisme. Cet investissement est inclus dans le Schéma Directeur des Services Collectifs de Kribi-zone portuaire et relève également de la stratégie nationale d'investissement public (SNADDT).</p>
OBJECTIFS	Corriger le déficit en infrastructures et équipements collectifs dans toute la Région et notamment dans les villes à forte croissance démographique comme Kribi
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'aérodrome est mis aux normes internationales (bâtiments, piste, équipements) ✓ Le trafic aérien est effectif ✓ L'aéroport est rentable
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Coût des investissements • Indicateurs de l'état de l'aérodrome selon les normes internationales • Budget annuel de fonctionnement et de maintenance
TERRITOIRES CONCERNÉS	Kribi - Océan
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation du projet (études) ✓ Mise en place du partenariat Public-Privé ✓ Sécurisation de l'emprise foncière, incluant la possibilité d'extension ✓ Mobilisation des ressources ✓ Passation des marchés ✓ Travaux pour la mise aux normes internationales ✓ Suivi de l'exécution des travaux ✓ Renforcement des équipements ✓ Renforcement des capacités ✓ Mise en place des instances de gestion ✓ Suivi évaluation <p>Maintenance</p>
CALENDRIER	Kribi / 2030
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etat, Conseil Régional-Communautés urbaines et Communes ☞ ADC, CAMER-CO, ASECNA, Compagnies aériennes, ☞ Entreprises du BTP, ☞ Secteur privé, ☞ Partenaires techniques et financiers
COUT TOTAL	15 Md Fcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	Partenariat Public-Privé entre CUY et des investisseurs privés en mesure de financer les aménagements et la mise aux normes, et d'assurer la gestion pendant 25 ans. Facturation des services aux usagers

60. Construction d'un hôpital de référence à Kribi

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	L'amélioration de l'accès des populations aux services de santé passe par la réalisation d'infrastructures hospitalières de qualité. La construction de l'hôpital de référence de Kribi obéit aux normes internationales (OMS) en la matière, qui recommandent l'établissement d'un hôpital de référence pour 100 000 habitants dans une Région. Cet investissement est inclus dans le Schéma des Services Collectifs de Kribi-zone portuaire et relève des investissements publics à réaliser au niveau national.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Corriger le déficit en infrastructures et équipements collectifs de santé dans la Région et notamment dans les villes à forte croissance démographique comme Kribi
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • L'hôpital de référence dispose d'un plateau technique performant en mesure d'accepter une augmentation rapide du nombre de patients au regard de la croissance démographique attendue dans les prochaines décennies
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Coût des investissements • Nombre de lits • Nombre de spécialités et de spécialistes • Nombre de patients admis • Budget de fonctionnement annuel
TERRITOIRES CONCERNÉS	Kribi – Océan
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation du projet (études) ✓ Mobilisation et sécurisation de l'assiette foncière ✓ Mobilisation des ressources financières ✓ Passation des marchés ✓ Travaux de construction ✓ Suivi de l'exécution des travaux ✓ Mise en place des instances de gestion ✓ Suivi évaluation ✓ Maintenance
CALENDRIER	Kribi / Q1 à Q2 / échéance 2030
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines et Communes, ☞ PAK, ☞ Entreprises du BTP, Secteur privé, ☞ Partenaires techniques et financiers
COUT TOTAL (million F CFA)	500 MFcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget de l'État avec contributions du Conseil Régional, de la CUK et du PAK Facturation des services aux usagers

61. Construction d'un hôpital général dans le département de la Vallée du Ntem

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	L'accès des populations aux services de santé de qualité passe par la réalisation d'infrastructures hospitalières adéquates. La construction des hôpitaux généraux vise à rendre l'accès à la médecine spécialisée dans un rayon de 50 km, et renforcer l'offre de santé moderne au niveau départemental. Il y a un hôpital de référence à Ebolowa et on en prévoie déjà un autre à Kribi. Il est question maintenant de relever le niveau de l'hôpital d'Ambam
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Corriger le déficit en infrastructures et équipements collectifs dans toute la Région et notamment dans les villes à forte croissance démographique
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un hôpital général construit dans le chef-lieu de la Vallée du Ntem ✓ L'hôpital est doté d'un plateau technique performant
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> Coût des investissements Nombre de lits Nombre de spécialités Nombre de malades admis Budget de fonctionnement
TERRITOIRES CONCERNÉS	Les chefs-lieux de départements non encore dotés d'hôpital de référence
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation des projets (études) ✓ Sécurisation des assiettes foncières ✓ Mobilisation des ressources ✓ Passation des marchés ✓ Mise en œuvre ✓ Suivi de l'exécution des travaux ✓ Renforcement des instances de gestion des hôpitaux ✓ Suivi évaluation
DUREE ACTION	Ambam 2025
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines et Communes Secteur privé, Partenaires techniques et financiers
COUT TOTAL (million F CFA)	400 MFcfa
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget de l'État (MINSANTE), Communautés urbaines, Conseil Régional Facturation des services aux usagers

62. Renforcement de l'éclairage urbain dans les principales agglomérations

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La politique de développement énergétique contenue dans la SND 2020-2030 est adossée sur la diversification des sources d'énergie. Aussi, elle entend valoriser toutes les potentialités énergétiques aux plans de l'hydro électrique, du solaire, du gaz, et de la biomasse.</p> <p>La majorité des agglomérations de la région Sud est insuffisamment éclairée du fait du manque de moyens pour régler les factures d'électricité. La desserte des populations en énergie électrique devrait tirer avantage des réalités agroécologiques, démographiques et technologiques des territoires.</p> <p>Les villes de la Région du Sud, à l'instar des autres villes camerounaises, sont confrontées à des d'énormes difficultés liées à une explosion démographique mal maîtrisée, avec pour conséquence une fourniture insuffisante en services urbains de base. Le gap entre la demande et l'offre de l'énergie électrique se traduit par les nombreuses interruptions dans l'approvisionnement.</p> <p>Le renforcement de l'éclairage urbain grâce notamment à l'énergie hydro électrique ou à l'énergie solaire utilisée comme source alternative, vise à améliorer le cadre de vie des populations des grandes villes d'une part, et à contribuer à la lutte contre l'insécurité d'autre part.</p>
OBJECTIFS	✓ Corriger le déficit en infrastructures et équipements collectifs dans toute la Région et notamment dans les villes à forte croissance démographique
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Les principales agglomérations sont dotées des dispositifs d'éclairage urbain performants (de préférence solaire) • Les agressions nocturnes ont régressé de façon significative
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts des investissements pour l'éclairage urbain solaire (moins de charges récurrentes) • Nombre d'agglomérations et bénéficiant d'un dispositif d'éclairage urbain (solaire et non-solaire) • Linéaire de l'éclairage urbain par agglomération (et pourcentage de territoire urbain couvert) • Taux d'agressions nocturnes dans les principales agglomérations
TERRITOIRES CONCERNÉS	Les principales agglomérations de la Région (chefs lieu de département, chefs lieu de communes)
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation des projets (études/commune) ✓ Mobilisation des ressources ✓ Passation des marchés ✓ Travaux de construction des réseaux d'éclairage urbain ✓ Suivi de l'exécution des travaux ✓ Mise en place des dispositifs de maintenance ✓ Suivi évaluation
CALENDRIER	Ebolowa, Sangmélina, Ambam, Kribi /Q1 2025 Autres chefs-lieux de communes / Q2 2030
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines et Communes ☞ ENEO, ARSEL, FEICOM, Secteur privé, Partenaires techniques et financiers
COUT TOTAL (million F CFA)	200 MFcfa par an
MODALITES DE FINANCEMENT	Budgets communaux et communautés urbaines et subvention de l'État Financement récurrent assuré par les impôts locaux payés par les populations urbaines

63. Modernisation et extension de la voirie urbaine des chefs-lieux de département

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Parmi les nombreux problèmes auxquels font face les municipalités camerounaises, figurent l'insuffisance et la forte dégradation des voiries urbaines face à l'augmentation rapide de la population et du nombre de véhicules légers et lourds en circulation à l'intérieur de chaque ville. Des actions concrètes sont pourtant menées à l'effet de répondre à cette préoccupation. Elles portent notamment sur l'entretien, la réhabilitation et la construction de voiries urbaines dans certaines capitales régionales et dans des villes secondaires. Mais cela reste toujours insuffisant que ce soit en termes de routes, de ronds-points, d'échangeurs, de parkings, de trottoirs et caniveaux, et de voies cyclables pour les deux-roues.</p> <p>La modernisation et l'extension des voiries urbaines est un facteur important du développement des villes en ce sens qu'elles facilitent la mobilité intra urbaine.</p>		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Corriger le déficit en infrastructures et équipements collectifs dans toute la Région et notamment dans les villes à forte croissance démographique 		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • La circulation dans les principales agglomérations est plus fluide • L'aménagement des voies urbaines intègre les besoins de déplacement et de sécurité des piétons et des deux-roues 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire de routes urbaines bitumées à deux voies et à quatre voies • Linéaire de trottoirs aménagés • Linéaire de pistes cyclables pour les deux-roues • Nombre de ronds-points aménagés • Coûts de construction par catégorie • Fluidité de la circulation 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	<p>Les chefs-lieux de départements</p> <p>Les villes secondaires en forte croissance démographique</p>		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation des projets (études) ✓ Mobilisation des ressources ✓ Passation des marchés ✓ Travaux de construction ✓ Suivi de l'exécution des travaux ✓ Suivi évaluation 		
CALENDRIER	Aménagement simultané et progressif en continu sur toute la période		
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines et Communes ☞ FEICOM - Partenaires techniques et financiers ☞ Entreprises de BTP 		
COUT TOTAL (million F CFA)	Q1/ 10 MdFca	Q2/ 20 MdFca	Q3/ 10 MdFca
MODALITES DE FINANCEMENT	Budgets de l'État + budgets des Communautés urbaines + contribution du Conseil régional Financement récurrent assuré par les impôts et taxes locales		

64. Aménagement des espaces de sports et de loisirs

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La région du Sud est particulièrement sous-équipée en infrastructures sportives modernes, adéquates à l'organisation d'évènements sportifs nationaux et internationaux. En dépit de quelques terrains de football pas souvent aux standards, les infrastructures de sports et loisirs sont quasi inexistantes.</p> <p>Avec la croissance très rapide des villes principales, Kribi et Ebolowa, le besoin en espaces de sport et de loisirs modernes ouvert au grand public devient une nécessité. Jusqu'ici, seulement quelques salles de sports et de loisirs privées, proposent des services à des coûts souvent prohibitifs. Aussi, convient-il de doter les populations d'infrastructures polyvalentes pour la pratique du sport tant collectif qu'individuel.</p>		
OBJECTIFS	Doter les populations de la région du Sud d'infrastructures modernes, polyvalentes pour la pratique du sport individuel et collectif.		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • La région dispose d'un stade omnisport aux normes • Chaque département dispose d'au moins d'un stade multisport aux normes. • Les principales agglomérations de la région disposent de parcours sportifs aménagés. 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stades • Capacité d'accueil des stades • Nombre de parcours sportifs aménagés • Coût et valeurs des investissements 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	Les quatre chefs-lieux de départements		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation des projets (études) ✓ Mobilisation de/des assiettes foncières nécessaires dans chaque ville ✓ Passation des marchés ✓ Travaux de construction ✓ Suivi de l'exécution des travaux ✓ Mise en place des comités de gestion des infrastructures collectives avec les associations sportives locales et les fédérations nationales/régionales ✓ Mise en place des modalités de financement du fonctionnement et de l'entretien de ces infrastructures collectives ✓ Suivi évaluation 		
CALENDRIER	Q2 2030		
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines et Communes ☞ MAETUR, FEICOM ☞ Secteur privé, Partenaires techniques et financiers 		
COUT TOTAL (million F CFA)	Q1/ 5 Md Fcfa	Q2/ 10 Md Fcfa	
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget de l'État, Partenariats Public-Privé, Communautés urbaines, Conseil Régional Billetterie, fédérations sportives		

65. Aménagement des espaces verts dans les chefs-lieux de départements

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Le Programme de Modernisation Urbaine vise à rendre les villes camerounaises compétitives, attractives, durables, résilientes et inclusives.</p> <p>L'absence de planification urbaine dans un contexte de forte croissance démographique engendre des constructions anarchiques y compris dans les bas-fonds marécageux, les flancs et les sommets de collines. Dans nos principales agglomérations, il manque souvent d'espaces verts, facteurs d'embellissement et de récréation.</p> <p>Le Code général des CTD donne à ces dernières les compétences en matière de création, d'entretien et de gestion de ces espaces destinés à améliorer la qualité de la vie, et à réduire la pollution de l'air dans les centres urbains.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Corriger le déficit en infrastructures et équipements collectifs dans toute la Région et notamment dans les villes à forte croissance démographique
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> Les grandes agglomérations disposent d'espaces verts attrayants, aménagés, sécurisés et équipés Les espaces verts sont fréquentés et entretenus par les communes
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agglomérations disposant d'espaces verts attrayants Superficie des espaces verts aménagés dans chaque ville Valeur des aménagements réalisés Taux de fréquentation
TERRITOIRES CONCERNÉS	Principales agglomérations urbaines de la Région du Sud
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation des projets (études) ✓ Mobilisation des assiettes foncières ✓ Mobilisation des ressources ✓ Passation des marchés ✓ Travaux d'aménagement des espaces verts, y compris des bâtiments intégrés à louer pour l'usage du public (restaurants, espaces de jeu et de repos) ✓ Suivi de l'exécution des travaux ✓ Mise en place des dispositifs de gestion et de maintenance des espaces verts ✓ Suivi évaluation
CALENDRIER	Investissements à réaliser progressivement d'année en année tout au long de la période de planification
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines et Communes MAETUR, FEICOM Secteur privé, Partenaires techniques et financiers Autorités traditionnelles
COUT TOTAL (million F CFA)	300 M Fcfa / an
MODALITES DE FINANCEMENT	Budgets municipaux avec subventions de l'État et du Conseil Régional Produits de location des espaces à des concessionnaires privés

66. Dotation des villes en systèmes d'assainissement

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La Loi portant Code général des Collectivités territoriales décentralisées confère à la Communauté urbaine la collecte, l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et autres déchets solides.</p> <p>Par ailleurs, le programme de modernisation urbaine contenu dans la SND 2030 met l'accent sur la mise sur pied d'un réseau d'assainissement compatible aux impératifs d'émergence. Les logements collectifs, les marchés, les industries, les formations hospitalières, les structures éducatives de la Région du Sud ne disposent pas toujours de systèmes de traitement de déchets adéquats. Ce qui est à l'origine de diverses pollutions dont celles des cours d'eau en aval des agglomérations.</p> <p>La situation actuelle de l'offre d'assainissement demeure préoccupante et nécessite des efforts considérables. Le secteur de l'assainissement reste encore peu dynamique et conduit essentiellement par des structures privées.</p> <p>Aussi est-il nécessaire de réaliser dans les grandes agglomérations des systèmes performants de collecte et de traitement des déchets solides et liquides, des stations de dépotage et de traitement des boues de vidange, entre autres.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Corriger le déficit en infrastructures et équipements collectifs d'assainissement et de traitement des déchets solides et liquides dans toute la Région et notamment dans les villes à forte croissance démographique
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Des systèmes de gestion des déchets liquides performants sont mis en place • La pollution des cours d'eau en aval est réduite de manière significative • Chaque chef-lieu de département est équipé d'une station d'épuration pour le traitement des déchets liquides (Ebolowa, Sangmélina, Ambam, Kribi) • Les centres-villes des chefs-lieux de département sont aménagés avec des égouts • Les communes urbaines sont desservies par un dispositif de ramassage et de traitement des déchets solides • Chaque commune urbaine dispose au minimum d'une aire aménagée pour l'enfouissement des déchets solides, voire de tri et de retraitement
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stations d'épuration opérationnelles • Nombre de stations de dépotage opérationnelles • Coûts des investissements et de traitement des déchets • Tonnage des déchets collectés et traités
TERRITOIRES CONCERNÉS	Les principales agglomérations urbaines de la Région (Kribi, Ebolowa, Sangmélina, Ambam)
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulation et maturation des projets (études) ✓ Mobilisation et sécurisation des ressources ✓ Mobilisation et sécurisation des espaces destinés aux sites d'enfouissement, de traitement des déchets et des stations d'épuration ✓ Passation des marchés ✓ Mise en place des organes de gestion (appui AMO/ Conseil Régional) ✓ Collecte et traitement des déchets ✓ Suivi de l'exécution des travaux -Suivi évaluation
CALENDRIER	<p>Ebolowa / Q1 2025</p> <p>Kribi, Sangmélina, Ambam / Q2 2030</p> <p>Autres communes / Q3 2035</p>
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etat-Conseil Régional-Communautés urbaines et Communes ☞ Autorités traditionnelles -FEICOM, HYSACAM, Secteur privé, ☞ Partenaires techniques et financiers
COUT TOTAL (million F CFA)	<p>Q1/ 20 Md Fcfa</p> <p>Q2/ 30 Md Fcfa</p>
MODALITES DE FINANCEMENT	Partenariats Public-Privé / Communes et Conseil Régional Facturation des services aux communes et aux usagers

2.10.4 ACTION DU SECTEUR URBANISATION ET PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

Tableau 13: Action du secteur urbanisation traduisant les objectifs et le plan d'action quinquennal

Actions	Objectifs stratégiques sectoriels	Calendrier			Coûts d'investissements (en million FCFA)			
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	TOTAL
Mise aux normes de l'aérodrome de Kribi	Corriger le déficit en infrastructures et équipements collectifs dans toute la Région et notamment dans les villes à forte croissance démographique comme Kribi		X			15 000		15 000
Construction d'un hôpital de référence à Kribi		X	X		500			500
Construction d'un hôpital général dans chaque chef-lieu de département		X			400			400
Renforcement de l'éclairage urbain dans les principales agglomérations		X	X			1 000	1 000	2 000
Modernisation et extension de la voirie urbaine dans les chefs-lieux des départements		X	X		10 000	20 000	10 000	40 000
Aménagement des espaces de sports et de loisirs		X	X		5 000	10 000		15 000
Aménagement des espaces verts dans les chefs-lieux de départements		X	X	X	1 200	1 500	1 500	4 200
Dotations des villes en systèmes d'assainissement		X	X		20 000	30 000		50 000

2.11.1 ENJEUX STRATEGIQUES

L'expression vie de relation renvoie aux modes, volumes et rythmes, des flux des personnes et des biens dans un territoire donné et avec son environnement. La politique promue par la CEMAC et les autres communautés économiques (COMESA, SADC, UMOA, CEDEAO, CEEAC, CAE,) est celle de l'intégration régionale avec l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Cela suppose que les freins à la libre circulation des biens et des personnes soient levés, d'autant plus que l'exploitation envisagée des ressources minières transfrontalières requiert une coopération active entre les États concernés.

Les projets conjoints d'investissement doivent pouvoir se concrétiser (pont sur le Ntem à Campo, exploitation du chemin de fer minéralier pour l'exportation via le PAK, production hydroélectrique et lignes de transport énergétique, etc.). La collaboration transfrontalière doit aussi fortement se renforcer concernant la gestion concertée des aires protégées et des concessions forestières (TRIDOM, Campo/Campo Ma'an), la gestion des eaux partagées (Ntem, Dja), et intensifier la coopération sécuritaire, en particulier en matière de la lutte contre les trafics illicites (faune, mine, bois, etc.) et leurs auteurs, mais aussi pour sécuriser l'espace maritime, en particulier depuis la création récente du nouveau parc marin à Campo.

Les régions du Sud et de l'Est se partagent la Réserve de Faune du Dja et la grande zone encore largement laissée en réserve forestière et faunique de Mintom/Ngoila. Face aux menaces constantes et souvent croissantes d'exploitation illicite des ressources minières, forestières et fauniques dans des zones globalement sous-administrées, il est nécessaire de renforcer la collaboration entre les régions, entre les communes et entre les services.

Les actes d'incivisme et de vandalisme, les agressions physiques, les comportements asociaux, et la petite et grande criminalité sont de plus en plus fréquents et notamment auprès des jeunes. Le Conseil Régional, avec toutes les parties prenantes de la région, a un rôle central à jouer pour remettre les valeurs républicaines au centre des fondements de la société, car une société qui ne s'appuierait pas sur des valeurs et des règles claires, transparentes et équitables, ne pourrait pas évoluer de manière satisfaisante.

Sur un autre plan, tous les indicateurs sociaux d'évaluation des populations autochtones que sont les populations Baka à l'est de la région et les populations Bakola/Bagyeri à l'ouest, sont au plus bas, et continuent d'ailleurs souvent à se dégrader car, d'une part, leur accès aux zones de chasse et de cueillette devient de plus en plus difficile, et d'autre part leur capacité à s'intégrer à la société en train de se moderniser reste le plus souvent très faible.

Des liens socioculturels unissent les ethnies Fang vivant de part et d'autre des frontières ; des échanges commerciaux transfrontaliers, dynamisés par les marchés frontaliers et de la coopération décentralisée. C'est ainsi que durant les cérémonies de réjouissance ou de malheur cette communauté transfrontalière n'hésite pas de se soutenir mutuellement. Le déni des frontières étatiques dans la région est d'autant plus remarquable qu'il est fréquent de voir les espaces champêtres des paysans s'étendre des deux côtés de la frontière. Les pistes nées de ces intrusions paysannes finissent par servir de lieux des passages pour "les transmigrants". Outre la transnationalité de l'ethnie fang, la conception éthique des frontières dans la région des trois frontières tient davantage aux flux commerciaux transfrontaliers qui caractérisent cette localité. La sécurité de ces frontières est assurée par la police. Les postes-frontières de la Sûreté Nationale sont au nombre de six (06).

2.11.2 OBJECTIFS SECTORIELS

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
Promouvoir l'intégration sous régionale	1) Consolidation de l'intégration régionale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et valeur des projets conjoints ✓ Fréquence des incidents transfrontaliers ✓ Flux et valeur des échanges transfrontaliers 	Les flux des personnes et des biens ainsi que les investissements sous-régionaux augmentent de 40 %	Les flux des personnes et des biens ainsi que les investissements sous-régionaux doublent
Promouvoir la coopération avec la région de l'Est	2) Coopération région du SUD-région de l'EST	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et valeur des projets inter-régionaux ✓ Flux et valeur des échanges inter-régionaux 	Au moins 70 % des projets inter régionaux sont bien exécutés Le flux et les échanges augmentent de 40 %	Au moins 90 % des projets inter régionaux sont bien exécutés Le flux et les échanges doublent
Sécuriser les biens et réduire les dérives sociales préjudiciables au développement durable	3) Renforcement des installations sécuritaires aux frontières, au niveau des grands projets d'investissement et dans les centres urbains 4) Contribution à l'éducation et à la citoyenneté 5) Accompagnement de l'intégration des populations autochtones (pygmées)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fréquence des agressions physiques ✓ Nombre, nature des conflits et plaintes en justice ✓ Taux de participation aux élections ✓ Fréquence des agressions physiques, des actes de banditisme et de criminalité ✓ Taux de participation aux élections ✓ Pourcentage de femmes élues dans les instances de gouvernance ✓ Taux d'accès aux actes d'état civil ✓ Taux d'insertion des populations autochtones dans les circuits professionnels 	L'incivisme baisse de 50 % La participation et l'intégration des minorités autochtones s'accroissent de 50 %	L'incivisme baisse de 90 % La participation et l'intégration des minorités autochtones s'accroissent de 90%
Développer des relations durables et fructueuses avec les pays voisins	6) Organisation d'un festival culturel biennal des peuples des forêts et de la mer	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation du premier festival au plus tard en 2024 ✓ Renouvellement de l'évènement en 2026, 2028, etc., ✓ Nombre d'entrées payantes/non payantes de visiteurs ✓ Nombre de gastronomies promues ✓ Chiffre d'affaires du festival 	Un festival culturel est organisé tous les 2 ans	Les 4 pays /régions transfrontalières participent au festival tous les deux ans

2.11.3 FICHES ACTIONS

67. Consolidation de l'intégration régionale

<p>CONTEXTE ET JUSTIFICATIF</p>	<p>La région du Sud est limitrophe avec le Gabon, le Congo et la Guinée Équatoriale. Les populations de part et d'autre de ces frontières appartiennent aux mêmes ethnies, partagent les mêmes cultures et langues, et continuent à entretenir des liens étroits entre les familles, ponctués notamment par des alliances. Ces groupes font également du petit commerce transfrontalier basé sur les avantages comparatifs de part et d'autre. Les principaux postes frontières (Kye-Ossi et Abang Miko'o notamment) sont des zones de fortes croissance socioéconomique qui voient s'installer de nombreux ressortissants originaires des autres régions camerounaises pour y faire du commerce, mais aussi pour y développer des activités agricoles et vendre ces produits aux acheteurs Gabonais et Équatoguinéens. Le développement de ces plateformes transfrontalières démontre le besoin d'échanges commerciaux alors même que ces deux frontières sont souvent compliquées à traverser pour les opérateurs camerounais. La politique promue par la CEMAC et les autres communautés économiques (COMESA, SADC, UMOA, CEDEAO, CEEAC, CAE,) est celle de l'intégration régionale avec l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Cela suppose que les freins à la libre circulation des biens et des personnes soient levés, d'autant plus que l'exploitation envisagée des ressources minières transfrontalières requiert une coopération active entre les États concernés. Mais on ne peut que constater la récurrence des incidents transfrontaliers entre le Cameroun et certains de ses pays voisins (fermeture des frontières, rapatriement des étrangers, destruction des biens...) qui entravent la dynamique des échanges et des investissements.</p> <p>Outre les postes de Kye-Ossi et d'Abang Minko'o, il est question également de faciliter l'implantation de plateformes transfrontalières à Olamze et à Campo dont les installations et les facilités sont clairement insuffisantes. A moyen terme, on devra également installer des plateformes sur les communes de Ma'an et d'Oveng afin de fluidifier les échanges tout au long des frontières. Sur chacune de ces zones, l'État et la Région devront veiller à que la sécurité soit assurée dans le sens de faciliter les échanges et non de les entraver ou de les renchérir, les accords CEMAC, et maintenant ZLECAF garantissant la libre circulation. Le Conseil Régional du Sud (tout comme celui la Région Est) a un rôle important à jouer pour faciliter les relations avec la RGE, le Gabon et le Congo, et notamment avec leurs homologues en charge des régions frontalières à Ebebiyin et Oyem. Les projets conjoints d'investissement doivent pouvoir se concrétiser (pont sur le Ntem à Campo, exploitation du chemin de fer minéralier pour l'exportation via le PAK, production hydroélectrique et lignes de transport énergétique, etc.). La collaboration transfrontalière doit aussi fortement se renforcer concernant la gestion concertée des aires protégées et des concessions forestières (TRIDOM, Campo/Campo Ma'an), la gestion des eaux partagées (Ntem, Dja), et intensifier la lutte contre les trafics illicites (faune, mine, bois, etc.) et leurs auteurs.</p>		
<p>OBJECTIFS</p>	<p>✓ Promouvoir l'intégration régionale et le commerce transfrontalier</p>		
<p>RESULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés transfrontalières travaillent de façon concertée et harmonieuse • Les flux commerciaux sont fluidifiés et en augmentation • Les investissements conjoints augmentent significativement • Les trafics illicites régressent et leurs auteurs sont sévèrement sanctionnés 		
<p>INDICATEURS DE PERFORMANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et valeur des projets conjoints • Fréquence des incidents transfrontaliers • Flux et valeur des échanges transfrontaliers • Nombre de sanctions pénales prononcées et exécutées pour trafics illicites 		
<p>TERRITOIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Zones frontalières avec la Guinée Équatoriale, avec le Gabon (et avec le Congo) 		
<p>ACTIVITES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place et /ou consolidation des cadres de concertation inter-régionaux ✓ Organisation d'opérations conjointes de promotion commerciale, de règlements de conflits frontaliers, de lutte antibraconnage et de répression des trafics illicites ✓ Sélection et maturation des projets transfrontaliers - Mobilisation des ressources ✓ Mise en œuvre des projets conjoints - Suivi évaluation 		
<p>DURÉE ACTION</p>	<p>Q1 / 2025 Cadres concertation</p>	<p>Q2/ 2030 – investissements</p>	<p>Q3/ 2035 investissements</p>
<p>PARTIES PRENANTES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etats-Régions-Communautés urbaines-Communes - Ambassades-consulats ☞ Médias-OSC-ONG nationales et internationales-confessions religieuses-prestataires ☞ Chambres consulaires et Organisations patronales - Secteur privé – FEICOM 		
<p>COUT (M FCFA)</p>	<p>Q1/ 2025 200 M/an</p>	<p>Q2/ 2030 AD</p>	<p>Q3/ 2030 AD</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>Budget Conseil Régional + budgets communaux + subventions État + PPP + appuis internationaux</p>		

68. Coopération région du SUD-région de l'EST

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La région du Sud est limitrophe avec les régions du Littoral, du centre et de l'Est. Dans le SNADDT, la SND-20-30 et les SRADDT, on prévoit plusieurs projets routiers, miniers, hydroélectriques, ferroviaires, énergétiques qui vont directement concerner toutes ces régions, et tout particulièrement la région de l'Est (exploitation du fer de Mbalam, construction du barrage hydro-électrique de Chollet, routes Ebolowa-Sangmélina, Sangmélina-Bengbis, Bengbis-Abong-Mbang, Mintom-Lomié, Mintom-Mbalam,...) dans une logique d'intégration régionale, nationale et sous-régionale (RCA, Tchad, Congo, et plus loin la RDC).</p> <p>De même, ces deux régions se partagent la Réserve de Faune du Dja et la grande zone encore largement laissée en réserve forestière et faunique de Mintom/Ngoila (éloignée, très peu peuplée et difficile d'accès). Face aux menaces constantes et souvent croissantes d'exploitation illicite des ressources minières (notamment de l'or et du diamant), forestières (bois précieux) et fauniques (ivoire, trophées, animaux vivants) dans des zones globalement sous-administrées, il est nécessaire de renforcer la collaboration entre les régions, entre les communes et entre les services.</p> <p>La mise en œuvre de tous ces projets requiert le développement d'une collaboration étroite tant au niveau national qu'au niveau des régions, et pour cela les conseils régionaux ont un rôle essentiel à jouer.</p>		
OBJECTIFS	✓ Promouvoir la coopération entre la région du Sud et la région de l'Est		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre des projets à caractère inter-régional est réussie • Les flux des échanges et les investissements inter-régionaux augmentent significativement • L'exploitation illicite des ressources naturelles diminue (faune, bois, mine) 		
INDICATEURS PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et valeur des investissements des projets inter-régionaux • Flux et valeur des échanges inter-régionaux 		
TERRITOIRES CONCERNÉS	✓ Région du Sud et Région de l'Est		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place et consolidation des cadres de concertation entre les deux régions ✓ Appui à la maturation des projets (études) intéressant directement les deux régions ✓ Mobilisation des ressources ✓ Procédures de marchés publics ✓ Mise en œuvre des projets ✓ Suivi évaluation – Maintenance – Renforcement 		
DURÉE ACTION	<p>Q1 / 2025</p> <p>Cadre (s) de concertation</p> <p>Maturation de projets</p> <p>Routes administratives et minières, etc.</p> <p>Luttes anti-trafics</p>	<p>Q2/ 2030</p> <p>Poursuite des actions</p> <p>Chemin de fer minéralier</p> <p>Barrage de Chollet/ LHT,</p> <p>Exploitation de Mbalam</p> <p>Routes, etc.</p> <p>Luttes anti-trafics</p>	<p>Q3 / 2035</p> <p>Industrie sidérurgique</p> <p>Routes transnationales</p> <p>Etc.</p>
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etat-Régions-Communautés urbaines-Communes ☞ Prestataires ☞ Secteur privé – PPP - PTF -FEICOM 		
COÛT (MFCFA)	Q1 / 2025	Q2/ 2030	Q3 / 2035
MODALITES DE FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'État, Budget des Régions et des communes • PPP • Appuis internationaux • Communautés Economiques (CEAAC –CEMAC-UC) • Banques de Développement (BAD-Banque Mondiale....) 		

69. Renforcement des installations sécuritaires aux frontières, au niveau des grands projets d'investissement et dans les centres urbains

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	La situation géographique avec l'ouverture vers les pays voisins favorise les mouvements des biens et des personnes. La croissance démographique, due aux afflux sociaux et à l'exode rural, pourrait avoir des impacts négatifs sur la sécurité. Aussi, conviendrait-il de renforcer les installations sécuritaires au niveau des frontières, au niveau des grands projets d'infrastructures ou d'investissement, et dans les centres urbains afin de réduire les risques de dérives sociales que sont entre autres, les agressions physiques, le banditisme et la criminalité.		
OBJECTIFS	✓ Réduire les dérives préjudiciables au développement socioéconomique.		
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Les installations sécuritaires sont opérationnelles au niveau des zones frontières, des zones sensibles et des grands centres urbains • Les agressions physiques ont régressé dans les frontières et les grandes agglomérations • Le banditisme et la criminalité ont régressé 		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence des agressions physiques, des actes de banditisme et de criminalité • Nombre d'agglomérations couvertes • Valeur et fonctionnalité des installations 		
TERRITOIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Zones frontalières • Centres urbains 		
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement des installations de sécurité ✓ Renforcement des capacités des polices municipales ✓ Achat et mise en place des équipements appropriés ✓ Maintenance ✓ Suivi évaluation 		
DURÉE ACTION	Q1/ Postes frontières, villes, projets d'investissement	Q2/ idem	Q3/ idem
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Région du Sud ☞ Communautés urbaines des principales villes et Communes concernées ☞ Polices municipales ☞ Police nationale, BIR, Gendarmerie ☞ Prestataires de services 		
COUT	3.000 MFcfa/an		
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget de l'État Budget des communes et communautés urbaines Budget du Conseil Régional		

70. Contribution à l'éducation à la citoyenneté

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Dans un contexte général orienté sur l'ouverture au monde, l'ouverture aux pays et aux régions voisines, et surtout l'ouverture généralisée à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment via les réseaux sociaux sur internet, de nombreuses dérives comportementales voient le jour et se développent dans la société. Les jeunes notamment sont les plus exposés, les plus sensibles alors même que les processus ancestraux d'éducation sont désormais souvent oubliés ou pour le moins obsolètes et déconsidérés par les jeunes générations.</p> <p>La question de la citoyenneté et du comportement du citoyen dans une république dont le fonctionnement se doit d'être fondé sur le droit, est clairement devenue une préoccupation en ville comme dans les campagnes. Les actes d'incivisme et de vandalisme, les agressions physiques, les comportements sociaux, et la petite et grande criminalité sont de plus en plus fréquents.</p> <p>Le Conseil Régional, avec toutes les parties prenantes de la région, a un rôle central à jouer pour remettre les valeurs républicaines au centre des fondements de la société, car une société qui ne s'appuierait pas sur des valeurs et des règles claires, transparentes et équitables, ne pourrait pas évoluer de manière satisfaisante. Or, personne ne souhaite laisser le chaos à ses enfants et petits-enfants. La participation des citoyens, de tous les citoyens, à la gestion de la cité est un impératif.</p> <p>Il est donc important qu'au-delà de ce que les parents et l'école sont déjà supposés apporter en matière d'éducation à la citoyenneté pour les enfants et les adolescents (compréhension du bien et du mal, éducation civique, éducation religieuse, éthique républicaine, histoire des civilisations, et tout ce qui a trait au « vivre ensemble », etc.), des actions complémentaires ont besoin d'être soutenues à tous les niveaux pour favoriser une évolution positive des comportements sociaux dans une société en pleine mutation.</p> <p>Pour cela, le Conseil Régional pourra notamment s'appuyer sur la société civile locale, les associations de quartiers, les associations sportives, les organisations de jeunesse, les organisations professionnelles, etc. L'éducation à la citoyenneté est un processus continu et jamais réellement terminé qui concerne toutes les couches de la population, du plus pauvre au plus riche, du plus faible au plus fort, du plus jeune au plus âgé, car tout le monde est partie prenante de la société et devrait se sentir concerné par son évolution au sens de la gestion du bien commun qu'est la collectivité et son patrimoine matériel et immatériel. Cela passe par la connaissance des principes républicains, de ses principaux textes fondateurs et des règles du vivre ensemble pour bien comprendre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, et donc également des risques que l'on encourt si on ne respecte pas ces règles sociétales. Cela passe également par l'exigence de sanctions face à des comportements inappropriés.</p>
OBJECTIFS	✓ Conforter une société citoyenne basée sur des valeurs républicaines acceptées par tous
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les actes d'incivisme, de banditisme, de vandalisme ont reculé ✓ La notion de bien collectif dans toutes les actions de la société est comprise et encouragée
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations soutenues et volumes des subventions accordées • Nombre de bénéficiaires d'actions d'éducation à la citoyenneté • Fréquence des agressions physiques, des actes de banditisme et de criminalité • Taux de participation aux élections • Pourcentage de femmes élues dans les instances de gouvernance
TERRITOIRES	✓ Zones urbaines -Autres agglomérations
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appels à projets pour la subvention des associations / organisations de la société civile ✓ Appui à la conception de programmes et d'activités d'éducation à la citoyenneté ✓ Mise en œuvre des actions multiformes dans toutes les couches de la société ✓ Valorisation/utilisation des outils TV, radio, réseaux internet par les OSC ✓ Évaluation périodique des performances / suivi
DUREE ACTION	En continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Région / Communautés urbaines / Communes ☞ Populations - Média- Radios communautaires ☞ Organisations de la société civile (sportive, citoyenne, quartiers, jeunesse, culturelle, etc.)
COUT (MFCFA)	200 MFcfa/an
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional, Budgets communaux, subventions de l'Etat Appuis internationaux

71. Accompagnement de l'intégration des populations autochtones (pygmées)

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>Les populations dites autochtones, comprenant ici les populations Baka à l'est de la région et les populations Bakola/Bagyeri à l'ouest, les deux groupes appartenant au grand groupe ethnique communément appelé des « Pygmées », sont particulièrement fragiles. Dans la plupart des cas, ces populations vivent en petits groupes en lisière de forêt et généralement en marge des implantations bantous. Certes elles se sédentarisent de plus en plus, mais leur dépendance à la forêt les amène encore pour une bonne partie d'entre eux à continuer périodiquement à faire de longs séjours en forêt en famille pour la chasse et la cueillette. Concernant ces populations, tous les indicateurs sociaux d'évaluation sont au plus bas, et continuent d'ailleurs souvent à se dégrader car, d'une part, leur accès aux zones de chasse et de cueillette devient de plus en plus difficile, et d'autre part leur capacité à s'intégrer à la société en train de se moderniser reste le plus souvent très faible. Difficile pour eux d'accéder à l'éducation, à la santé, au travail, en commençant par l'accès à la citoyenneté et l'obtention d'une carte d'identité pour des gens qui n'ont le plus souvent pas d'acte de naissance et ne parlent pas le français. Leur accès à la terre est souvent très difficile alors même que la constitution du Cameroun reconnaît ce droit comme légitime à tout camerounais.</p> <p>Or, avec la multiplication des grands projets d'infrastructures, d'exploitation agroindustrielle, d'exploitation forestière ou minière, ou de production énergétique, et avec la croissance démographique, ils se voient de plus souvent repoussés de leurs territoires ancestraux (les bakola/bagyeli sont désormais dos à la mer dans le département de l'Océan). Dans le Dja et Lobo, la situation des Bakas est certes moins dramatique, mais elle n'est pas bonne pour autant. De manière générale, l'inadaptation aux évolutions du monde moderne se traduit par un alcoolisme généralisé, une incapacité notoire à accumuler ou simplement conserver des biens, et une incapacité à s'insérer pour la plupart d'entre eux dans un schéma fondé sur une relation normale avec l'argent. Concrètement, ils végètent généralement dans l'extrême pauvreté, et cela malgré quelques cas d'exception de personnes ayant pu accéder à l'éducation et démontrer ensuite de leur réelle capacité d'insertion.</p> <p>Le Conseil régional doit prendre cette question avec tout le sérieux qu'elle requiert car une société moderne ne peut accepter qu'une partie de sa population soit laissée ainsi à l'abandon sans que rien ne soit fait pour l'aider à sortir de sa condition, alors même que tous les projets mis en œuvre au niveau régional auront très certainement davantage d'effets négatifs que positifs sur ces mêmes populations très vulnérables.</p>
OBJECTIFS	✓ Intégrer les populations autochtones dans le processus de développement de la région du Sud
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les enfants pygmées sont tous scolarisés au niveau primaire, et accèdent au secondaire ✓ Les jeunes pygmées accèdent aux formations professionnelles et au travail ✓ Les populations pygmées ont accès à la terre pour mener des activités agricoles ✓ Les représentant pygmées siègent dans les instances décisionnelles (communes, région)
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de scolarisation • Nombre de Pygmées élus • Taux d'accès aux actes d'état civil • Taux d'insertion dans les circuits professionnels
TERRITOIRES	Zones rurales et urbaines
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insertion scolaire et accompagnement éducatif des enfants pygmées ▪ Structuration et organisation des populations pygmées dans les activités agricoles et artisanales génératrices de revenus – formation professionnelle ▪ Sensibilisation et éducation à la citoyenneté - Insertion et placement professionnel ▪ Mobilisation des partenariats - Suivi évaluation
DURÉE ACTION	En continu
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Régions-Communes ☞ Prestataires-ONG locales – Partenaires - OSC - FNE - Bénéficiaires ☞ Grands projets structurants
COUT (MFCFA)	200 MFcfa / an + projets financés par les partenaires
MODALITES DE FINANCEMENT	<p>Budget du Conseil Régional + budgets communaux</p> <p>Appui des partenaires internationaux via des projets spécifiques</p> <p>Contribution du secteur privé dans le cadre des activités de RSE</p>

72. Organisation d'un festival culturel biennal des peuples des forêts et de la mer

CONTEXTE ET JUSTIFICATIF	<p>La région du Sud revendique son identité culturelle particulière, liée à la forêt pour les trois départements vers l'est, et davantage liée à la mer pour le département de l'Océan. L'histoire des peuples, selon qu'ils étaient plus ou moins ouverts vers l'extérieur et la communication avec d'autres peuples a laissé aujourd'hui un paysage assez contrasté, mais où toutes les ethnies autochtones et allogènes doivent cohabiter et concourir ensemble au développement de leur région et de leur pays. Il en va de même pour les trois pays frontaliers de la région du Sud qui sont tous dominés par la forêt mais aussi par la mer.</p> <p>La région du Sud dispose par ailleurs d'une gastronomie riche et variée qu'il conviendrait de répertorier et de promouvoir.</p> <p>Afin de développer et consolider les relations entre les peuples de la région du Sud et avec les peuples des régions frontalières, il est proposé que le Conseil Régional organise tous les deux ans un grand festival culturel des peuples des forêts et de la mer. Celui pourra se tenir dans l'une ou l'autre des villes de la région comme par ex à Akom II ou à Kye Ossi, ou bien à Kribi, Ambam, Ebolowa ou Sangmélina. Les facilités d'accès et d'hébergement seront déterminantes, tout comme la disponibilité en termes d'espaces appropriés pour recevoir les événements culturels. Chaque ville candidate devra donc présenter un dossier suffisamment solide pour convaincre les organisateurs. Selon un ordre et une fréquence qui reste à définir, le festival pourra également s'organiser en Guinée Équatoriale, au Gabon et au Congo.</p> <p>Un thème spécifique devra être promu lors de chaque festival biennal. Le festival pourra proposer des activités culturelles de toutes sortes, y compris sportives.</p> <p>Le Conseil Régional établira des relations étroites avec ses homologues des trois autres pays frères afin d'organiser au mieux le premier événement avant 2025</p>
--------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des relations durables et fructueuses avec les pays voisins ✓ Promouvoir la culture et la gastronomie de la région
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un festival culturel et gastronomique des peuples des forêts et de la mer est organisé tous les 2 ans ✓ Les quatre pays/régions frontalières participent au festival tous les 2 ans ✓
INDICATEURS DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du premier festival au plus tard en 2024 • Renouvellement de l'évènement en 2026, 2028, etc., • Nombre d'entrées payantes/non payantes de visiteurs • Nombre de gastronomies promues • Chiffre d'affaire du festival
TERRITOIRES	Zones rurales et urbaines - Communes rurales et communes urbaines
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer l'organisation du premier festival dès 2022 pour sa tenue en 2024 ▪ Mobiliser les ressources techniques et financières ▪ Mobiliser les dirigeants politiques et économiques des régions frontalières concernées ▪ Répertoire les gastronomies de la région ▪ Gérer le festival ▪ Assurer le suivi et l'évaluation
DURÉE ACTION	En continu pour un événement qui se tiendra chaque 2 ans
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Régions-Communes ☞ Prestataires-ONG locales – Partenaires - OSC - Populations ☞ Partenaires publics et privés ☞ Médias
COUT (MFCFA)	Q1/ 200 MFcfa / festival + contributions privées
MODALITES DE FINANCEMENT	Budget du Conseil Régional + budgets communaux Appui des partenaires publics et privés

2.11.4 ACTIONS DU SECTEUR VIE RELATION ET PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

Tableau 14: actions du secteur vie relation traduisant les objectifs et le plan d'action quinquennale

Actions	Objectifs stratégiques sectoriels	Calendrier			Coûts d'investissements (en million FCFA)			
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Total
Consolidation de l'intégration régionale	Promouvoir l'intégration sous régionale	X	X	X	1 000	1 500	1 500	4 000
Coopération région du SUD-région de l'EST	Promouvoir la coopération avec la région de l'Est	X	X	X	400	500	500	1 400
Renforcement des installations sécuritaires	Sécuriser les biens et réduire les dérives sociales préjudiciables au développement durable	X	X	X				
Contribution à l'éducation à la citoyenneté		X	X	X	1 000	1 000	800	2 800
Accompagnement de l'intégration des populations autochtones (pygmées)		X	X	X	1 000	1 000	800	2 800
Festival biennal des peuples des forêts et de la mer	Développer des relations durables et fructueuses avec les pays voisins	X	X	X	200	400	600	1200

3 ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA REGION DU SUD À COURT ET À MOYEN TERME

L'élaboration du Schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire et plus particulièrement du rapport sur les objectifs stratégiques et le plan d'actions quinquennales peut se définir comme l'acte fondateur et stratégique des actions prioritaires de la Région du Sud. A ce titre il se traduit par la formalisation des projets prioritaires ci-dessous :

ACTIONS Q1 2022 – 2025 - 2030	Q1 2025	Millions FCFA	Q1 2030	Millions FCFA
1 - Organisation administrative	OAD Q1		OAD Q2	
Renforcement des capacités du Conseil Régional à la maîtrise d'ouvrage des projets de développement	X	150		
Organisation de la cogestion du personnel relevant des administrations sectorielles	X	100		
Participation à l'élaboration des PCD et des PLADDT		400	X	500
Accompagnement des projets intercommunaux	X	400	X	500
Elaboration du Plan Régional de Développement	X	300	X	300
Renforcement des capacités de mobilisation des ressources financières endogènes et des partenaires pour la mise en œuvre des projets de développement	X	200	X	250
Mise en place d'un dispositif fiscal régional performant	X	800	X	1000
Total		2350		2550
2 - Environnement	ENV Q1		ENV Q2	
Accélération du processus de classement des forêts du DFP -Titrisation !	X	200	X	250
Contribution au zonage et à la gestion concertée et apaisée des aires protégées du Sud	X	200	X	250
Contribution à la consolidation de la réglementation sur la mise en valeur agricole des terres et à sa mise en application	X	200	X	250
Contribution à la gestion concertée et apaisée des ressources naturelles et des espaces territoriaux	X	200	X	250

ACTIONS Q1 2022 – 2025 - 2030	Q1 2025	Millions FCFA	Q1 2030	Millions FCFA
Encadrement de la gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre des projets de développement	X	200	X	250
Total		1000		1250
3 - Ressources naturelles		RNA Q1		RNA Q2
Contribution au développement des agro-industries dans les zones banales et agroforestières	X	250	X	250
Promotion de la transformation industrielle du bois	X	250	X	250
Contribution au développement de l'activité minière industrielle				
Valorisation des matériaux (inertes et carbonés) dans le BTP	X	500	X	500
Promotion du tourisme et de l'éco-tourisme	X	1000	X	1000
Développement des productions énergétiques alternatives (biomasse et solaire)	X	500	X	500
Total		2000		2000
4 - Infrastructures (hors grands PPP)		INF Q1		INF Q2
Construction des routes de contournement des principales villes moyennes (Ebolowa, Sangmélina, Ambam)	X	150000	X	8000
Prolongement de l'axe nord-sud pour rejoindre Campo et la connexion avec Bata (République de Guinée Equatoriale)	X	110000		
Renforcement de l'axe nord-sud par Ebolowa et Ambam jusqu'aux frontières de Guinée Equatoriale et du Gabon	X	86500		
Finalisation et aménagement de l'axe Ouest-Est intégrateur (Kribi-Frontière du Congo)	X	160500		
Développement des axes bitumés pour relier les chefs-lieux de communes/arrondissements entre eux	X	500000	X	200000
Construction des aires de repos le long des axes routiers sous régionaux	X	1000	X	2000
Promotion des intercommunalités d'engins de BTP	X	400	X	400
Poursuite des extensions de la capacité portuaire	X	ND	X	

ACTIONS Q1 2022 – 2025 - 2030	Q1 2025	Millions FCFA	Q1 2030	Millions FCFA
Professionnalisation de toute la chaîne logistique et administrative fluidifier les échanges import/export pour	X	200		
Construction d'un terminal minéralier et d'une unité de liquéfaction	X	800	X	160000
Aménagement des 26 000 ha de la zone industrialo-portuaire et des 12 000 ha de la zone réservée pour la ville nouvelle. Aménagement des 26 000 ha de la zone du complexe industrialo portuaire de Kribi	X		X	
Accélération des investissements en lignes et équipements de transport de l'énergie	X	500000	X	7000
Promotion de la production électrique durable (hydro électricité, gaz naturel, solaire, biomasse, éolien, biogaz)	X	4000	X	5000
Promotion de la région Sud et de ses zones prioritaires d'industrialisation auprès des investisseurs privés potentiels	X	100	X	200
Construction des réseaux de fibres optiques performants	X	4000	X	5000
Promotion de la construction et de l'exploitation décentralisée et intercommunale des systèmes d'approvisionnement en eau potable	X	2000	X	3000
Construction des digues de protection de la côte	X	500	X	
Construction de la route minéralière	X	180000		
Construction du chemin de fer minéralier			X	120000
Total		1 467 000		511 600
5 - Équipements sociaux		AQS Q1		AQS Q2
Construction des logements sociaux dans les grandes villes	X	10000	X	15000
Incitation à l'investissement pour l'accès à un logement décent pour tous	X	10000	X	10000
Construction/extension de l'Hôtel Régional (siège du Conseil Régional et ses annexes)	X	1000	X	2000
Construction d'internats dans les établissements d'enseignement secondaire des chefs-lieux des départements	X	1500	X	1500

ACTIONS Q1 2022 – 2025 - 2030	Q1 2025	Millions FCFA	Q1 2030	Millions FCFA
Mise en place d'un réseau de Maisons de Jeunesse et du développement social dans les chefs-lieux des départements	X	1400	X	4200
Total		23900		32700
6 - Emploi/démographie		EMP Q1		EMP Q2
Renforcement de l'offre de formation qualifiante dans les métiers porteurs	X	2500	X	2500
Développement de l'entrepreneuriat jeune dans les métiers agro-pastoraux et ruraux	X	1500	X	1500
Total		4000		4000
7 - Aspects sociaux		ASS Q1		ASS Q2
Contribution à l'éducation et à la sensibilisation sur les problématiques sociales	X	2500	X	2500
Amélioration de l'offre de formation professionnelle et technique	X	1500	X	1500
Renforcement de l'enseignement à distance	X	300	X	1000
Densification de la fibre optique dans toute la région du sud	X	3000	X	3000
Création d'une université régionale			X	10000
Total		7300		18000
8 - Activités économiques		AEC Q1		AEC Q2
Amélioration de la productivité et de la qualité dans la culture du cacao	X	2500	X	2500
Amélioration de l'accès au foncier et à l'installation des jeunes	X	800	X	1000
Émergence des modèles intégrateurs de cultures de rente, de productions vivrières et maraîchères	X	1200	X	1500
Promotion d'une agriculture contractuelle professionnelle	X	400	X	500

ACTIONS Q1 2022 – 2025 - 2030	Q1 2025	Millions FCFA	Q1 2030	Millions FCFA
Promotion des centres de traitement post-récolte	X	500	X	500
Appui à l'installation de centres d'élevage privés	X	100	X	200
Optimisation des activités de pêche maritime face au changement climatique	X	2000		
Promotion des produits forestiers non ligneux (PFNL)	X	400	X	500
Total		7400		6 00
9 - Urbanisation		URB Q1		URB Q2
Mise aux normes de l'aérodrome de Kribi			X	15000
Construction d'un hôpital de référence à Kribi	X	500	X	
Construction d'un hôpital général dans chaque chef-lieu de département	X	400		
Renforcement de l'éclairage urbain dans les principales agglomérations	X		X	1000
Modernisation et extension de la voirie urbaine dans les chefs-lieux des départements	X	10000	X	20000
Aménagement des espaces de sports et de loisirs	X	5000	X	10000
Aménagement des espaces verts dans les chefs-lieux de départements	X	1200	X	1500
Dotations des villes en systèmes d'assainissement	X	20000	X	30000
Total		53 100		62 500
10 - Vie de relation		VRE Q1		VRE Q2
Consolidation de l'intégration régionale	X	1000	X	1500
Coopération région du SUD-région de l'EST	X	400	X	500
Renforcement des installations sécuritaires	X		X	
Contribution à l'éducation à la citoyenneté	X	1000	X	1000
Accompagnement de l'intégration des populations autochtones (pygmées)	X	1000	X	1000

ACTIONS Q1 2022 – 2025 - 2030	Q1 2025	Millions FCFA	Q1 2030	Millions FCFA
Festival biennal des peuples des forêts et de la mer	X	200	X	400
Total		3600		4400

4 SYNTHÈSE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES SECTORIELS ET DES ACTIONS

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
A - Organisation administrative				
Rendre opérationnel le Conseil Régional	1. Renforcement des capacités du Conseil Régional à la maîtrise d'ouvrage des projets de développement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et valeur de projets de développement maturés et exécutés de manière satisfaisante ✓ Manuel de procédures de la passation des marchés disponible ✓ Nombre de personnes formées (élus, personnel) 	20 projets (actions) du SRADDT sont exécutés de manière satisfaisante	70 projets (actions) du SRADDT sont exécutés de manière satisfaisante
	2. Organisation de la cogestion du personnel relevant des administrations sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de personnes mises par l'État à la disposition des CTD de la région ✓ Organigramme du Conseil publié ✓ Manuel de procédures de gestion des ressources humaines disponible ✓ Productivité du personnel en cogestion ✓ Ratios (frais de personnel/frais de fonctionnement ; frais de fonctionnement /budget; frais d'investissement /budget) 	Toutes les divisions du Conseil Régional fonctionnent de façon normative et optimale avec un personnel en nombre suffisant et performant	Toutes les divisions du Conseil Régional fonctionnent de façon normative et optimale avec un personnel en nombre suffisant et performant

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
Mutualiser les efforts et assurer la cohérence des différentes planifications	3. Participation à l'élaboration des PCD et PLADDT pour la promotion des intercommunalités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre, coûts des projets intercommunaux inscrits dans les PCD et PLADDT accompagnés de manière satisfaisante. ✓ Nombre de communes engagées dans les projets intercommunaux 	8 projets intercommunaux sont exécutés de manière satisfaisante	20 projets intercommunaux sont exécutés de manière satisfaisante
	4. Accompagnement des projets intercommunaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et valeur de projets intercommunaux accompagnés de manière satisfaisante ✓ Nombre de Communes impliquées dans des projets intercommunaux 		
	5. Accompagnement dans l'élaboration du Plan Régional de Développement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ PRD réaliste disponible ✓ Taux de réalisation du PRD 	Le PRD est exécuté à 80 %	Le PRD est exécuté à 95 %
Accroître et diversifier les ressources financières et les partenaires	6. Renforcement des capacités de mobilisation des ressources financières endogènes et des partenaires pour la mise en œuvre des projets de développement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et valeur de projets de développement instruits et mis en œuvre ✓ Montant des ressources endogènes mobilisées ✓ Montant des ressources extérieures mobilisées ✓ Nombre de PPP 	Les ressources financières mobilisées par le Conseil représentent 2 % du budget de l'État	Les ressources financières mobilisées par le Conseil représentent 5 % du budget de l'État
	7. Mise en place d'un dispositif fiscal régional performant	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Outils de collecte des recettes fiscale pertinents et fonctionnels ✓ Rendement fiscal ✓ Montant ressources financières endogènes mobilisées 	En moyenne 20 milliards F CFA d'impôts et taxes sont collectés par le Conseil chaque année	En moyenne 40 milliards F CFA d'impôts et taxes sont collectés par le Conseil chaque année

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
B - Environnement				
Réduire les empiètements, l'exploitation illégale des forêts	<p>8. Accélération du processus de classement des forêts du DFP par décret du PM (pour celles qui ne le sont pas encore) ;</p> <p>9. Titrisation des forêts du DFP au nom de l'État</p>	<p>✓ Nombre, surface des empiètements</p> <p>✓ Superficie titrée au nom de l'État,</p> <p>✓ Évolution des coupes illégales</p>	Les empiètements sont réduits à plus de 50 %	Les empiètements sont réduits à plus de 90 %
Inverser la tendance à la disparition de la grande faune	10. Contribution au zonage et à la gestion concertée et apaisée des aires protégées du Sud	✓ Fréquence du braconnage aux postes forestiers et en Justice	La pratique du braconnage est réduite à plus de 50 %	La pratique du braconnage est réduite à plus de 90 %
Réduire les conflits entre les différentes utilisations des ressources naturelles	<p>11. Contribution à la consolidation de la réglementation sur la mise en valeur agricole des terres et à sa mise en application</p> <p>12. Contribution à la gestion concertée et apaisée des ressources naturelles et des espaces territoriaux</p>	<p>✓ Proportions des terres mises en valeur</p> <p>✓ Nombre, superficie, populations en conflit</p>	Les conflits sur l'utilisation des ressources naturelles et la mise en valeur agricole des terres sont réduits à plus de 50 %	Les conflits sur l'utilisation des ressources naturelles et la mise en valeur agricole des terres sont réduits à plus de 90 %
Mitiger l'impact négatif des projets de développement (mine, énergie, route, agro-industries, chemin de fer)	13. Encadrement de la gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre des projets de développement	<p>✓ Nombre et valeur des projets de développement accompagnés au plan environnemental et social</p> <p>✓ Nombre et valeur des projets de développement qui respectent les normes environnementales et sociales</p>	Au moins 75 % des projets respectent les normes environnementales et sociales	Au moins 90 % des projets respectent les normes environnementales et sociales

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
C – Ressources naturelles				
Optimiser la mise en valeur agricole des terres	14. Contribution au développement des agro-industries dans les zones banales et agroforestières	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Surfaces agricoles mises en valeur ✓ Volumes et valeurs des productions pour les agro-industries 	Plus de 10 % des terres dans les zones banales et agroforestières sont mises en valeur pour approvisionner les agro-industries	Plus de 25 % des terres dans les zones banales et agroforestières sont mises en valeur pour approvisionner les agro-industries
Valoriser durablement le potentiel forestier	15. Promotion de la transformation industrielle du bois	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de transformation ✓ Volume et valeur des produits de bois commercialisés 	Les volumes des produits de la seconde transformation du bois augmentent 20 %	Les volumes des produits de la seconde transformation du bois augmentent 40 %
Valoriser durablement le potentiel minier	16. Contribution au développement de l'activité minière industrielle 17. Valorisation des matériaux (inertes et carbonés) dans le BTP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Volume et valeur des productions ✓ Nombre d'industries implantées ✓ Volume et valeur des matériaux de construction 	Les volumes des matériaux locaux dans les BTP augmentent d'au moins 10 %	Les volumes des matériaux locaux dans les BTP augmentent d'au moins 30 %
Valoriser durablement le potentiel touristique	18. Promotion du tourisme et de l'éco-tourisme	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant des aménagements et investissements ✓ Nombre de nuitées dans les hôtels 	Au moins 1 site est aménagé par département	Au moins 2 sites sont aménagés par département
Valoriser le potentiel énergétique	19. Développement des productions énergétiques alternatives (biomasse et solaire)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les différentes sources d'énergie alternatives sont exploitées de façon optimale ✓ Les coûts d'accès aux énergies alternatives baissent de manière significative ✓ La production énergétique régionale augmente et satisfait les besoins de croissance 	Au moins 10% de l'énergie est issue des sources alternatives	Au moins 30 % de l'énergie est issue des sources alternatives

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
D - Infrastructures				
Fluidifier la circulation des hommes et des biens en accélérant la réalisation du programme d'investissement routier en cours	20. Construction des routes de contournement des principales villes moyennes (Ebolowa, Sangmélina, Ambam) 21. Prolongement de l'axe nord-sud pour rejoindre Campo et la connexion avec Bata (République de Guinée Équatoriale) 22. Renforcement de l'axe nord-sud par Ebolowa et Ambam jusqu'aux frontières de Guinée Équatoriale et du Gabon 23. Finalisation et aménagement de l'axe Ouest-Est intégrateur (Kribi-Frontière du Congo) 24. Développement des axes bitumés pour relier les chefs-lieux de communes/arrondissements entre eux 25. Construction des aires de repos le long des axes routiers sous régionaux 26. Promotion des intercommunalités d'engins de BTP 27. Route minéralière 28. Chemin de fer minéralier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Flux des personnes et des biens ✓ Durée moyenne du parcours ✓ Nombre et valeur des aires de repos ✓ Capacités d'accueil des aires de repos ✓ Linéaires et coûts des constructions 	Les flux des personnes et des biens augmentent de 30 %	Les flux des personnes et des biens triplent
Optimiser les capacités portuaires	29. Poursuite des extensions de la capacité portuaire 30. Professionnalisation de toute la chaîne logistique et administrative pour fluidifier les échanges import/export, 31. Construction d'un terminal minéralier et d'un terminal gazier 32. Aménagement des 26 000 ha de la zone industrialoportuaire et des 12 000 ha de la zone réservée pour la ville nouvelle. 33. Construction d'un centre d'extraction de gaz naturel et unité de liquéfaction	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Superficie des extensions ✓ Coût des extensions ✓ Capacités de stockage du gaz et des minerais ✓ Valeur des produits stockés ✓ Nature, tonnage et valeur des importations ✓ Quantités et valeur des produits exportés 	Les besoins en aménagement et stockage sont satisfaits à 50 %	Les besoins en aménagement et stockage sont entièrement satisfaits

Valoriser durablement le potentiel énergétique	<p>34. Accélération des investissements en lignes et équipements de transport de l'énergie électrique</p> <p>35. Promotion des zones prioritaires d'industrialisation auprès des investisseurs privés potentiels</p> <p>36. Mise à contribution des autres alternatives énergétiques (biomasse et solaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valeur et linéaire des lignes de transport ✓ Nombre d'industries autour des barrages ✓ Nombre et surfaces des zones aménagées ✓ Consommation en énergie des industries ✓ Valeur des aménagements ✓ Productions des autres alternatives énergétiques 	<p>Le potentiel des barrages est valorisé à 60 %</p> <p>Les autres alternatives énergétiques concourent à 10 %</p>	<p>Le potentiel des barrages est valorisé à 90 %</p> <p>Les autres alternatives énergétiques concourent à 30 %</p>
Réduire la fracture numérique et en permettre l'accès au plus grand nombre	37. Construction des réseaux de fibres optiques performants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'agglomérations desservies par la fibre optique ✓ Populations desservies ✓ Linéaire de la fibre optique ✓ Coût d'accès à la fibre optique ✓ Régularité 	Le taux de couverture de la population en fibre optique est de 50 %	Le taux de couverture de la population en fibre optique est de 90 %
Améliorer durablement l'accès à l'eau potable	38. Promotion de la construction et de l'exploitation décentralisée et intercommunale des systèmes d'approvisionnement en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de systèmes d'approvisionnement en eau potable ✓ Nombre d'intercommunalités ✓ Populations desservies ✓ Coût d'accès à l'eau potable 	Les intercommunalités concourent à 10% du taux de desserte des ménages en eau potable	Les intercommunalités concourent à 30% du taux de desserte des ménages en eau potable
Protéger les installations en bord de mer et limiter les impacts sur les sites naturels	39. Construction des digues de protection de la côte	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Linéaire et valeur des digues et autres dispositifs de protection ✓ Recul du trait de côte ✓ Nombre d'installations impactées par les inondations ✓ Valeur des impacts négatifs des inondations 	La protection de la côte mitige les impacts de 30 %	La protection de la côte mitige les impacts de 90 %

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
E - Équipements sociaux				
Améliorer le cadre et les conditions de vie des populations urbaines et rurales	40. Construire des logements sociaux et de standing dans les grandes villes 41. Construction de l'Hôtel Régional (siège du Conseil régional) 42. Proposer des mesures incitatives pour l'accès au logement décent 43. Construction d'internats dans les établissements d'enseignement secondaire des chefs-lieux des départements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de logements sociaux et de standing ✓ Nombre d'agglomérations disposant de logements sociaux et de standing ✓ Coût des logements ✓ Prix des matériaux de construction ✓ Nombre et valeur des projets de logements financés en PPP ✓ Répartition départementale des logements 	Les équipements sociaux concourent à 60 % des besoins	Les équipements sociaux concourent à 90 % des besoins
Promouvoir l'intégration économique et sociale des jeunes et des groupes vulnérables	44. Mise en place d'un réseau de Maisons de Jeunesse et du développement social dans les chefs-lieux des départements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de maisons par département ✓ Nombre de bénéficiaires des services ✓ Coût des services ✓ Nombre de personnes formées et insérées ✓ Budgets d'investissement et de fonctionnement des Maisons 	Le réseau des maisons de jeunes concoure à plus de 50% à l'insertion et l'intégration des jeunes et des groupes vulnérables	Le réseau des maisons de jeunes concoure à plus de 80 % à l'insertion et l'intégration des jeunes des groupes vulnérables

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
F - Emploi				
Améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes	45. Renforcement de l'offre de formation qualifiante dans les métiers BTP, du bois, miniers, industriels, TIC et de la logistique 46. Développement de l'entrepreneuriat jeune dans les métiers agro-pastoraux et ruraux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de structures de formation qualifiante ✓ Effectif des apprenants ✓ Coûts des formations ✓ Nombre de jeunes insérés dans l'entrepreneuriat agro-pastoral 	Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont réduits de 50 %	Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont réduits de 90 %
G - Aspects sociaux				

Réduire les déviances sociales (alcoolisme, drogue, prostitution, grossesses précoces), la déperdition scolaire et les MST/SIDA	47. Contribution à l'éducation et à la sensibilisation sur les problématiques sociales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de criminalité ✓ Taux de déperdition scolaire ✓ Taux d'infection liés aux MST SIDA ✓ Taux de grossesse chez les filles mineures 	Les déviances sociales sont réduites de 50%	Les déviances sociales sont réduites de 80 %
Disposer d'une jeunesse bien formée, et apte à trouver du travail dans les métiers émergents	<p>48. Amélioration de l'offre de formation professionnelle et technique</p> <p>49. Renforcement de l'enseignement à distance, et de la formation des formateurs</p> <p>50. Amélioration de l'accès à internet haut débit (coût, fiabilité)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de jeunes formés dans les filières professionnelles et techniques ✓ Nombre de jeunes formés et réellement insérés dans le circuit professionnel 	Le chômage et le sous-emplois des jeunes sont réduits de 50 %	Le chômage et le sous-emplois des jeunes sont réduits de 90 %
Consolider l'offre de formation dans l'enseignement supérieur	51. Création d'une université	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de filières de l'Université ✓ Capacité de l'Université ✓ Nombre d'étudiants ✓ Capacités du campus ✓ Coût des investissements 	La demande en formation dans le supérieur est pourvue à plus de 50 %	La demande en formation dans le supérieur est pourvue à plus de 80 %

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
H - Activités économiques				
Relancer la cacaoculture de moyenne importance auprès des jeunes ruraux	52. Amélioration de la productivité et de la qualité dans la culture du cacao	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Quantité produite ✓ Valeur des productions ✓ Nombre de structures agricoles créées par les jeunes 	La productivité des jeunes exploitants s'accroît d'au moins 30 %	La productivité des jeunes exploitants double
Satisfaire les besoins en denrées alimentaires induits par les afflux sociaux	53. Amélioration de l'accès au foncier et à l'installation des jeunes 54. Faire émerger des modèles intégrateurs de cultures de rente, de productions vivrières et maraîchères	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Superficies effectivement mises en valeur par les jeunes ✓ Nombre d'exploitants accompagnés dans les modèles intégrateurs ✓ Superficies des exploitations axées sur les modèles intégrateurs ✓ Volumes et valeurs des productions 	L'offre en denrées alimentaires des jeunes augmente 30 %	L'offre en denrées alimentaires des jeunes augmente 90 %
Accroître l'offre nationale pour les agro-industries (cacao, sucre, huile de palme et caoutchouc)	55. Promotion d'une agriculture contractuelle professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Surfaces cultivées ✓ Nombre de petits producteurs travaillant avec les agro-industries ✓ Quantité de produits achetés par les agro-industries ✓ Valeur des produits achetés 	L'offre des petits producteurs aux agro-industries augmente 20 %	L'offre des petits producteurs aux agro-industries augmente 50 %
Contribuer durablement à l'offre des produits halieutiques	56. Appui à l'installation de centres d'élevage privés 57. Optimisation des activités de pêche maritime face au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de Centres d'élevage privés accompagnés ✓ Valeur de la construction /réhabilitation ✓ Tonnage des productions aquacoles 	L'offre en produits halieutiques augmente de 20 %	L'offre en produits halieutiques augmente de 50 %
Valoriser les PFNL	58. Promotion des produits forestiers non ligneux (PFNL)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une réglementation sur les prélèvements est mise en place avec les producteurs ✓ Nombre d'associations de producteurs de PFNL organisées et fonctionnelles ✓ Nombre de plants produits et mis en place pour chaque espèce et par zone/an ✓ Volumes et valeurs des productions de PFNL commercialisés 	Les prélèvements responsables des PFNL augmentent de 20 %	Les prélèvements responsables des PFNL augmentent de 50 %

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
I - Urbanisation				
Corriger le déficit en infrastructures et équipements collectifs dans toute la Région et notamment dans les villes à forte croissance démographique comme Kribi	59. Mise aux normes de l'aérodrome de Kribi	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etat de l'aérodrome selon les normes internationales ✓ Trafic 	L'aéroport est utilisé au moins à 30 % de sa capacité	L'aéroport est utilisé à plus de 80 % de sa capacité
	60. Construction d'un hôpital de référence à Kribi	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coût des investissements ✓ Nombre de lits 	L'hôpital de référence fonctionne à plus de 50 % de sa capacité installée	L'hôpital de référence fonctionne à plus de 90 % de sa capacité installée
	61. Construction d'un hôpital général dans chaque chef-lieu de département	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de spécialités et de spécialistes ✓ Nombre de patients admis ✓ Budget de fonctionnement annuel ✓ Nombre d'hôpitaux 	L'hôpital général fonctionne à plus de 50 % de sa capacité installée	L'hôpital général fonctionne à plus de 90 % de sa capacité installée
	62. Renforcement de l'éclairage urbain dans les principales agglomérations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'agglomérations bénéficiant d'un dispositif d'éclairage urbain ✓ Linéaire de l'éclairage urbain ✓ Coût des investissements pour l'éclairage urbain 	L'éclairage urbain est bien assuré dans 50 % des principales agglomération	L'éclairage urbain est bien assuré dans 90 % des principales agglomération
	63. Modernisation et extension de la voirie urbaine dans les chefs-lieux des départements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Linéaire des routes bitumées par chef lieu de département ✓ Nombre d'agglomérations 	La voirie urbaine bitumée s'accroît de 20 % dans les chefs-lieux des départements	La voirie urbaine bitumée s'accroît de 60 % dans les chefs- lieux des départements
	64. Aménagement des espaces de sports et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et surface des espaces de sport ✓ Fréquentation 	50 % des chefs-lieux des départements et 30 % des arrondissements disposent d'espaces de sports et loisirs adéquats	90 % des chefs-lieux des départements et 50 % des arrondissements disposent d'espaces de sports et loisirs adéquats
	65. Aménagement des espaces verts dans les chefs-lieux de départements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et surface des espaces de sport ✓ Fréquentation 	50 % des chefs-lieux des départements disposent d'espaces espaces verts adéquats	90 % des chefs-lieux des départements disposent d'espaces espaces verts adéquats
	66. Dotation des villes en systèmes d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre, valeur, capacité des stations d'épuration ✓ Qualité de l'eau des rivières et des fleuves en aval des villes (DBO, DCO) ✓ Nombre, valeur, capacité de traitement des déchets ✓ Nombre d'agglomérations ✓ Populations desservies ✓ Taux de collecte et de traitement des ordures ménagères 	50 % des villes disposent de systèmes d'assainissement solides et liquides performants	90 % des villes disposent de systèmes d'assainissement solides et liquides performants

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2025	Valeurs Cibles 2035
K - Vie de relation				
Promouvoir l'intégration sous régionale	67. Consolidation de l'intégration régionale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et valeur des projets conjoints ✓ Fréquence des incidents transfrontaliers ✓ Flux et valeur des échanges transfrontaliers 	Les flux des personnes et des biens ainsi que les investissements sous-régionaux augmentent de 30 %	Les flux des personnes et des biens ainsi que les investissements sous-régionaux doublent
Promouvoir la coopération avec la région de l'Est	68. Coopération région du SUD-région de l'EST	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et valeur des projets inter-régionaux ✓ Flux et valeur des échanges inter-régionaux 	Au moins 70 % des projets inter régionaux sont bien exécutés Le flux et les échanges augmentent de 30 %	Au moins 90 % des projets inter régionaux sont bien exécutés Le flux et les échanges doublent
Sécuriser les biens et réduire les dérives sociales préjudiciables au développement durable	69. Renforcement des installations sécuritaires aux frontières et dans les centres urbains 70. Contribution à l'éducation et à la citoyenneté 71. Accompagnement de l'intégration des populations autochtones (pygmées)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fréquence des agressions physiques ✓ Nombre, nature des conflits et plaintes en justice ✓ Taux de participation aux élections ✓ Nombre de Pygmées élus ✓ Taux d'accès aux actes d'état civil ✓ Taux d'insertion dans les circuits professionnels 	L'incivisme baisse de 50 % La participation et l'intégration des minorités autochtones s'accroissent de 50 %	L'incivisme baisse de 90 % La participation et l'intégration des minorités autochtones s'accroissent de 90%
Développer des relations durables et fructueuses avec les pays voisins	72. Un festival culturel des peuples des forêts et de la mer est organisé tous les deux ans	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fréquence d'organisation (biennal) ✓ Nombre d'entrées payantes ✓ Chiffre d'affaires du festival 	La première édition du festival est organisée entre 2023 et 2025	Le festival est organisé tous les deux ans

5 COUTS GLOBAUX DES ACTIONS

Cadre budgétaire quinquennal à court, moyen et long terme

EN MILLIONS F CFA

ACTIONS	SECTEUR	Q1	Q2	Q3	TOTAL
Renforcement des capacités du Conseil Régional à la maîtrise d'ouvrage des projets de développement	OAD	150			150
Organisation de la cogestion du personnel relevant des administrations sectorielles	OAD	100			100
Participation à l'élaboration des PCD et PLADDT pour la promotion des intercommunalités	OAD	400	500	500	1 400
Accompagnement des projets intercommunaux	OAD	400	500	500	1 400
Accompagnement dans l'élaboration du Plan Régional de Développement	OAD	300	300	300	900
Renforcement des capacités de mobilisation des ressources financières endogènes et des partenaires pour la mise en œuvre des projets de développement	OAD	200	250	250	700
Mise en place d'un dispositif fiscal régional performant	OAD	800	1 000	1 000	2 800
Accélération du processus de classement des forêts du DFP / Titrisation	ENV	200	250	250	700
Contribution au zonage et à la gestion concertée et apaisée des aires protégées du Sud	ENV	200	250	250	700
Contribution à la consolidation de la réglementation sur la mise en valeur agricole des terres et à sa mise en application	ENV	200	250	250	700
Contribution à la gestion concertée et apaisée des ressources naturelles et des espaces territoriaux	ENV	200	250	250	700

Encadrement de la gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre des projets de développement	ENV	200	250	250	700
Contribution au développement des agro-industries dans les zones banales et agroforestières	RNA	200	250	250	700
Promotion de la transformation industrielle du bois	RNA	200	250	250	700
Contribution au développement de l'activité minière industrielle	RNA	8 000	20 000	20 000	48 000
Valorisation des matériaux (inertes et carbonés) dans le BTP	RNA	400	500	500	1 400
Promotion du tourisme et de l'éco-tourisme	RNA	1000	1000	800	2800
Développement des productions énergétiques alternatives (biomasse et solaire)	RNA	400	500	500	1 400
Construction des routes de contournement des principales villes moyennes (Ebolowa, Sangmélima, Ambam)	INF	15 000	8 000	23 000	46 000
Prolongement de l'axe nord-sud pour rejoindre Campo et la connexion avec Bata (République de Guinée Equatoriale)	INF	11 000			11 000
Renforcement de l'axe nord-sud par Ebolowa et Ambam jusqu'aux frontières de Guinée Equatoriale et du Gabon	INF	86 500			86 500
Finalisation et aménagement de l'axe Ouest-Est intégrateur (Kribi-Frontière du Congo)	INF	160 500			160 500
Développement des axes bitumés pour relier les chefs-lieux de communes/arrondissements entre eux	INF	500 000	200 000	150 000	850 000
Construction des aires de repos le long des axes routiers sous régionaux	INF	1 000	2 000	2 000	5 000
Promotion des intercommunalités d'engins de BTP	INF	400	400	200	1 000
Route minéralière	INF	180 000			180 000
Chemin de fer minéralier	INF		120 000	1 800	121 800

Poursuite des extensions de la capacité portuaire	INF				-
Professionnalisation de toute la chaîne logistique et administrative pour fluidifier les échanges import/export,	INF	200			200
Construction d'un terminal minéralier et d'une unité de liquéfaction	INF	800	160 000		160 800
Accélération des investissements en lignes et équipements de transport de l'énergie électrique		500 000	7 000	2 000	509 000
Aménagement des 26 000 ha de la zone industrialo-portuaire et des 12 000 ha de la zone réservée pour la ville nouvelle.	INF				-
Aménagement des zones industrielles autour des barrages	INF				-
Promotion de la région Sud et de ses zones prioritaires d'industrialisation auprès des investisseurs privés potentiels	INF	100	200	200	500
Mise à contribution des autres alternatives énergétiques (biomasse et solaire)	INF	4 000	5 000	5 000	9 000
Construction des réseaux de fibres optiques performants	INF	4 000	5 000	5 000	14 000
Promotion de la construction et de l'exploitation décentralisée et intercommunale des systèmes d'approvisionnement en eau potable	INF	2 000	3 000	3 000	8 000
Construction des digues de protection de la côte	INF	500			500
Construction des logements sociaux et de standing dans les grandes villes	EQS	10 000	15 000	20 000	45 000
Construction de l'Hôtel Régional	EQS	1 000	2 000	500	3 500
Proposer des mesures incitatives pour l'accès au logement décent	EQS	10 000	10 000	8 000	28 000
Construction d'internats dans les établissements d'enseignement secondaire des chefs-lieux des départements	EQS	1 500	1 500	500	3 500
Mise en place d'un réseau de Maisons de Jeunesse et du développement social dans les chefs-lieux des départements	EQS	1 400	4 200	7 000	12 600

Renforcement de l'offre de formation qualifiante dans les métiers BTP, du bois, miniers, industriels, TIC et de la logistique	EMP	2 000	2 500	2 500	7 000
Développement de l'entrepreneuriat jeune dans les métiers agro-pastoraux et ruraux	EMP	1 200	1 500	1 500	4 200
Contribution à l'éducation et à la sensibilisation sur les problématiques sociales	ASS	2 500	2 500	2 000	7 000
Amélioration de l'offre de formation professionnelle et technique	ASS	1 200	1 500	1 500	4 200
Renforcement de l'enseignement à distance, et de la formation des formateurs	ASS	300	1 000	1 000	2 300
Amélioration de l'accès à internet haut débit (coût, fiabilité)	ASS	3 000	3 000	5 000	11 000
Création d'une université	ASS		10 000		10 000
Amélioration de la productivité et de la qualité dans la culture du cacao	AEC	2 000	2 500	2 500	7 000
Amélioration de l'accès au foncier et à l'installation des jeunes	AEC	800	1 000	1 000	2 800
Faire émerger des modèles intégrateurs de cultures de rente, de productions vivrières et maraîchères	AEC	1 200	1 500	1 500	4 200
Promotion d'une agriculture contractuelle professionnelle	AEC	400	500	500	1 400
Appui à l'installation de centres d'alevinage privés	AEC	100	200	200	500
Optimisation des activités de pêche maritime face au changement climatique	AEC	2 000			2 000
Promotion des produits forestiers non ligneux (PFNL)	AEC	400	500	500	1 400
Mise aux normes de l'aérodrome de Kribi	URB	15 000			15 000
Construction d'un hôpital de référence à Kribi	URB	500			500
Construction d'un hôpital général dans chaque chef-lieu de département	URB	400			400

Renforcement de l'éclairage urbain dans les principales agglomérations	URB	1 000	1 000		2 000
Modernisation et extension de la voirie urbaine dans les chefs-lieux des départements	URB	10 000	20 000	10 000	40 000
Aménagement des espaces de sports et de loisirs	URB	5 000	10 000		15 000
Aménagement des espaces verts dans les chefs-lieux de départements	URB	1 500	1 500	1 200	4 200
Dotations des villes en systèmes d'assainissement	URB	20 000	30 000		50 000
Consolidation de l'intégration régionale	VRE	1 000	1 500	1 500	4 000
Coopération région du SUD-région de l'EST	VRE	400	500	500	1 400
Renforcement des installations sécuritaires aux frontières et dans les centres urbains	VRE	12 000	15 000	15 000	42 000
Contribution à l'éducation et à la citoyenneté	VRE	1 000	1 000	800	2 800
Accompagnement de l'intégration des populations autochtones (pygmées)	VRE	1 000	1 000	8 000	10 000
Organisation d'un festival culturel biennal des peuples des forêts et de la mer	VRE	200	400	600	1 200
TOTAL					2 573 250

Cadre budgétaire quinquennal directement à la charge de la Région du Sud

Les actions qui sont retenues dans le plan d'action relèvent pour certaines de la responsabilité directe de l'État (notamment les infrastructures d'intérêt national) et sont (ou seront) budgétisées dans les stratégies nationales sectorielles et le BIP du MINEPAT, d'autres relèvent des investissements communaux et sont (ou seront) budgétisés dans les PCD. En pratique, ces investissements nationaux et communaux vont s'étaler sur les trois prochains quinquennats selon une intensité qui sera directement dépendante de la capacité à mobiliser les ressources au niveau national, d'une part, et au niveau communal, d'autre part.

Pour préparer les inscriptions budgétaires à faire par le Conseil Régional lui-même, il convient donc de faire le tri pour ne conserver que les actions qui relèvent des compétences transférées aux régions, et parmi celles-ci de séparer d'un côté tout ce qui relève des infrastructures régionales (notamment les routes régionales qui en représentent l'essentiel) et de l'autre côté les autres actions dans tous les secteurs.

Ainsi, en première estimation on parvient à un cout approximatif des routes à bitumer pour relier les communes entre-elles de l'ordre de 500 milliards Fcfa de Fcfa d'ici à 2025 (les activités devant ensuite poursuivre durant le deuxième et le troisième quinquennat pour couvrir l'ensemble des besoins sur tout le territoire), et environ 57 milliards Fcfa pour les autres actions. Ainsi, hors infrastructures routières régionales, le budget annuel d'investissement du Conseil Régional serait de l'ordre de 11,5 milliards de Fcfa par an pour le premier quinquennat. A cela, il faudra ajouter le budget de fonctionnement du CR et les charges d'entretien et de maintenance des infrastructures à la charge de la région. Ces questions budgétaires seront affinées dans le cadre de la préparation du PRD qui deviendra la boussole du Conseil Régional pour son premier quinquennat.

6 DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION DU SRADDT

Le dispositif de suivi évaluation du SRADDT de la région du Sud est chapeauté par le comité de pilotage (COPIL).

Le COPIL est l'instance d'orientation et d'évaluation des performances et de décision stratégique du SRADDT. Il se prononce sur la mise en œuvre du SRADDT et entérine les contrats plans avec l'État.

Sur convocation de son Président, au moins un mois à l'avance, avec les supports de préparation y afférents, le COPIL se réunit une fois par an.

Pour une plus grande souplesse, le **COPIL** pourrait compter une trentaine de membres :

- ✓ 1 représentant du Ministère en charge de la décentralisation et du Développement Local
- ✓ 1 Représentant du Ministère en charge de la planification et de l'aménagement du territoire
- ✓ 1 représentant du Conseil National de l'Aménagement et du Développement Durable du Territoire
- ✓ 1 représentant de Conseil National de la Décentralisation et du Développement Local
- ✓ 1 représentant du FEICOM
- ✓ 1 représentant du CARPA
- ✓ 1 représentant du Gouvernorat
- ✓ 4 représentants du Conseil Régional
- ✓ 1 représentant du Port Autonome de Kribi
- ✓ 4 représentants des Communautés Urbaines de la Région du Sud
- ✓ 2 représentants Missions d'aménagement et de développement
- ✓ 1 représentant de la délégation en charge de la planification et de l'aménagement du territoire
- ✓ 1 représentant de la délégation en charge de la décentralisation et du Développement local
- ✓ 4 représentants des entreprises publiques (EDC-CAMWATER- SONATREL-SCDP)
- ✓ 4 représentants du secteur privé local
- ✓ 2 représentants des Organisations de la Société Civile

Les décisions y sont prises à la majorité absolue.

La **Maitrise d'Ouvrage** du SRADDT de la région du Sud est assurée par le Ministère en charge de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL). A ce titre, il est responsable de la bonne exécution du SRADDT. Il convoque et préside les sessions du Comité de Pilotage et assure le contrôle et l'orientation du maître d'œuvre. Ce contrôle est exercé par le biais des missions semestrielles de supervision

Le **Maitre d'Œuvre** du SRADDT de la région est le **Conseil Régional** qui assure la gestion technique, administrative et financière du SRADDT SUD. A ce titre, il a la responsabilité, sous la supervision de la Maîtrise d'Ouvrage, de :

- ✓ Mettre en œuvre le SRADDT ;
- ✓ Actualiser les orientations sur la base d'une évolution du contexte, des enjeux et nouveaux défis ;
- ✓ Élaborer les Plans Régionaux de Développement (PRD);
- ✓ Préparer les contrats Plans avec l'État ;
- ✓ Ordonner les engagements ;
- ✓ Élaborer les différents manuels des procédures de gestion administratives, comptables, financières et de passation des marchés etc.;
- ✓ Organiser la passation des marchés dans la limite des prérogatives du code des marchés publics ;
- ✓ Recruter et gérer le personnel ;
- ✓ Cogérer le personnel à lui proposé par les administrations sectorielles ;
- ✓ Mener les actions de communication et de visibilité ;
- ✓ Signer les contrats de prestation dans le respect des dispositions du code des marchés publics ;
- ✓ Préparer et accompagner les missions d'évaluation et de supervision ;
- ✓ Produire les rapports techniques et financiers semestriels à soumettre au COPIL ;
- ✓ Assurer le secrétariat du COPIL.

7 CONCLUSION

Le présent document de planification se veut rapidement utilisable pour être opérationnalisé dans le cadre du Plan Régional de Développement de la Région du Sud et des plans annuels d'exécution (PTBA). Les données chiffrées pourront être ajustées au fur à mesure en fonction de l'évolution des études préparatoires et des coûts d'exécution.

Le Conseil Régional est concrètement la cheville ouvrière pour la mise en œuvre du SRADDT Sud sous la tutelle du MINDEVEL conjointement avec le MINEPAT. Dans la pratique, les plus grands projets relèvent essentiellement d'investissements de l'État avec la mise en place selon les cas de partenariats publics-privés (PPP), et les projets locaux relèvent souvent des communes rurales et urbaines, et donc de leurs budgets respectifs. Le Conseil régional a un rôle majeur de coordination, de concertation et de mobilisation des ressources pour que les niveaux nationaux et locaux soient systématiquement mobilisés et en mesure de travailler en synergie avec le niveau régional qui doit prendre désormais toute sa place.

Cout estimé des actions sur 2022 – 2025

ACTIONS Q1 2022 - 2025	Q1 2025	Millions de FCFA
1 - Organisation administrative	OAD Q1	2 350
2 - Environnement	ENV Q1	1 000
3 - Ressources naturelles	RNA Q1	9 600
4 - Infrastructures (hors grands PPP)	INF Q1	1 466 000
5 - Équipements sociaux	AQS Q1	23 900
6 - Emploi/démographie	EMP Q1	3 200
7 - Aspects sociaux	ASS Q1	7 000
8 - Activités économiques	AEC Q1	7 400
9 - Urbanisation	URB Q1	53 400
10 - Vie de relation	VRE Q1	19 400
	Total Q1	1 594 250

